



N° 527

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 30 octobre 2024

AVIS

FAIT

AU NOM DE LA COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES
SUR LE PROJET DE LOI **de finances pour 2025** (n° 324)

TOME II

DÉFENSE

ENVIRONNEMENT ET PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

PAR Mme ANNE LE HÉANFF
Députée

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	7
PREMIÈRE PARTIE : UN BUDGET AMBITIEUX EN CONFORMITÉ TOTALE AVEC LES ENGAGEMENTS PRIS DANS LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030.....	9
I. UN EFFORT FINANCIER MAINTENU AU PROFIT DE NOS SERVICES DE RENSEIGNEMENT	13
A. LA DGSE VOIT SES CRÉDITS AUGMENTER, ESSENTIELLEMENT DÉDIÉS AU PROJET DE NOUVEAU SIÈGE AU FORT NEUF DE VINCENNES	13
1. L'année 2025 verra débiter les travaux pour la construction du nouveau siège du Service au Fort Neuf de Vincennes.....	13
2. Quel bilan provisoire pour la réorganisation de la DGSE mise en place au 1 ^{er} novembre 2022 ?.....	14
B. 2025 SERA UN TOURNANT POUR LA DIRECTION CENTRALE DE LA DRSD AVEC LE PARACHÈVEMENT DE SON PROJET IMMOBILIER ..	15
1. La DRSD poursuit sa remontée en puissance	15
2. Le nouveau siège de la direction centrale de la DRSD sera achevé en 2025	15
3. La DRSD est également investie dans la numérisation de ses outils.....	16
4. Un nombre toujours plus important d'enquêtes et d'inspections.....	18
a. Les enquêtes.....	18
b. Les inspections	19
II. LES CRÉDITS DE LA PROSPECTIVE DE DÉFENSE SONT PORTÉS PAR LE BUDGET DÉDIÉ À L'INNOVATION DE DÉFENSE, CONFORTÉE À UN MILLIARD D'EUROS EN CRÉDITS DE PAIEMENT	20
A. UN BUDGET D'UN MILLIARD D'EUROS AU PROFIT DE L'INNOVATION DE DÉFENSE	20
B. UN EFFORT FINANCIER MAINTENU AU PROFIT DES QUATRE ÉCOLES ET DES DEUX OPÉRATEURS SOUS TUTELLE DE LA DGA.	23
1. L'École Polytechnique et l'Institut polytechnique de Paris.....	23
2. L'ENSTA Paris et l'ENSTA Bretagne	23

3. ISAE-Supaéro	24
4. L'ONERA	24
5. L'ISL	24
III. L'AUGMENTATION DES CRÉDITS DÉDIÉS À LA DIPLOMATIE DE DÉFENSE ET AUX RELATIONS INTERNATIONALES EST LIÉE ESSENTIELLEMENT À LA HAUSSE DE LA CONTRIBUTION AU PROFIT DE DJIBOUTI.....	24
A. LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU RENOUVELLEMENT DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉFENSE ENTRE LA FRANCE ET DJIBOUTI ONT ABOUTI.....	24
B. L'AGENCE EUROPÉENNE DE DÉFENSE	26
DEUXIÈME PARTIE : LE MINISTÈRE DES ARMÉES FACE À LA RÉVOLUTION COPERNICIENNE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DE DÉFENSE.....	27
I. UN EFFORT PRIORITAIRE A ÉTÉ CONSENTI DANS LE CADRE DE L'ACTUALISATION ANNUELLE DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE AU PROFIT DE L'IA DE DÉFENSE.....	28
II. L'AGENCE MINISTÉRIELLE POUR L'IA DE DÉFENSE A VOCATION À JOUER LE RÔLE DE PILOTE DE LA POLITIQUE DU MINISTÈRE EN MATIÈRE D'IA	29
A. LE RÔLE, LES MOYENS ET LES MISSIONS DE L'AGENCE	29
B. UNE AGENCE STRUCTURÉE AUTOUR DE DEUX PÔLES : LE PÔLE « RECHERCHE » ET LE POLE « TECHNIQUE »	30
1. Le pôle « Recherche ».....	30
2. Le pôle « Technique ».....	31
C. UN RÔLE ET DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES AVEC CEUX DE L'AGENCE DE L'INNOVATION DE DÉFENSE.....	31
III. LE SUPERCALCULATEUR DE SURESNES CONSTITUE SANS DOUTE LE PROJET LE PLUS EMBLÉMATIQUE DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE MINSITÉRIELLE RELATIVE À L'IA DE DÉFENSE	32
IV. DEUX EXEMPLES DE CAS D'USAGE DE L'IA À DES FINS MILITAIRES : LA CYBERDÉFENSE ET LE QUANTIQUE.....	33
A. DES CAS D'USAGE DÉJÀ CONCRETS DANS LE DOMAINE DE LA CYBERDÉFENSE	33
B. DES CAS D'USAGE ENCORE PROSPECTIFS DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES QUANTIQUES	34
LISTE DES RECOMMANDATIONS DE LA RAPPORTEURE POUR AVIS	37
TRAVAUX DE LA COMMISSION	41
I. AUDITION DE MME ALICE RUFO, DIRECTRICE GÉNÉRALE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA STRATÉGIE	41

II. EXAMEN DES CRÉDITS	43
ANNEXE 1 : TRAVAUX DE LA RAPPORTEURE POUR AVIS	105
1. Auditions.....	105
2. Déplacements.....	106
3. Contributions écrites	106
ANNEXE 2 : GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX ACRONYMES	107

INTRODUCTION

Cette année encore, le budget dédié au programme 144 s'inscrit dans la continuité, en cohérence parfaite avec les engagements pris dans la LPM 2024-2030. Au titre du PLF pour 2025, les crédits du programme 144 s'élèvent à 2,173 milliards d'euros en AE et 2,076 milliards d'euros en CP, soit une hausse de 109 millions d'euros en CP par rapport à la LFI pour 2024. Ce niveau de crédits inédit permettra au ministère des Armées et des Anciens combattants, dans un contexte international caractérisé par le durcissement de la conflictualité comme l'illustrent l'éclatement de la guerre en Ukraine et de la guerre à Gaza et au Liban, de traduire et d'atteindre les objectifs ambitieux fixés dans la LPM 2024-2030 en investissant dans le développement de démonstrateurs ambitieux dans les nouveaux espaces de conflictualité, en renforçant les capacités de nos services de renseignement et en développant nos capacités de recherche et d'analyse stratégiques.

L'année 2025 se caractérise par plusieurs échéances d'envergure pour les entités relevant du programme 144 :

1/ le lancement des travaux relatifs au projet de nouveau siège au Fort Neuf de Vincennes de la DGSE ;

2/ l'emménagement des agents de la DRSD dans les locaux de la nouvelle direction centrale à Malakoff ;

3/ la concrétisation du projet de fusion de l'ENSTA Paris et de l'ENSTA Bretagne ;

4/ et le renouvellement du TCMD entre la France et Djibouti.

Au titre de la partie thématique de son rapport, la rapporteure pour avis a choisi de se consacrer à l'IA de défense. Il s'agit d'un thème majeur pour l'avenir de nos armées, et plus généralement de l'ensemble des états-majors, directions et services du ministère.

Au-delà de l'analyse budgétaire et thématique réalisée dans le cadre de ce rapport, la rapporteure pour avis déplore les retards dans la transmission des réponses écrites au questionnaire budgétaire envoyé en juillet dernier. Ces retards n'ont pas été sans conséquences pour la rédaction de ce rapport. Elle formule le vœu que ces difficultés, essentiellement liées au contexte politique, ne se reproduiront pas l'année prochaine.

PREMIÈRE PARTIE : UN BUDGET AMBITIEUX EN CONFORMITÉ TOTALE AVEC LES ENGAGEMENTS PRIS DANS LA LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030

Au titre du PLF pour 2025, les crédits du programme 144 s'élèvent à 2,173 milliards d'euros en AE et 2,076 milliards d'euros en CP, soit une hausse de 109 millions d'euros en CP par rapport à la LFI pour 2024. Le tableau ci-dessous présente la répartition des crédits du programme par actions :

Répartition des crédits du programme 144 par actions

(En millions d'euros)

	LFI 2024		PLF 2025		Évolution (*)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 3 « Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France »	540,7	476,2	434,4	508,1	-19,7%	+6,7%
<i>Sous-action 03-31 « Renseignement extérieur »</i>	509,0	425,3	405,9	479,6	-20,3%	+12,8%
<i>Sous-action 03-32 « Renseignement de sécurité de défense »</i>	31,7	51,0	28,5	28,5	-10,0%	-44,0%
Action 7 « Prospective de défense »	1613,6	1447,2	1 640,6	1 470	+1,7%	+1,6%
<i>Sous-action 07-01 « Analyse stratégique »</i>	9,8	9,6	12,0	12,0	+21,4%	+23,9%
<i>Sous-action 07-02 « Prospective des systèmes de forces »</i>	27,5	27,5	28,6	28,5	+3,9%	+3,5%
<i>Sous-action 07-03 « Études amont »</i>	1 183,2	1 017,0	1 204,2	1 033,7	+1,8%	+1,6%
<i>Sous-action 07-04 « Soutien et subventions »</i>	393,0	393,0	395,9	395,9	+0,7%	+0,7%
Action 8 « Relations internationales » (2014) - « Relations internationales et diplomatie de défense » (2015)	44,2	44,2	98,1	98,1	+122,0%	+121,9%
Total	2 198,4	1 967,6	2 173,1	2 076,2	-1,2%	+5,5%

(*) les évolutions sont calculées à partir des valeurs non arrondies

Présentés sous la forme de catégories de dépenses, les crédits du programme 144 sont ainsi répartis :

Répartition des crédits du programme 144 par catégories de dépenses

(en millions d'euros)

	LFI 2024		PLF 2025		Évolution (*)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Titre 3 Dépenses de fonctionnement	1669,0	1556,3	1 787,8	1 645,6	+7,1 %	+5,7%
Titre 5 Dépenses d'investissement	424,4	306,2	231,1	298	-45,5%	2,7%
Titre 6 Dépenses d'intervention	105,1	105,1	154,2	132,6	+46,7%	+26,2%
Titre 7 Dépenses d'opération financières	0	0	0	0	%	%
Total	2 198,4	1 967,6	2 173,1	2 076,2	-1,2%	+5,5%

Toutefois, cette présentation demeure technique, souvent difficile à appréhender et ne rend qu'imparfaitement compte de la répartition des budgets entre les principaux programmes, entités ou catégories de dépenses qui relèvent du programme 144. À cette fin, le tableau ci-après présente la répartition des budgets en question, en millions d'euros, hors dépenses de personnel.

Répartition et évolution des budgets, en millions d'euros, entre les principaux programmes, entités ou catégories de dépenses relevant du programme 144, en AE et en CP, entre la LFI pour 2024 et le PLF pour 2025

Entités, programmes ou catégories de dépenses (en millions d'euros, hors T2)	Autorisations d'engagement dans la loi de finances pour 2024	Crédits de paiement dans la loi de finances pour 2024	Autorisations d'engagement dans le projet de loi de finances pour 2025	Crédits de paiement dans le projet de loi de finances pour 2025	Évolution des autorisations d'engagement entre 2024 et 2024	Évolution des crédits de paiement entre 2024 et 2025
DGSE	509	425,3	405,9	479,6	-20%	13%
DRSD	31,7	51	28,5	28,5	-10%	-44%
EPS et PES	4,3	4,3	4,6	5,2	7%	21%
Observatoires et contrats-cadres	4,5	4	5,9	4,9	31%	23%
Consultances	0,25	0,25	0,6	0,9	140%	260%
PAD	0,3	0,3	0,3	0,3	0%	0%
Subvention à la recherche stratégique	0,4	0,4	0,4	0,4	0%	0%
Club Phoenix	0,02	0,02	0,02	0,02	0%	0%
IRSEM	0,4	0,4	0,4	0,4	0%	0%
EOTO	27,5	27,5	28,6	28,5	4%	4%
RAPID	35	44	22	29	-37%	-34%
Definvest	10	10	10	10	0%	0%
Fonds Innovation Défense	0	20	0	20	0%	0%

ASTRID	14	8	10	10	-29%	25%
ASTRID Maturation	5	4	4	5	-20%	25%
ONERA	146,8	146,8	129,4	129,4	-12%	-12%
ISL	23,2	23,2	25,5	25,5	10%	10%
École Polytechnique	127,4	127,4	136,2	136,2	7%	7%
Institut Polytechnique de Paris	4,4	4,4	4,5	4,5	2%	2%
ENSTA Paris	21,2	21,2	23,7	23,7	12%	12%
ENSTA Bretagne	21	21	22,2	22,2	6%	6%
ISAE-Supaéro	49	49	54,3	54,3	11%	11%
AED	8,2	8,2	8,7	8,7	6%	6%
FFDj	26,5	26,5	85	85	221%	221%
PMG7	1,3	1,3	0,1	0,1	-92%	-92%
Forum international de Dakar	0,7	0,7	NC	NC	∅	∅
Forum de la paix de Paris	0,3	0,3	NC	NC	∅	∅
Dépenses des missions de défense et des représentations militaires auprès des organisations internationales	3,1	3,1	2,1	1,7	-32%	-45%

I. UN EFFORT FINANCIER MAINTENU AU PROFIT DE NOS SERVICES DE RENSEIGNEMENT

A. LA DGSE VOIT SES CRÉDITS AUGMENTER, ESSENTIELLEMENT DÉDIÉS AU PROJET DE NOUVEAU SIÈGE AU FORT NEUF DE VINCENNES

Le budget de la DGSE, dont les crédits sont rattachés à la sous-action 3.31, voit sa ressource diminuer de 20,3 % en AE et augmenter de 12,8 % en CP. La diminution de la ressource en AE s'explique par l'engagement du marché du nouveau siège du Service au Fort Neuf de Vincennes.

Plus généralement, le budget de la DGSE lui permettra de maintenir ses capacités, et plus précisément dans deux domaines :

1/ un effort financier au profit de ses capacités de renseignement, et en particulier dans les domaines de la cyberdéfense, y compris dans le cadre des grands programmes mutualisés au profit de la CNR ;

2/ et un effort financier pour le renforcement de la résilience et la sécurité des SI du Service (parc de centres de données, moyens de communication), la DGSE ayant des surcoûts spécifiques pour la sécurité liée à son cœur de métier.

1. L'année 2025 verra débuter les travaux pour la construction du nouveau siège du Service au Fort Neuf de Vincennes

Le projet immobilier de la DGSE vise à la construction d'un ensemble immobilier d'environ 130 000 mètres carrés de surface de plancher. Il permettra d'accueillir 6 000 postes de travail ainsi que les équipements nécessaires aux missions du Service et à la vie des agents. Au-delà des besoins de la DGSE, le nouveau siège permettra une amélioration globale de la fonction renseignement, tant au profit des armées que de toute la CNR.

Le marché a été notifié le 22 mars 2024 au groupement Vinci, au terme d'une consultation lancée à l'été 2021. Les prestations du marché ont démarré le 29 avril 2024, pour une durée de 102 mois, dont 78 mois pour la partie conception-réalisation.

Les opérations liées à la libération du Fort Neuf de Vincennes, actuellement occupé par des unités du ministère des Armées et des Anciens combattants, sont pilotées par le SGA. La libération du Fort Neuf de Vincennes par les armées s'effectuera en deux temps :

1/ à partir de mai 2024, les armées libéreront au fur et à mesure les emprises du fort et conserveront le quart nord-ouest pour accueillir des unités de l'opération

Sentinelle. À ce jour, 7 bâtiments ainsi que les douves sud ont été libérés et mis à la disposition de Vinci. Ces mises à disposition se termineront à l'été 2025 ;

2/ et après 2031, les armées libéreront le quart nord-ouest, qui sera intégré à l'emprise du nouveau siège.

L'emménagement de la DGSE dans ses nouveaux locaux est prévu à l'horizon 2030-2031, selon le calendrier ci-dessous :

Date	Étape
22 mars 2024	Notification du marché principal
2024-S1 2026	Études de conception
Fin 2024-Début 2025	Démarrage des travaux préparatoires (curage, désamiantage, démolitions...)
2026-2030	Chantier
2030	Réception
2030-2031	Déménagements
2030-2032	Exploitation-maintenance
Après 2031	Libération par les armées du quart nord-ouest et intégration de cette parcelle à l'emprise du nouveau siège

2. Quel bilan provisoire pour la réorganisation de la DGSE mise en place au 1^{er} novembre 2022 ?

Alors que la dernière grande réorganisation de la DGSE remonte à 1989, la réforme engagée au 1^{er} novembre 2022 avait pour objectif de moderniser et de transformer le Service afin qu'il soit en mesure de mieux répondre aux défis actuels et émergents. Afin de permettre au Service de répondre pleinement aux attentes des autorités politiques et de généraliser une culture d'efficacité et de responsabilité en son sein, l'effort a porté sur la transformation de sa gouvernance, de son organigramme et de ses processus.

Près de deux ans après l'entrée en vigueur de cette réforme, qui ne portera toutefois tous ses fruits qu'au bout de plusieurs années, un premier bilan peut être dressé :

1/ une appréciation positive formulée par les partenaires nationaux du Service (Élysée, Matignon, ministères, autres services de renseignement), notamment en ce que la réforme a permis d'améliorer la qualité et les temps de réponse du Service ;

2/ une organisation favorisant davantage la prise d’initiative et la responsabilisation à tous les niveaux ;

3/ une optimisation accrue de l’allocation des ressources au sein du Service en fonction des objectifs stratégiques assignés ;

4/ et une forte adhésion des personnels à la réorganisation, qui apprécie la clarification des domaines de recherches et des axes d’effort ainsi que la simplification des processus et la diminution du nombre d’échelons de validation interne.

Il sera toutefois nécessaire de poursuivre les efforts pour améliorer la performance du Service dans les trois prochaines années. La comparaison avec les réformes similaires engagées par les services de renseignement américain et britannique confirme qu’une telle mutation nécessite 4 à 5 ans pour arriver au niveau de performance souhaité.

B. 2025 SERA UN TOURNANT POUR LA DIRECTION CENTRALE DE LA DRSD AVEC LE PARACHÈVEMENT DE SON PROJET IMMOBILIER

1. La DRSD poursuit sa remontée en puissance

La DRSD voit sa ressource diminuer de 10 % en AE et de 44 % en CP. Cette évolution à la baisse est principalement liée à la fin des travaux de construction du nouveau bâtiment de la nouvelle direction centrale du Service. Engagée en 2021, l’opération s’achèvera par la livraison du bâtiment prévue début 2025.

Les autres dépenses de la DRSD seront consacrées à des acquisitions et au MCO de logiciels, notamment de recherche de renseignement en sources ouvertes ou de défense cyber. Le service poursuit également l’acquisition d’équipements liés à des changements de standards tels que le passage à la 5G. Un investissement pour la modernisation des processus de contrôle et de veille sera également réalisé.

2. Le nouveau siège de la direction centrale de la DRSD sera achevé en 2025

La DRSD a conduit un vaste chantier de transformation pour répondre à ses missions en matière de protection et de renseignement. Parmi les actions menées, une priorité forte a été donnée à la restructuration immobilière afin que le Service puisse accueillir ses nouveaux agents et disposer d’une infrastructure optimisant et accélérant le cycle du renseignement. La capacité d’accueil et les fonctionnalités doivent évoluer de pair avec les renforts en effectifs accordés dans le cadre de la LPM 2024-2030.

Au sein de la direction centrale, le nouveau bâtiment, nommé « 2 bis » en hommage au 2 bis avenue de Tourville, siège historique du contre-espionnage militaire, réunira les experts et les opérationnels, aujourd’hui dispersés. Cela

permettra de créer de nouvelles proximités fonctionnelles entre les différentes entités, aujourd’hui pénalisées par leur dispersion au sein du Fort de Vanves afin de favoriser la circulation de l’information et de faciliter le décloisonnement des activités.

L’année 2025 permettra de finaliser le projet avec une dernière allocation financière de 1,77 million d’euros en AE et 1,93 million d’euros en CP. Le tableau ci-dessous présente le financement du projet immobilier depuis 2021 :

Financement pluriannuel du projet immobilier de la DRSD

(en millions d’euros)	2021	2022	2023	2024	2025	Total
AE	74,48	1,52	6,1	7,06	1,77	90,93
CP	4,48	13,32	39,6	31,6	1,93	90,93

3. La DRSD est également investie dans la numérisation de ses outils

Au-delà du projet immobilier, la DRSD consacre une part importante de son budget à la numérisation de ses missions. Le tableau ci-après présente les objectifs et les budgets dédiés de plusieurs projets poursuivis par la DRSD :

Objectifs et budgets des projets numériques de la DRSD

Sigle	Nom complet	Objectif	Budget en AE en 2025	Budget en CP en 2025
SOPHIA	Synergie pour l'optimisation des procédures d'habilitation de l'industrie et des administrations	Partage des informations de façon dématérialisée dans le respect du besoin d'en connaître pour ce qui concerne les demandes d'habilitation, les demandes d'accès en zone protégée, en zone à régime restrictif et les demandes d'accès aux SI protégés	150 000 euros	150 000 euros
SIRCID	Système d'information de renseignement de contre-ingérence de défense	Nouvelle base de souveraineté pour le stockage et l'exploitation du renseignement	3,07 millions d'euros	4,7 millions d'euros
SPECTRE	Système paramétrable d'examen des critères de traitement pour la réalisation d'enquêtes administratives	Discrimination des dossiers de candidature à l'habilitation et aux contrôles élémentaires sur la base des vulnérabilités déclarées par le candidat et identifiées à travers l'analyse des informations contenues dans sa notice individuelle de sécurité et sur le retour de fichiers tiers	228 000 euros	228 000 euros
ENF	Empreinte numérique finalisée	Faire ressortir l'empreinte numérique d'un individu dans le cadre des enquêtes administratives	600 000 euros	600 000 euros
OPTIMAL CIP	Optimisation des processus et techniques d'inspection pour moderniser et améliorer la contre-ingérence protection	Numérisation des processus d'inspection des sites de défense et cartographie en temps réel des vulnérabilités dans les locaux desdits sites	0 euros	0 euros
CERT-ED	Centre de veille, de sensibilisation, d'alerte et d'assistance cyber – entreprises de défense	Veille, conseil et analyse des vulnérabilités cyber au profit des TPE/PME de la BITD	787 650 euros	787 650 euros

4. Un nombre toujours plus important d'enquêtes et d'inspections

a. Les enquêtes

La DRSD est le premier service enquêteur de France. Il est le service enquêteur du ministère des Armées et des Anciens combattants pour le personnel civil ou militaire, le personnel militaire de la Gendarmerie nationale, les organismes relevant du champ d'attribution du ministère et leurs personnels (à l'exception de ceux de la DGSE) ainsi que pour les auditeurs de l'IHEDN.

En 2023, le nombre de demandes d'enquêtes était de près de 115 000 (+26% par rapport à 2022). Au premier semestre de 2024, près de 58 000 demandes d'enquêtes ont été effectuées, en très légère augmentation par rapport à la même période en 2023.

Au sein du Service, c'est le centre national des habilitations de défense (CNHD) qui est en charge de ces enquêtes. Il procède en particulier aux enquêtes d'habilitation du niveau Secret et Très Secret. L'instruction interministérielle n° 1300 du 13 novembre 2020 relative à la protection du secret de la défense nationale fixe à 90 jours la durée de l'enquête au niveau Secret et à 180 jours au niveau Très Secret.

La durée moyenne en jours des enquêtes d'habilitation en fonction du milieu et du niveau de classification se décline ainsi pour le milieu étatique :

	2023	S1 2024	Évolution
Secret	68	38	-44,12%
Très secret	97	65	-32,99%

Pour le milieu industriel, la déclinaison est la suivante :

	2023	S1 2024	Évolution
Secret	76	43	-43,42%
Très secret	105	55	-47,62%

Même si ces délais respectent les limites fixées par l'instruction précitée, la DRSD a pris des mesures organisationnelles, techniques, logiques et humaines pour réduire cette durée tout en veillant au maintien de la qualité des enquêtes.

En matière organisationnelle, le CNHD poursuit sa transformation interne, par le renforcement de ses recrutements et par l'optimisation des processus de travail. En matière technique et logique, le CNHD travaille à l'évolution continue de ses outils informatiques pour accélérer et fluidifier les processus.

b. Les inspections

En outre, la DRSD effectue des inspections dans deux domaines, qui relèvent d'équipes distinctes :

1/ la protection physique et la protection du secret ;

2/ et la protection cyber.

Le tableau ci-dessous présente le nombre d'inspections effectuées pour la protection physique et la protection du secret :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre total d'inspections	98	71	65	82	106	150	132	175	155	159*	235 <i>(prévisionnel)</i>
- dont inspections dans des entreprises de la BITD	51	55	43	54	83	107	110	127	108	120*	185 <i>(prévisionnel)</i>
- dont inspections dans des sites militaires	47	16	22	28	23	43	22	48	47	39*	50 <i>(prévisionnel)</i>

* Chiffres 2023 actualisés/réalisés.

La DRSD constate, sur ces 10 dernières années, un nombre de sollicitations en constante augmentation. Elles concernent aussi bien les emprises étatiques que les sites de la BITD. La DRSD réalise également des inspections à la demande de l'EMA et de la DGRIS sur des emprises du ministère des Armées et des Anciens combattants à l'étranger. Enfin, la DGA a sollicité la DRSD en 2023 et en 2024 pour réaliser des audits de sûreté des sites sensibles spécifiquement liés à l'économie de guerre. Ces demandes expliquent l'augmentation du nombre d'inspections en 2024.

Le tableau ci-après présente le nombre d'inspections effectuées pour la protection cyber :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel)
Nombre total d'inspections	36	59	50	74	91	73	77	65
- dont inspections dans les entreprises de la BITD	23	45	33	59	64	36	43	41
- dont inspections dans les sites militaires	13	14	17	15	27	37	34	24

Dans le domaine cyber, la baisse du nombre d'inspections entre 2023 et 2024 s'explique par un renouvellement des effectifs et leur montée en puissance progressive, portée notamment par le CERT-ED.

II. LES CRÉDITS DE LA PROSPECTIVE DE DÉFENSE SONT PORTÉS PAR LE BUDGET DÉDIÉ À L'INNOVATION DE DÉFENSE, CONFORTÉE À UN MILLIARD D'EUROS EN CRÉDITS DE PAIEMENT

Les crédits de l'action 7 « Prospective de défense » concernent principalement les études amont (sous-action 7.3) et les opérateurs de la DGA (sous-action 7.4). En 2025, l'effort est poursuivi en faveur de l'innovation, conformément à la LPM 2024-2030.

A. UN BUDGET D'UN MILLIARD D'EUROS AU PROFIT DE L'INNOVATION DE DÉFENSE

Le budget de la sous-action 7.3 « études amont » finance 4 catégories de programmes d'innovation gérés par l'Agence de l'innovation de défense :

- les projets de technologies de défense, qui correspondent aux projets structurant les capacités futures dans le cadre de l'innovation planifiée ;
- les projets d'accélération de l'innovation, qui correspondent aux projets qui ont pour objectif de soutenir les projets innovants pour leur permettre de passer plus rapidement à maturité ;
- les projets d'innovation participative, pour soutenir les innovateurs internes du ministère des Armées ;
- et les projets de recherche, pour explorer les technologies d'intérêt de défense dans une logique de long terme.

S'agissant des trois dernières catégories de projets, ils s'articulent entre plusieurs dispositifs :

- le programme ASTRID, d'un montant de 10 millions d'euros, dont l'objectif est le soutien des projets duaux de recherche exploratoire et d'innovation de haut niveau, à un niveau de maturité technologique allant de 1 à 4, de type mixte entre les organismes de recherche et les entreprises, qui traitent des problématiques de recherche d'intérêt pour le secteur de la défense ;
- le programme ASTRID Maturation, d'un montant de 5 millions d'euros, qui vise à valoriser les travaux scientifiques duaux financés par la défense et qui permet notamment de mettre en avant les projets développés avec succès dans le cadre du programme ASTRID, dans le cadre d'un partenariat entre un organisme de recherche et une entreprise, jusqu'à un niveau de maturité supérieur ou égal à 5 ;

– le dispositif RAPID, d'un montant de 29 millions d'euros, mis en place en 2009, qui subventionne des projets d'innovation d'intérêt dual portés par des PME ou des ETI de moins de 2 000 salariés, seules ou en *consortium* avec un ou deux partenaires. Ces partenaires peuvent être des laboratoires, des organismes de recherche publics, des associations ou d'autres entreprises ;

– le fonds Definvest, d'un montant de 10 millions d'euros, qui correspond à un fonds d'investissement pour le soutien du développement des PME stratégiques pour le secteur de la défense par des prises de participations au capital des entreprises technologiques du secteur de la défense, aux côtés d'investisseurs financiers et industriels. L'objectif est de permettre à ces entreprises de se développer en toute autonomie grâce à l'augmentation de leurs fonds propres ;

– et le Fonds Innovation Défense, d'un montant de 20 millions d'euros, qui permet la prise de participations dans des entreprises innovantes en phase de croissance (PME, ETI, *start-ups*) et qui développent des technologies duales et transverses intéressant le monde de la défense. Il permet de compléter l'action publique et l'investissement privé de soutien aux entreprises innovantes présentant un intérêt pour la défense. Il est ainsi complémentaire du fonds Definvest, plus centré sur le soutien des entreprises de la BITD.

Les crédits octroyés au profit de la sous-action 7.3 « études amont » relative à l'innovation de défense permettront de poursuivre les priorités définies en LFI pour 2024 et l'intégration de nouvelles priorités :

1/ les études contribuant à la préparation des évolutions du Rafale et du SCAF, qui intègrent les travaux sur les technologies de rupture tels que l'hypervélocité, l'intelligence artificielle, les systèmes autonomes, la guerre électronique étendue et la furtivité ;

2/ les études en lien avec les grands démonstrateurs de la LPM 2024-2030 dans les domaines énumérés dans le rapport annexé (*cf. infra*) ;

3/ et les études intégrant les enjeux de souveraineté technologique et de soutien dans la durée à la BITD.

Le tableau ci-après dresse les correspondances entre les objectifs budgétaires de la sous-action, les AE et les CP en euros associés à chaque objectif budgétaire dans le PLF pour 2025, les catégories de projets qui en relèvent ainsi que les domaines d'innovation de l'édition 2024 du DROID et/ou les dispositifs associés :

(en millions d'euros)

Objectif budgétaire	AE dans la LFI pour 2024	CP dans la LFI pour 2024	AE dans le PLF pour 2025	CP dans le PLF pour 2025	Évolution des AE entre 2024 et 2025	Évolution des CP entre 2024 et 2025	Catégories de projets (PTD, PIP, PAI, PR)	Domaines d'innovation dans l'édition 2024 du DrOID et/ou dispositifs associés (RAPID, Definvest, etc)
Aéronautique et missiles	199	244	160	265	-20 %	9 %	PTD	Combat aérien et frappe air-sol, Frappe dans la profondeur, Aéromobilité
Information et renseignement (hors espace)	177	125	178	126	1 %	1 %	PTD	Supériorité informationnelle, Cyberdéfense et NAVWAR, Protection et surveillance
Espace	105	70	110	63	5 %	-10 %	PTD	Espace
Naval	105	47	112	56	7 %	19 %	PTD	Combat naval et lutte sous la mer
Terrestre, NRBC et Santé	64	77	229	100	258 %	30 %	PTD	Combat terrestre, Défense NRBC et santé
Technologies transverses	88	115	83	113	-6 %	-2 %	PTD	Socle des technologies émergentes de défense, Armes non cinétiques, Soutien – MCO, FID
Recherche et captation de l'innovation	118	116	107	110	-9 %	-5 %	PAI, PIP, PR	Recherche académique, captation innovation et innovation d'usage, ASTRID, RAPID, DEFINVEST
Dissuasion	328	222	226	202	-31 %	-9 %	PTD	Dissuasion

La répartition des technologies des montants strictement liés aux démonstrateurs prioritaires identifiés dans le rapport annexé de la LPM 2024-2030 sont présentés dans le tableau ci-après :

Domaines technologiques	Démonstrateurs	Montants (M€) 2025
Armes à énergie dirigée	2 démonstrateurs de système d'arme à énergie dirigée	15
Hypervélocité	Démonstrateur de concept opérationnel de planeur hypersonique	5
Intelligence artificielle et systèmes autonomes	6 démonstrateurs de systèmes autonomes dans le domaine naval, terrestre, spatial et des effecteurs	17
Spectre électromagnétique et guerre électronique étendue	2 démonstrateurs dans le domaine spatial et aérien	2
Capteurs à l'ère des technologies quantiques	2 démonstrateurs dans le domaine spatial et des systèmes autonomes	2
Nouvelles technologies de l'énergie	Démonstrateur d'hybridation de véhicule terrestre	5
Technologies de discrétion et de furtivité	Démonstrations technologiques pour l'aéronautique	7
Calcul quantique	Démonstrations cas d'usage défense de calculateurs quantiques <i>Le développement des calculateurs est porté par la stratégie nationale quantique</i>	1

À titre d'exemple, en 2024, un démonstrateur opérationnel de laser anti-drone déployé pour la protection des JOP 2024 ainsi qu'un premier démonstrateur d'arme électromagnétique ont été produits au titre des armes à énergie dirigée.

S'agissant des trois nouveaux espaces de conflictualité identifiés dans la LPM 2024-2030, le budget qui leur sera dédié en 2025 au titre des études amont se répartit ainsi :

Domaines innovation	Montants (M€) 2025
Espace	63
Cyberdéfense et NAVWAR (Navigation Electronic Warfare)	26
Combat naval et lutte sous la mer (<i>composante Maitrise des fonds marins</i>)	56

Au total, l'AID comprend 139 ETP, dont 14 réservistes, 51 personnels militaires essentiellement issus du corps des ingénieurs de l'armement de la DGA et 74 personnels civils essentiellement sous statut de contractuels de catégorie A.

B. UN EFFORT FINANCIER MAINTENU AU PROFIT DES QUATRE ÉCOLES ET DES DEUX OPÉRATEURS SOUS TUTELLE DE LA DGA

1. L'École Polytechnique et l'Institut polytechnique de Paris

La SCSP au profit de l'École Polytechnique au titre du programme 144 du PLF pour 2025 s'élève à 111 millions d'euros, tandis que la SCSP de l'IPP au titre du PLF pour 2025 s'élève à 4,5 millions d'euros en CP.

2. L'ENSTA Paris et l'ENSTA Bretagne

Le financement apporté à l'ENSTA Paris au titre du programme 144 du PLF pour 2025 s'élève à 23,7 millions d'euros, dont 22,2 millions d'euros au titre de la SCSP et 1,5 million d'euros au titre de la SCI.

La subvention de l'ENSTA Paris inclut la prise en compte des besoins liés à la fusion des ENSTA, prévue au 1^{er} janvier 2025. Cette fusion a pour objectif de doter le ministère des Armées et des Anciens combattants d'une grande école des souverainetés de taille critique. La nouvelle école ainsi créée conservera le statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. Elle comprendra deux campus : un à Brest, et un à Palaiseau, où sera fixé son siège. Comme l'ENSTA Paris actuellement, elle sera une école composante de l'IPP. En termes de calendrier, le projet de décret modifiant le code de la défense portant les statuts du nouvel établissement, validé par les CA des deux écoles au début de l'été, sera examiné à l'automne 2024 par le Conseil d'État. Une entrée en vigueur le

1^{er} janvier 2025 est visée pour permettre une rentrée de la première promotion d'élèves ingénieurs « fusionnée » en septembre 2026.

Le financement apporté à l'ENSTA Bretagne au titre du programme 144 du PLF pour 2025 s'élève à 23,7 millions d'euros, dont 22,2 millions d'euros au titre de la SCSP et 1,5 million d'euros au titre de la SCI.

3. ISAE-Supaéro

Le financement apporté à ISAE-Supaéro au titre du programme 144 du PLF pour 2025 s'élève à 54,3 millions d'euros en CP, dont 45,6 millions au titre de la SCSP et 9,7 millions au titre de la SCI.

4. L'ONERA

Le financement apporté à l'ONERA au titre du programme 144 du PLF pour 2025 s'élève à 129 millions d'euros en CP, dont 118 millions au titre de la SCSP et 11,7 millions au titre de la SCI.

5. L'ISL

Le budget prévisionnel de l'ISL a été porté à 65 millions d'euros pour l'année 2025 (contre 61 millions d'euros en 2024). Cette hausse est principalement liée au relèvement d'un complément de budget pour la réalisation de travaux de réhabilitation de bâtiments scientifiques du site de Saint-Louis, ainsi qu'à des dépenses de personnel.

III. L'AUGMENTATION DES CRÉDITS DÉDIÉS À LA DIPLOMATIE DE DÉFENSE ET AUX RELATIONS INTERNATIONALES EST LIÉE ESSENTIELLEMENT À LA HAUSSE DE LA CONTRIBUTION AU PROFIT DE DJIBOUTI

Les crédits de l'action 8 « Relations internationales et diplomatie de défense » enregistrent une hausse importante de 122 % en AE et en CP. Cette hausse est principalement due à la hausse de la contribution forfaitaire qui sera versée à la République de Djibouti et, dans une moindre mesure, à la hausse de la contribution versée à l'Agence européenne de défense.

A. LES NÉGOCIATIONS RELATIVES AU RENOUVELLEMENT DU TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE DÉFENSE ENTRE LA FRANCE ET DJIBOUTI ONT ABOUTI

La France était redevable d'une contribution annuelle forfaitaire de 30 millions d'euros au Gouvernement de la République de Djibouti en compensation de l'implantation des FFDj, en vertu du TCMD signé en décembre 2011 et entré en vigueur en mai 2014. Selon les modalités d'application

du traité, la partie djiboutienne s'engage à déduire de la contribution forfaitaire de 30 millions d'euros tout impôt, taxe, droit de douane, redevance ou prélèvement supplémentaire de la contribution française.

Conclu pour une durée de 10 ans, le TCMD est arrivé à échéance le 30 avril 2024. Le traité renégocié a été signé par les deux chefs d'État le 24 juillet 2024 à Paris. Ce renouvellement prévoit une augmentation de 55 millions d'euros du montant de la contribution forfaitaire française au profit de Djibouti, soit une contribution totale de 85 millions d'euros. Ce futur traité permettra d'ancrer et de préserver un partenariat dense et privilégié pour les 20 prochaines années.

Cette évolution se justifie à plus d'un titre. Le montant de 30 millions d'euros n'avait jamais été réévalué depuis la négociation du premier TCMD et n'était plus cohérent avec le dispositif des FFDj implanté sur son territoire, ni avec les facilités qui leur sont accordées. De plus, la présence des FFDj s'inscrit dans un contexte de compétition internationale intense sur le sol djiboutien, avec la présence de bases militaires chinoise, américaine, italienne et japonaise.

Pour la France comme pour Djibouti, ce partenariat revêt une importance capitale. Le renouvellement du partenariat entre les deux pays participe de la sécurisation de cette zone hautement stratégique, aussi bien sur le plan continental que sur le plan maritime. Elle permet aux FFDj de disposer d'une capacité de réaction avec des forces de présence, des capacités logistiques d'accueil portuaires et aéroportuaires, des capacités de projection opérationnelle vers l'Indopacifique, au profit de la France mais également de l'UE dans le cadre des opérations Atalante et Aspides chargées de la sécurisation des flux maritimes et des voies d'approvisionnement dans la région. Les FFDj assurent également l'accompagnement des Djiboutiens dans la sécurisation de leur territoire et leur participation aux OMP.

Le TCMD renégocié et signé par les Présidents français et djiboutien le 24 juillet 2024 s'inscrit dans la continuité du précédent à plusieurs titres :

- 1/ pérennisation de la présence des FFDj à Djibouti ;
- 2/ renouvellement de l'engagement de la France à garantir l'intégrité territoriale du pays ;
- 3/ pérennisation des points d'appui maritimes et aériens qui représentent des facilités d'accès pour les FFDj, essentiels à l'autonomie stratégique de la France sur le continent africain et dans l'Indopacifique ;
- 4/ conservation des accès exclusifs ;
- 5/ maintien du dispositif fiscal lié au versement de la contribution.

Il se distingue toutefois du précédent sur les points suivants :

- 1/ la durée de validité du nouveau TCMD, qui passe de 10 à 20 ans ;
- 2/ le montant de la contribution ;
- 3/ et le montant de premiers et deuxièmes acomptes.

Les prochaines perspectives sont celles de la contresignature par le Premier ministre et le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, puis la ratification par le Parlement.

B. L'AGENCE EUROPÉENNE DE DÉFENSE

La contribution de la France au budget de fonctionnement de l'AED s'élève à 8,7 millions d'euros, en hausse de 6 % par rapport à la LFI pour 2024. Cette hausse a pour objet le financement d'un « *hub* » pour l'innovation de défense, qui était une priorité de la PFUE.

L'AED est un acteur important du processus capacitaire communautaire. Elle détermine et priorise les besoins militaires des États membres en matière de matériel, d'exercices et de technologies. Cette agence intergouvernementale, au sein de laquelle les États membres de l'UE sont représentés par leurs ministères chargés de la Défense, constitue un canal précieux de coordination des États pour exprimer leurs besoins en matière de défense.

L'AED s'est également vu confier, depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, de nouvelles missions, parmi lesquelles l'achat conjoint de matériels de défense aérienne et de munitions. Elle conseille également la BEI pour ses investissements dans le domaine de la défense.

Enfin, l'AED sera probablement amenée à jouer un rôle important dans le futur programme européen d'investissement dans le domaine de la défense (EDIP), qui vise à renforcer les capacités européennes de production d'armement.

Ce sujet a fait l'objet d'une question dans le questionnaire budgétaire envoyé au ministère des Armées et des Anciens combattants en application de l'article 49 de la LOLF. La rapporteure regrette de ne pas avoir reçu la réponse demandée.

DEUXIÈME PARTIE : LE MINISTÈRE DES ARMÉES FACE À LA RÉVOLUTION COPERNICIENNE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DE DÉFENSE

L'émergence du logiciel à base d'IA dénommé ChatGPT en 2023, créé par l'entreprise américaine OpenAI, a produit l'effet d'un électrochoc dans le monde entier. Le ministère des Armées et des Anciens combattants, même s'il avait déjà développé des logiciels à base d'IA avant cet événement, n'était pas en reste.

Mais si les technologies d'IA joueront un rôle de premier plan dans la supériorité opérationnelle future, elles ne constituent pas pour autant une fin en soi pour les armées mais bien un moyen de continuer à remplir ses missions : garantir à la France, aujourd'hui et demain, sa capacité à assumer ses responsabilités pour la paix et la sécurité dans le monde, assurer la protection du territoire national, de ses concitoyens et de ses intérêts, tout en agissant dans le strict respect du droit international humanitaire et sans exposer inutilement la vie de ses soldats.

De ce point de vue, les armées françaises ne sauraient se tenir à l'écart des développements dans ce domaine, sous peine de manquer un tournant technologique majeur et de perdre la supériorité opérationnelle qui est la leur aujourd'hui. Dans le cadre de la stratégie nationale voulue par le président de la République en 2018, le ministère des Armées et des Anciens combattants avait publié dès 2018 une feuille de route relative à l'IA.

Mais le tournant qu'a constitué l'émergence de ChatGPT a été à l'origine de la création de l'Agence ministérielle pour l'IA de défense, dans le cadre de la nouvelle stratégie ministérielle pour l'IA de défense présentée en février 2024. La création de cette agence marque un tournant dans l'appropriation de l'IA par le ministère des Armées et des Anciens combattants.

Le ministère des Armées et des Anciens combattants fait face à une révolution copernicienne qui pourrait, à terme, révolutionner la façon dont il remplit ses missions. Une telle formulation ne relève pas de l'emphase ou de l'exagération. Comme l'a dit le ministre des Armées et des Anciens combattants, « *soit l'armée française prend date, soit elle décroche* ». L'enjeu sera effectivement pour elle de ne pas décrocher face à une nouvelle technologie extrêmement évolutive, dont la maîtrise implique de la réactivité, de l'audace et de l'efficacité à tous les niveaux, sous peine, en effet, de décrocher. Tout le monde doit prendre conscience de l'enjeu, au sein du ministère des Armées et des Anciens combattants mais également au sein de la classe politique.

Le présent rapport pour avis ambitionne de contribuer à la réflexion globale sur ce sujet complexe en proposant des recommandations pour renforcer la politique d'IA de défense du ministère des Armées et des Anciens combattants. Le traitement

du sujet se heurtant toutefois aux limites imposées par la protection du secret de la défense nationale, les développements descriptifs quant à la politique du ministère en matière d'IA de défense sont volontairement succincts.

I. UN EFFORT PRIORITAIRE A ÉTÉ CONSENTI DANS LE CADRE DE L'ACTUALISATION ANNUELLE DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE AU PROFIT DE L'IA DE DÉFENSE

Le rapport annexé de la LPM 2024-2030 ciblait différents efforts sur des domaines capacitaires précis tels que l'innovation, l'espace, les drones ou encore la défense sol-air. Si le recours à l'IA pouvait être évoqué, de manière incidente, dans certaines parties du rapport annexé, ce n'est qu'à l'occasion de l'A2PM qu'un effort prioritaire a été consenti au profit de l'IA.

Dans le cadre de la stratégie ministérielle relative à l'IA de défense de 2024, un effort d'accélération au profit de l'IA prévoit l'intégration de l'IA dans les capacités opérationnelles des armées et se concrétise par la création de l'Agence ministérielle pour l'IA de défense (AMIAD) et la montée en puissance des centres de service et de la donnée des armées.

Cette généralisation de l'IA dans les systèmes de commandement et les systèmes de combat a pour objectif de démultiplier les performances et l'efficacité de ces systèmes, tout en favorisant leur coopération dans une logique multi champs et multi domaines. Dans un souci de cohérence d'ensemble, cet effort intègre un volet relatif aux données, volet primordial pour que l'IA puisse déployer au plus tôt sa pleine puissance au service du ministère.

Ces investissements supplémentaires constituent une programmation adaptée et cohérente selon plusieurs volets :

1/ un volet organisationnel, avec la création de l'AMIAD ;

2/ un volet relatif aux infrastructures, avec la construction d'un bâtiment modulaire à Bruz pour accueillir le pôle technique de l'AMIAD d'une part, et avec la construction du futur supercalculateur ASGARD ⁽¹⁾ à Suresnes d'autre part ;

3/ un volet relatif aux calculateurs, relatif à l'acquisition de capacités de calcul souveraines et de GPU ;

4/ un volet dédié à l'IA à proprement parler, avec l'élaboration d'une doctrine en matière d'IA embarquée, d'IA des opérations et d'IA de l'organique, et notamment des cas d'usage au profit des EMDS du ministère ;

5/ et un volet relatif aux données, avec une accélération de la stratégie *Move to Cloud* ainsi que des travaux de valorisation des données.

(1) Architecture souveraine de génération d'intelligence artificielle pour la recherche et la défense.

Au total, l'effort budgétaire consenti par le ministère des Armées et des Anciens combattants dans le domaine de l'IA de défense et de la donnée s'élève à près de 2 milliards d'euros sur la période 2024-2030.

II. L'AGENCE MINISTÉRIELLE POUR L'IA DE DÉFENSE A VOCATION À JOUER LE RÔLE DE PILOTE DE LA POLITIQUE DU MINISTÈRE EN MATIÈRE D'IA

A. LE RÔLE, LES MOYENS ET LES MISSIONS DE L'AGENCE

Créée dans le cadre de la stratégie ministérielle pour l'IA de défense de février 2024, l'AMIAD aura vocation à jouer le rôle de pilote de la politique du ministère en matière d'IA de défense. Il ne s'agira toutefois pas d'une agence qui sera en surplomb et qui dictera aux autres services du ministère la façon dont ils doivent conduire leurs politiques en matière d'IA : l'AMIAD a vocation, comme le fait l'AID dans le domaine de l'innovation de défense, à fédérer les initiatives et à servir de référence technique au profit des EMDS du ministère. Ces derniers ont vocation à interagir avec l'Agence, sans que celle-ci n'interfère outre mesure sur les choix et les initiatives que ces EMDS pourront prendre, dans la limite de la cohérence globale de l'action du ministère en ce domaine.

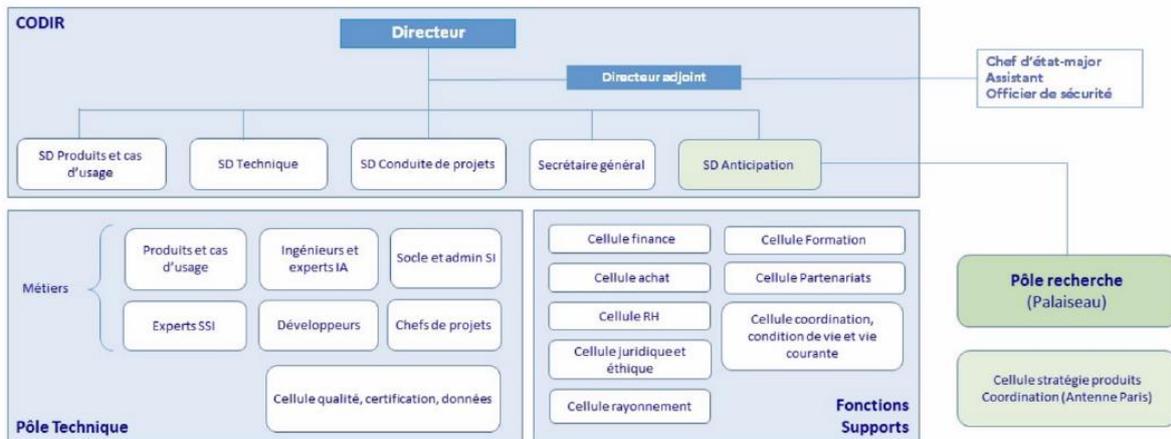
Ainsi, la mission et le rôle de l'AMIAD sont multiples :

- 1/ la mise en œuvre de la politique ministérielle en matière d'IA ;
- 2/ le pilotage et la conduite des projets ministériels en matière d'IA ;
- 3/ endosser le rôle d'autorité technique en matière d'IA pour le ministère ;
- 4/ faire la promotion de l'IA de défense et de ses savoir-faire auprès des EMDS du ministère et en dehors ;
- 5/ conduire et coordonner les travaux de recherche académique en matière d'IA ;
- 6/ et mettre en œuvre les partenariats et les coopérations nécessaires avec les acteurs publics et privés.

La compétence de l'AMIAD s'exerce ainsi sur l'ensemble du champ de l'IA, c'est-à-dire de l'IA organique (IA du quotidien pour les administrations du ministère), de l'IA des opérations et jusqu'à l'IA embarquée. Au titre de ses missions et de ses compétences, l'AMIAD s'articule ainsi avec les armées, la DGA et le SGA dans le cadre de leurs missions respectives pour la mise en œuvre de la politique ministérielle en matière d'IA, dans une collaboration étroite lorsque cela est nécessaire et en interface avec les centres de service de la donnée des EMDS.

Le budget total de fonctionnement de l'AMIAD est de l'ordre de 2 millions d'euros en 2025. La trajectoire prévisionnelle des effectifs de l'AMIAD est de 200 ETP en 2025, pour atteindre 300 personnes en 2026 et en régime permanent.

Le graphique ci-dessous présente l'organisation de l'AMIAD :



B. UNE AGENCE STRUCTURÉE AUTOUR DE DEUX PÔLES : LE PÔLE « RECHERCHE » ET LE POLE « TECHNIQUE »

1. Le pôle « Recherche »

Le pôle « Recherche » est hébergé par l'École Polytechnique à Palaiseau. Il poursuit trois objectifs principaux :

1/ favoriser le développement de l'IA de défense en lien avec l'écosystème civil, et notamment le monde académique ;

2/ accueillir des jeunes talents qui pourront rejoindre, à terme, le pôle « technique » de l'AMIAD, ainsi que les EMDS du ministère ;

3/ crédibiliser l'action du ministère en publiant au meilleur niveau international.

L'IA étant un domaine de recherche vaste, le pôle « Recherche » doit aborder le domaine en largeur en permettant d'animer une communauté scientifique dans la dualité entre la défense et le civil, anticiper les verrous scientifiques et techniques en IA qui pourront avoir un impact sur les armées françaises et préparer l'avenir en développant des travaux de recherche en lien avec ces verrous.

En 2024, le pôle « Recherche » vise le recrutement de 10 ETP, principalement des doctorants et post-doctorants, mais aussi des ingénieurs de recherche et des chercheurs confirmés. Ce pôle ne dispose pas d'un budget en propre mais il inscrit ses actions dans celui de l'AMIAD. À la rentrée 2024, plusieurs

travaux de thèse ont été initiés en partenariat avec des chercheurs du plateau de Saclay. Des travaux seront conduits en 2024 sur les thèmes suivants :

- 1/ l'annotation des données synthétiques ;
- 2/ l'apprentissage par renforcement dans le cadre de la robotique terrestre ;
- 3/ la détection d'images hyper-truquées ;
- 4/ et la détection de campagnes d'influences.

2. Le pôle « Technique »

Le pôle « Technique » de l'AMIAD a vocation à concentrer l'expertise technique de l'Agence. Tout comme le pôle « Recherche », ce pôle ne dispose pas d'un budget spécifique. Il rassemblera, d'ici 2026, 250 personnes dont *a minima* 200 ingénieurs et techniciens de l'IA.

Le pôle « Technique » sera localisé à Bruz, sur le site de la DGA-MI, et collaborera avec l'ensemble des acteurs présents dans la région, parmi lesquelles le COMCYBER dans les différents domaines de lutte informatique pour fournir des prestations et technologies pertinentes pour les usages opérationnels. Ce pôle a également vocation à collaborer avec les armées dans le domaine du numérique, et en particulier avec leurs centres de la donnée. Ses collaborations ne seront donc pas limitées à la région de Rennes. De même, une collaboration plus globale est en construction avec l'ANSSI au niveau national, et aura certainement une déclinaison locale à terme.

C. UN RÔLE ET DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES AVEC CEUX DE L'AGENCE DE L'INNOVATION DE DÉFENSE

Avant la création de l'AMIAD, l'AID était l'autorité en charge du développement de l'IA au sein du ministère des Armées, à travers la cellule de coordination de l'IA de défense (CCIAD), qui animait les échanges au sein du ministère et suivait l'ensemble des initiatives en la matière. Le personnel de cette cellule traitait des sujets d'IA pour l'AID.

Désormais, la mission de la CCIAD est reprise par l'AMIAD. Dès lors, les synergies entre l'AID et l'AMIAD sont importantes. Elles concernent :

- 1/ les travaux de recherche, *via* le pôle recherche de l'AMIAD ;
- 2/ l'expertise technique, au profit notamment des PTD gérés par l'AID ;
- 3/ le lien avec l'écosystème industriel, les deux agences partageant leur vision du paysage industriel de l'IA ;

4/ la politique d'innovation et les travaux prospectifs, l'AID restant pilote de l'innovation impliquant le recours à l'IA mais bénéficiant du concours de l'AMIAD ;

5/ et les relations internationales, l'AMIAD ayant vocation à travailler de concert avec la cellule de l'AID dédiée à la coopération internationale.

Une charte de fonctionnement entre l'AMIAD et l'AID, qui définit des grands principes d'organisation et de responsabilité, décrit les interfaces fonctionnelles entre les deux agences ainsi que l'intervention de l'AMIAD dans les processus de l'AID, est en cours de finalisation pour une signature fin 2024.

III. LE SUPERCALCULATEUR DE SURESNES CONSTITUE SANS DOUTE LE PROJET LE PLUS EMBLÉMATIQUE DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE MINISTÉRIELLE RELATIVE À L'IA DE DÉFENSE

La stratégie ministérielle pour l'IA de défense vise également à disposer, en interne, de moyens de calculs capables d'entraîner des modèles de fondation et de traiter à la fois des données allant du niveau « Secret » au niveau « non protégées ». Les algorithmes entraînés sur cette capacité seront ensuite spécialisés sur des données « métier » afin d'être intégrés dans des systèmes d'information ou systèmes d'armes au profit des EMDS du ministère pour couvrir l'ensemble des besoins du ministère en matière d'IA.

Dans ce cadre, un supercalculateur sera créé à Suresnes. Cette capacité de calcul mutualisée devra ainsi répondre aux enjeux suivants :

- 1/ créer et entraîner des modèles non bridés adaptés à des usages militaires ;
- 2/ ne pas dépendre de modèles étrangers dont personne ne sait s'ils demeureront « open source » à l'avenir ;
- 3/ se prémunir d'un risque d'empoisonnement des algorithmes, de biais d'apprentissage ou encore de présence de portes dérobées, en priorité sur des domaines très sensibles et souverains ;
- 4/ pouvoir entraîner les algorithmes des SI du ministère sur des données classifiées ou présentant un format spécifique (imagerie radar, pistes sonars, ...) ;
- 5/ et stimuler la dynamique IA de défense en attirant des talents au sein du ministère et en embarquant des entreprises de la BITD dans le sillage.

Le premier incrément du projet de supercalculateur, baptisé ASGARD, vise à disposer de moyens de calcul souverains pour l'IA permettant notamment d'entraîner et de mettre en production des modèles d'IA, y compris dits de « fondation » et capable de traiter à la fois des données classifiées « Secret

Spécial France », « Secret », protégées « Diffusion Restreinte » et « non protégées ».

Sa mise en service se fera au second semestre 2025 sur le site du fort de Suresnes. La notification du marché d'acquisition est prévue d'ici la fin 2024 permettant une livraison d'ici la fin 2025. La consultation étant toujours en cours, le budget de l'opération n'est pas encore diffusable. Le financement est prévu sur le programme 178 « Préparation et emploi des forces ».

IV. DEUX EXEMPLES DE CAS D'USAGE DE L'IA À DES FINS MILITAIRES : LA CYBERDÉFENSE ET LE QUANTIQUE

A. DES CAS D'USAGE DÉJÀ CONCRETS DANS LE DOMAINE DE LA CYBERDÉFENSE

Le ministère des Armées considère que l'IA offre de nouvelles opportunités capacitaires, utiles aux différents domaines de lutte informatique pour réaliser leurs missions, ou qui améliorent significativement l'efficacité des capacités existantes. En cyberprotection, les domaines d'application recouvrent notamment la prévention et la protection des systèmes à l'aide d'IA. En matière de lutte informatique défensive (LID), il s'agit principalement de détection et gestion des attaques à l'aide d'IA. En matière de lutte informatique d'influence (L2I), l'IA pourra être employée pour contribuer à la détection d'opérations d'influence, pour détecter des fausses informations et pour rétablir la vérité.

Le recours à l'IA soulève toutefois en ce domaine des enjeux éthiques, de fiabilité, de sécurité de l'information, de respect des droits et libertés des personnes, de conformité légale, et de souveraineté. Comme tout service numérique, les systèmes d'IA présentent également des risques liés à la sécurité de l'information, aux droits et libertés des personnes concernées, à l'environnement, et aux inégalités. Les systèmes d'IA peuvent être vulnérables aux attaques de piratage et de manipulation. Ils peuvent aussi ne pas pouvoir interagir avec les autres systèmes si les technologies ou les données utilisées ne sont pas cohérentes ou compatibles entre elles.

En outre, plusieurs biais peuvent être introduits dans les modèles d'IA :

1/ des biais liés à la formulation du cas d'usage si la requête est mal posée ;

2/ des biais cognitifs : la technologie de l'IA nécessite l'entrée humaine, et les humains sont faillibles. Les préjugés personnels peuvent s'infiltrer sans même que les praticiens s'en rendent compte. Cela peut avoir un impact sur le jeu de données ou sur le comportement du modèle ;

3/ des biais liés aux données d'entraînement si elles ne sont pas représentatives de la réalité ;

4/ des biais liés à l'algorithme ;

5/ et des biais de confirmation : étroitement lié aux biais cognitifs, cela se produit lorsque l'IA s'appuie sur des croyances ou des tendances préexistantes dans les données, en doublant les biais existants et en étant incapable d'identifier de nouveaux modèles ou tendances.

Les spécificités de l'IA imposent donc une approche adaptée, basée sur les risques, pour apporter la confiance nécessaire à ses responsables, à ses usagers et le cas échéant aux personnes concernées. Pour ce faire, la conformité aux règles qui contribuent à s'assurer de la conformité de l'outil avec les critères de confiance communément reconnus devrait être systématiquement évaluée (fiabilité, sûreté, sécurité du système d'IA, maintenabilité et évolutivité, transparence et explicabilité, responsabilité et accessibilité).

B. DES CAS D'USAGE ENCORE PROSPECTIFS DANS LE DOMAINE DES TECHNOLOGIES QUANTIQUES

Les technologies quantiques sont de nature à modifier les rapports de force technologiques entre les « États puissance ». L'acquisition et la protection de ces ressources critiques fait l'objet d'une course dont l'enjeu est l'hégémonie technologique à l'horizon 2040.

À ce stade, le domaine de recherche des technologies quantiques, que l'on scinde habituellement en 4 composantes (capteurs, calcul, cryptographie et communications), reste relativement séparé de celui de l'IA. Le ministère des Armées et des Anciens combattants intervient de façon différenciée sur ces différentes composantes des technologies quantiques :

1/ s'agissant des capteurs quantiques, le ministère porte une feuille de route propre complémentaire à la stratégie nationale. Alors que la gravimétrie quantique sera une réalité opérationnelle dès 2024 au travers du programme CHOF (capacité hydro-océanographique future), les prochaines applications prévisibles des capteurs quantiques dans le domaine de la défense concernent la détection de signaux électromagnétiques ou acoustiques ainsi que l'intégration d'horloges atomiques de très haute précision. Plusieurs projets d'études amont sont en cours sur ces sujets ;

2/ s'agissant du calcul quantique, le ministère se positionne en appui de la stratégie nationale et porte, par délégation du SGPI, le partenariat innovant PROQCIMA visant à développer un calculateur quantique tolérant aux fautes. Ainsi, un accord-cadre a été notifié par la DGA le 5 mars 2024 aux 5 start-up françaises engagées dans le développement de l'ordinateur quantique : Alice&Bob, C12, Pasqal, Quandela et Quobly.

3/ s'agissant de la cryptographie quantique, qui désigne l'usage des propriétés quantiques pour distribuer des clés cryptographiques en toute sécurité, le ministère considère, en accord avec la position de l'ANSSI, que c'est une solution

complexe par rapport aux problèmes de sécurité actuellement connus. Le ministère concentre son effort sur la cryptographie post-quantique, qui a pour but de contrer la menace de l'ordinateur quantique par des méthodes classiques ne mettant pas en œuvre en tant que tel des propriétés quantiques ;

4/ et s'agissant des communications quantiques, en cohérence avec la position adoptée sur la cryptographie, le ministère considère qu'elles n'ont à ce stade pas d'intérêt capacitaire réel, la promesse actuelle (établissement de communications non-interceptables) n'ayant d'intérêt que si l'on considère la cryptographie future comme déjà compromise. Le ministère suit néanmoins les initiatives européennes en la matière.

Mais si aucun rapprochement concret entre l'IA et le quantique n'a été initié par le ministère à ce stade, cela pourra être envisagé à l'avenir, notamment dans le domaine du calcul quantique quand la technologie sera plus mature, comme par exemple :

1/ la complexité des modèles : un ordinateur quantique pourrait permettre de développer des modèles d'IA plus complexes et donc plus performants ;

2/ l'apprentissage quantique : il s'agit d'une technique d'apprentissage automatique qui utilise des algorithmes quantiques pour optimiser les paramètres d'un modèle ;

3/ ou encore la compréhension de l'IA : l'informatique quantique pourrait permettre de simuler des systèmes quantiques pour les utiliser dans des modèles d'IA.

LISTE DES RECOMMANDATIONS DE LA RAPPORTEURE POUR AVIS

Sur les crédits du programme 144

1. S'assurer du respect du calendrier du projet immobilier de la DGSE. Ce projet immobilier revêt une importance capitale pour l'attractivité du Service, qui doit faire face à une concurrence accrue vis-à-vis du secteur privé, singulièrement pour le recrutement et la fidélisation de ses agents dans les domaines concurrentiels comme la cyberdéfense ou l'intelligence artificielle.

2. Améliorer la lisibilité de la répartition de l'effort financier entre les différents domaines de l'innovation de défense. Le budget des études amont est réparti entre divers objectifs budgétaires dans le projet annuel de performances du programme. Ces objectifs budgétaires revêtent un fort caractère transversal, de sorte que l'appréciation de l'effort au profit de chacune des trois armées n'est pas appréciable. En outre, certains domaines comme la cyberdéfense ou l'intelligence artificielle sont répartis entre plusieurs objectifs budgétaires, ce qui, là aussi, rend difficilement appréciable l'effort financier au profit de ces domaines au titre des études amont.

3. Poursuivre les efforts dans le domaine du passage à l'échelle des projets innovants soutenus par le ministère. L'innovation implique certes de consacrer des efforts financiers au profit de projets dont on ignore s'ils demeureront viables à mesure qu'ils franchissent les divers seuils de maturité technologique. Toutefois, en dépit d'efforts importants faits par le ministère des Armées et des Anciens combattants pour renforcer le passage à l'échelle, singulièrement sur le plan financier, cette problématique demeure prégnante.

4. Renforcer la militarité de l'École Polytechnique. Le nombre croissant d'étudiants internationaux de l'École ainsi que la relative désaffection des élèves sous statut militaire pour le ministère des Armées et des Anciens combattants, et en particulier pour le corps des ingénieurs de l'armement, interroge d'autant plus que l'École bénéficie d'une subvention pour charges de service public de la part dudit ministère, qui exerce sur elle une tutelle. La réussite des armées passera pourtant par la capacité du ministère à attirer des élèves de l'École Polytechnique.

5. Ratifier le nouveau TCMD entre la France et Djibouti d'ici au 1^{er} janvier 2025. Le précédent TCMD a expiré le 30 avril 2024. Après de longues négociations, les deux parties sont parvenues à un accord. Le PLF pour 2025 prévoit d'ores et déjà un montant de 85 millions d'euros au titre de la contribution annuelle alors que le futur TCMD n'a pas encore été ratifié. Or, ce montant ne peut être valable sur le plan juridique qu'à la condition que le nouveau TCMD soit ratifié.

Sur l'IA de défense

1. Conforter le rôle de l'AMIAD en tant que pilote de la politique du ministère en matière d'IA. À l'instar de la création de l'AID en 2018, la création de l'AMIAD permet utilement de fédérer des initiatives prises parfois en ordre dispersé. Le placement de l'AMIAD auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants est de ce point de vue un choix salubre. Mais si le foisonnement des initiatives en matière d'IA peut légitimement susciter de l'enthousiasme de prime abord, il n'en demeure pas moins utile de coordonner les initiatives et de veiller à leur cohérence, notamment pour éviter les redondances. Plusieurs EMDS du ministère se sont, pour certains, déjà lancés dans des projets à base d'IA qui peuvent par exemple être redondants avec le programme ARTEMIS.IA. L'AMIAD ne devra pas être une énième agence dépourvue de prérogatives mais devra au contraire jouir de prérogatives fortes pour assurer le pilotage de la politique ministérielle en matière d'IA.

2. Clarifier la gouvernance de la politique ministérielle en matière d'IA de défense. La création de l'AMIAD a permis d'identifier un interlocuteur au sein du ministère des Armées et des Anciens combattants en matière d'IA. Toutefois, l'AMIAD ne sera pas la seule interlocutrice des EMDS du ministère en la matière : ses missions et ses actions devront s'articuler avec la DGA-MI, l'AID, la DGNUM, la DIRISI ou encore l'AND. L'articulation des compétences et des rôles entre l'AMIAD et l'AID, pour ne prendre que cet exemple, témoigne du caractère encore incertain de la gouvernance de la politique ministérielle en matière d'IA de défense, malgré la création de l'AMIAD. De ce point de vue, la clarification de la gouvernance de la politique ministérielle en matière d'IA de défense est une condition *sine qua non* du succès du ministère en la matière, car l'AMIAD ne doit pas devenir un énième interlocuteur au sein du ministère.

3. Renforcer le partage des données entre les EMDS du ministère, dans le respect du besoin d'en connaître. L'IA de défense ne saurait se développer sans un accès à des données nombreuses et diverses, indispensables à l'entraînement des algorithmes. Or, cette nécessité de partager les données se heurte, au ministère des Armées et des Anciens combattants, aux limites posées par le secret de la défense nationale ainsi qu'au besoin d'en connaître, qui en est le corollaire. Les EMDS du ministère devront toutefois réfléchir aux voies et moyens pour concilier ces deux impératifs. Cela sera d'autant plus utile pour le développement du supercalculateur ASGARD qui sera construit à Suresnes.

4. Engager une réflexion sur l'opportunité de créer un cadre juridique du recours à l'IA dans le domaine de la défense. Si l'IA a fait récemment l'objet d'une réglementation européenne sous la forme de l'*AI Act*, cette dernière ne concerne pas le secteur de la défense. En l'absence de cadre juridique spécifique au domaine de l'IA, le risque de considérer que le silence de la loi vaut autorisation ou, au contraire, interdiction existe, ce qui peut aboutir au développement de pratiques qui pourraient être jugées inopportunes, notamment au regard de l'éthique. Mais un

cadre juridique trop strict et une profusion de normes pourraient inhiber les acteurs du domaine. La question de l'opportunité de réguler le recours à l'IA par la loi mérite d'être posée, sans *a priori*.

5. Apporter un soutien financier massif au profit des entreprises de la BITD et duales dans le domaine de l'IA pour garantir la souveraineté française. La réussite du ministère des Armées et des Anciens combattants en matière d'IA de défense ne se fera pas sans les industriels. Le marché de la défense étant un monopsonne et le nombre des commandes passées par la DGA étant limitées dans le domaine de l'IA, les entreprises de la BITD dans ce domaine sont souvent duales. Or, au-delà d'un certain seuil, la survie de l'entreprise passe par l'accès à un marché de taille suffisante pour financer son développement. Faute de bénéficier d'un nombre suffisamment important de commandes par le ministère des Armées et des Anciens combattants, en plus de se tourner vers le secteur civil, certaines entreprises n'hésitent pas à quitter la France pour partir aux États-Unis, où les opportunités de développement sont incomparablement plus importantes. Le départ de ces entreprises entrave irrémédiablement le développement de l'IA en France et, partant, d'une partie de sa souveraineté. Si l'État français n'investit pas dans ses fleurons industriels et ses *start-ups* dans le domaine de l'IA, ce sont des États étrangers qui le feront.

TRAVAUX DE LA COMMISSION

I. AUDITION DE MME ALICE RUFO, DIRECTRICE GÉNÉRALE DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DE LA STRATÉGIE

La commission a entendu Mme Alice Rufo, directrice générale des relations internationales et de la stratégie, sur le projet de loi de finances pour 2025 (n° 324), au cours de sa réunion du mercredi 23 octobre 2024.

Le compte rendu de cette audition est disponible sur le site internet de l'Assemblée nationale à l'adresse suivante : <https://assnat.fr/9OTwRL>.

II. EXAMEN DES CRÉDITS

La commission a examiné, pour avis, sur le rapport de Mme Anne Le Hénanff, les crédits relatifs au programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » de la mission « Défense », pour 2025, au cours de sa réunion du 30 octobre 2024.

M. le président Jean-Michel Jacques. Mes chers collègues, l'ordre du jour appelle l'examen des crédits de la mission *Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation*, de la mission *Défense* et du programme *Gendarmerie nationale* de la mission *Sécurités*.

Mme Anne Le Hénanff, rapporteure pour avis. Mes chers collègues, je suis très heureuse de vous présenter les conclusions de mon avis budgétaire sur le programme 144, *Environnement et prospective de la politique de défense*. Il s'agit sans doute du programme le plus éclectique de la mission *Défense*, à la fois par la diversité des enjeux qu'il recèle, mais également par son importance cardinale pour la préparation de l'avenir dans tous ses aspects, de l'innovation, au renseignement, en passant par la recherche stratégique et la diplomatie de défense.

Je ne peux que saluer le niveau historique des crédits alloués au programme, en particulier dans le contexte contraint de nos finances publiques. Les autorisations d'engagement s'élèvent à 2,173 milliards d'euros, tandis que les crédits de paiement franchissent le seuil symbolique des 2 milliards d'euros. Tous les axes d'effort prioritaires identifiés dans la loi de programmation militaire (LPM) sont confortés. Nos services de renseignement bénéficient d'un effort financier massif, à la fois pour le financement de leurs projets immobiliers respectifs, mais également pour le renforcement de leurs capacités ; tandis que les crédits de paiement dédiés à l'innovation de défense sont maintenus à 1 milliard d'euros.

Je tiens à rassurer celles et ceux d'entre vous qui ont pu s'interroger sur la baisse des autorisations d'engagement au profit de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et de la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD). Leurs autorisations d'engagement ont connu des augmentations spectaculaires ces dernières années pour le financement de leurs projets immobiliers. Leur baisse, cette année, n'est que la conséquence d'un retour au niveau habituel. J'ai eu l'occasion de m'assurer directement auprès d'eux que ces crédits leur permettront d'assurer pleinement leurs missions.

L'action 8 du programme connaît une très forte augmentation de ses crédits en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, de l'ordre de 122 %. Ce montant s'explique par la hausse de la contribution de la France au profit de la République de Djibouti, au titre de la présence des forces françaises stationnées à Djibouti. Cette contribution s'élève désormais à 85 millions d'euros, contre 30 millions d'euros auparavant. L'année 2024 a vu s'achever les négociations entre

nos deux pays pour le renouvellement du traité bilatéral de défense qui nous lie. Les deux parties sont parvenues à un accord, ce dont je me réjouis, tant ce partenariat revêt une importance capitale pour la France. Il reviendra désormais au Parlement de se prononcer sur l'opportunité d'autoriser la ratification de cet accord, à l'occasion de l'examen du projet de loi afférent.

Je formule plusieurs recommandations au titre de la partie budgétaire de mon avis. Aussi, j'émetts donc un avis favorable à l'adoption de ces crédits.

Pour la partie thématique de mon avis budgétaire, j'ai fait le choix de me pencher cette année sur l'intelligence artificielle (IA) de défense. J'ai émis cinq recommandations. Premièrement, je recommande que nous confortions le rôle de l'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense (Amiad), en tant que pilote de la politique ministérielle en matière d'IA. Le développement de l'IA au sein du ministère des Armées et des Anciens combattants n'est pas nouveau. Dès 2018, dans le sillon de la stratégie nationale de l'IA annoncée par le Président de la République, le ministère avait édité sa propre feuille de route. La stratégie ministérielle relative à l'IA de défense, dévoilée en février 2024, a ainsi permis de donner un nouvel élan à cette ambition, en créant notamment l'Amiad, qui joue un rôle central dans la fédération des initiatives des entités du ministère sur ce sujet.

Mais si le foisonnement des initiatives en matière d'IA peut de prime abord susciter légitimement de l'enthousiasme, il n'en demeure pas moins nécessaire de les coordonner et de veiller à leur cohérence, afin d'éviter des redondances, voire des doublons. Dans le cadre de mes travaux, j'ai pu constater que cet écueil n'a malheureusement pas toujours été évité, plusieurs services ayant lancé des projets parfois similaires. Demain, l'Amiad devra jouer un rôle moteur de pilote de la politique du ministère en matière d'IA, pour garantir une cohérence d'ensemble.

Deuxièmement, il nous faudra clarifier la gouvernance de la politique ministérielle en matière d'IA de défense. Si la création de l'Amiad a permis d'identifier un interlocuteur au sein du ministère en matière d'IA, elle ne sera cependant pas la seule interlocutrice des entités du ministère. Ses missions et ses actions devront s'articuler avec celles de la direction générale de l'armement-maîtrise de l'information (DGA-MI), de l'Agence de l'innovation de défense (AID), de la direction générale du numérique et des systèmes d'information et de communication (DGNUM), de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (Dirisi) ou encore de l'Agence du numérique de défense (AND). Lors de mes auditions, j'ai pu constater que de nombreux acteurs, notamment les industriels, s'en inquiètent. Afin que l'Amiad puisse mener à bien ses missions, il est nécessaire que la gouvernance de l'IA de défense au sein du ministère soit clarifiée. J'y serai particulièrement attentive.

Troisièmement, nous devons veiller au renforcement du partage des données entre les entités du ministère. Contrairement au secteur civil, le ministère des Armées et des Anciens combattants pourrait, dans certaines conditions, se heurter aux limites posées par la protection du secret de la défense nationale et du

besoin d'en connaître. Si certaines données peuvent être facilement partagées entre plusieurs acteurs, dans le domaine du renseignement par exemple, ce partage pourrait être contraint. Or, sans données de qualité et en quantité suffisante, il est impossible d'entraîner les algorithmes et d'optimiser le supercalculateur de Suresnes.

La singularité des données du ministère des Armées et des Anciens combattants réside dans leur rareté et leur caractère précieux, souvent confidentiel. Toutefois, elles sont essentielles pour la réussite de la stratégie d'IA de défense. Aussi, nous devons trouver ensemble, de manière concrète, des modalités pour lever les réticences des acteurs qui détiennent les données les plus sensibles, en leur donnant des gages de confiance.

Ma quatrième recommandation concerne le cadre juridique de l'IA de défense. L'Union européenne (UE) a adopté l'*AI Act*, première législation générale au monde sur l'intelligence artificielle. Bien que celle-ci ne concerne pas directement le secteur de la défense, mon attention a été attirée sur les opportunités et les risques induits par l'encadrement juridique du recours à l'IA. En l'absence de cadre juridique clair, le risque de considérer que le silence de la loi vaut autorisation ou interdiction est réel et inquiète certains acteurs civils.

Ce risque doit toutefois être nuancé, car les pratiques de recours à l'IA sont encadrées par des règles éthiques inscrites dans des chartes. À l'inverse, un cadre juridique trop strict et une profusion de normes pourraient inhiber les acteurs, voire être contre-productifs. J'estime donc que la question de l'opportunité de réguler le recours à l'IA de défense mérite d'être proposée sans *a priori*. Une réflexion approfondie sur ce sujet, éventuellement dans le cadre d'un groupe de travail, pourrait être conduite.

Enfin, ma cinquième et dernière recommandation vise à faire émerger durablement une filière française de l'IA de défense. Il s'agit là d'un sujet majeur de souveraineté. En effet, hormis les projets que le ministère conduira en interne *via* la DGA et l'Amiad, la politique d'IA de défense passera nécessairement par le succès de nos entreprises de la base industrielle et technologique de défense (BITD).

Or, le marché de la défense étant un monopsonne, le ministère joue un rôle crucial dans le soutien financier aux entreprises par la passation de commandes, qui sont déterminantes pour le passage à l'échelle des acteurs civils. Faute de bénéficier d'un nombre suffisant de commandes publiques, certaines entreprises n'hésitent plus à quitter la France pour partir à l'étranger, où les opportunités de développement sont incomparables. Le départ de ces entreprises entraverait irrémédiablement le développement de l'IA de défense et remettrait potentiellement en cause notre souveraineté. Ne soyons pas naïfs : si l'État français n'investit pas davantage dans ses fleurons industriels et ses *start-ups*, les pays étrangers le feront, à leur profit.

M. Thierry Tesson (RN). J'ai lu votre rapport avec intérêt, surtout concernant l'Amiad, une innovation très intéressante pour la défense. Le terme de « robotique terrestre » recouvre-t-il tous les types de drones, les drones suicides, les drones navals ou les drones aériens ?

Mme Anne Le Hénanff, rapporteure pour avis. Les travaux d'innovation menés par l'Amiad et l'AID porteront sur l'ensemble des drones. La France ne doit pas se restreindre en matière d'innovation et doit envisager d'étudier tous les types de drones ; tout en évaluant ensuite l'opportunité de les engager, notamment au regard des limites éthiques que le ministère se pose.

Mme Sabine Thillaye (Dem). Vous avez évoqué le nécessaire partage des données entre les services du ministère. Vous recommandez de trouver des modalités et des gages de confiance, dans la mesure où il s'agit de données sensibles. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Mme Anne Le Hénanff, rapporteure pour avis. Les différents acteurs qui interviennent sur le champ de l'IA de défense, collectent ou produisent un certain nombre de données, dont certaines sont particulièrement sensibles, secrètes. Le supercalculateur a vocation notamment à produire, grâce à des algorithmes, des usages IA. Par ailleurs, certains acteurs travaillent déjà sur des usages IA, en interne. Je pense notamment à la DGSE, la DRSD, mais aussi la direction du renseignement militaire (DRM).

Les opérateurs qui traitent des données extrêmement sensibles doivent avoir la garantie que ces données ne sont pas accessibles. Il faudrait donc réfléchir à des accès contraints et limités. Pour ma part, je fais confiance à l'Amiad pour fournir de telles garanties.

Mme Natalia Pouzyreff (EPR). Je suis particulièrement convaincue que l'IA constituera un accélérateur formidable pour les futurs systèmes de combat collaboratifs, qu'elles que soient les plateformes employées. Dans la mesure où nous y travaillons en coopération avec d'autres nations, estimez-vous nécessaire de définir une forme de protocole d'échange et de partage de données ?

Mme Anne Le Hénanff, rapporteure pour avis. Certaines données sont extrêmement souveraines et doivent être conservées pour les usages nationaux. Toutes les données collectées, tous les usages IA produits par le ministère n'ont pas vocation à être partagés avec nos partenaires européens, mais il sera nécessaire d'établir avec eux des conventions. Dans sa feuille de route, l'Amiad a d'ailleurs un axe consacré au développement des partenariats internationaux.

M. le président Jean-Michel Jacques. Des liens sont-ils établis entre la DGA, l'Amiad et les territoires ? Je pense entre autres aux PME, aux *start-ups*, mais également au milieu universitaire.

Mme Anne Le Hénanff, rapporteure pour avis. Un certain nombre d'acteurs dans le domaine de la recherche sont déjà engagés dans le sujet de l'IA de défense. L'Amiad, qui va monter en puissance pour atteindre 300 équivalents temps plein (ETP) rapidement, dispose déjà d'un partenariat avec des écoles comme l'École Polytechnique, l'École nationale supérieure de techniques avancées (Ensta) de Paris et l'Ensta Bretagne, mais également avec des opérateurs comme l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera). L'innovation de défense en matière d'intelligence artificielle, et notamment la relation avec les industriels, revient à l'AID, en lien avec l'Amiad.

*

* *

La commission en vient maintenant aux interventions des représentants des groupes politiques

M. le président Jean-Michel Jacques. Mes chers collègues, l'ordre du jour appelle la suite de l'examen pour avis des missions « *Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation* », « *Défense* » et « *Sécurités* ».

Nous commençons par les interventions des orateurs des groupes avant le vote sur les amendements et les crédits de ces trois missions.

Mme Caroline Colombier (RN). J'ai une pensée pour les hommes et les femmes engagés sous nos drapeaux, qu'ils soient militaires, civils de la défense, membres des forces de l'ordre ou anciens combattants. Par-delà les chiffres, ils sont au cœur des missions budgétaires dont nous allons débattre. Nous devons être collectivement à la hauteur de leur engagement, présent ou passé, qui peut aller jusqu'au sacrifice ultime.

Notre groupe d'opposition ne manquera pas d'interroger les ministres sur les manques et les incohérences des budgets présentés – c'est le jeu démocratique. Mais n'oublions pas l'essentiel : par-delà les clivages, nous parlons pour le même pays, la même nation, le même drapeau et pour tous ceux qui les défendent. Les ministres des armées et des anciens combattants représentent les armées d'une France qui tient encore son rang dans le concert des nations, grâce notamment à sa puissance militaire.

Celle-ci est cependant limitée. Notre armée n'a pas la masse critique – thème cher au général Burkhard – pour affronter un conflit de haute intensité. Elle est sous-dimensionnée pour protéger le deuxième domaine maritime du monde, avec seulement une centaine de navires. Les récents exercices Orion ont montré que beaucoup reste à faire dans le domaine des satellites. Son service de santé, pourtant

le meilleur au monde, ne peut prendre en charge que huit blessés en urgence absolue en cas d'engagement majeur.

L'armée britannique qui, comme la nôtre, fut un temps incontestée, fait face aux mêmes défis. La question est de savoir si nous sommes prêts à aller vers la guerre, selon le titre du dernier livre du ministre des armées, comptable des moyens mis en œuvre dans ce domaine. Il faut bien constater qu'il existe un écart entre l'autosatisfecit auquel il s'est livré et la réalité.

La hausse de 3,3 milliards des crédits de la mission *Défense* prévue pour 2025 par la loi du 1^{er} août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (LPM 2024 – 2030) n'est qu'une façade. Si l'on tient compte du surcoût des opérations extérieures (Opex), qui atteint 2 milliards et pour lequel aucune solidarité ministérielle n'est à attendre, et de la hausse de l'aide à l'Ukraine par le biais du remplètement des matériels et des fonds alloués à la Facilité européenne pour la paix (FEP), la marche budgétaire est en réalité un faux plat. Si l'on ajoute à tout cela les gels et les surgels de crédits, dont le montant s'élève à 2,6 milliards pour 2024 et qui ne manqueront pas de se reproduire en 2025, on constate que le projet de loi de finances pour 2025 ne prévoit aucune hausse du budget de nos armées.

Dans le détail, on y retrouve les lubies macronistes qui font tant de mal à nos armées : 813 millions sont prévus pour le système de combat aérien du futur (Scaf) et 97,6 millions affectés au programme système principal de combat terrestre (MGCS) – deux projets qui s'enlisent et sont voués à l'échec. Le Scaf va à l'encontre de tous les fondamentaux de la coopération industrielle : ni doctrine d'emploi commune, ni coopération commune, ni spécification commune. Le MGCS est affecté des mêmes tares, que confirme le lancement par l'Allemagne et l'Italie d'un projet concurrent.

Pourtant, le Gouvernement persévère, au détriment des intérêts de notre pays et de toute logique industrielle. Certes, il faut un char du futur. Certes, il faut un avion du futur. Certes, la coopération est souhaitable, à condition qu'elle soit réellement utile et non destinée à satisfaire des chimères européistes qui ne mènent à rien – la référence gaulliste n'échappera pas à nos ministres.

Concernant la mission *Défense*, les amendements du groupe Rassemblement national s'attacheront à préserver une armée souveraine, plus humaine et plus innovante. Nous proposerons la réallocation des moyens dévolus à des programmes ou à des structures inutiles à des segments de nos armées qui en ont bien besoin. Nous défendrons une augmentation des moyens pour le cadre de travail et de vie de nos militaires et de leurs familles. Nous proposerons des amendements permettant d'innover et de rester dans la course avec nos compétiteurs, notamment dans le domaine spatial.

Les crédits de la mission *Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation* sont stables, à hauteur de 1,9 milliard. Toutefois, nous dénonçons avec force

les économies réalisées sur le dos du monde combattant par le biais de la stagnation de la pension militaire d'invalidité (PMI). L'an dernier, devant cette commission, la secrétaire d'État Patricia Mirallès s'était engagée à faire progresser le point d'indice de la PMI de 4 % en deux ans. Tel ne sera pas le cas.

Faire des économies sur les anciens combattants en leur accordant une aumône n'est pas acceptable ! Notre groupe défendra une hausse du point d'indice de la PMI alignée sur le taux d'inflation de 2024. Sans vouloir polémiquer, chacun sait quelle mauvaise gestion a durablement affecté nos finances publiques. Faire des économies d'accord, mais pas au détriment de nos anciens combattants !

Par ailleurs, nous aurons à cœur de défendre le patrimoine du monde combattant, sans lequel la mémoire ne repose sur rien, par le biais d'amendements relatifs à la préservation des drapeaux, des stèles et des plaques commémoratives. Nous aurons également à cœur de défendre les moyens accordés aux associations et à l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG). Enfin, nous défendrons une extension de la demi-part fiscale accordée aux veuves d'anciens combattants.

Concernant la mission *Sécurités*, dont les crédits relèvent du ministère de l'intérieur, nous tiendrons compte des observations du major général de la gendarmerie nationale (MGGN). L'un de nos membres, ancien gendarme, aura à cœur de défendre ses frères d'armes.

Notre vote sur les trois missions qui nous sont soumises pour avis dépendra du sort réservé à nos amendements. Nous sommes un parti d'opposition responsable. Nous espérons que le Gouvernement le sera à l'identique pour aboutir à un budget acceptable par tous.

M. Yannick Chenevard (EPR). 50,5 milliards de crédits : telle est l'enveloppe qui sera consacrée à notre défense en 2025, soit 3,3 milliards de plus qu'en 2024, ce qui est conforme à la trajectoire fixée par la LPM 2024 – 2030. Cela représente 18 milliards de plus qu'en 2017. L'effort est colossal, d'autant qu'il a été engagé après des décennies de coupes budgétaires et de baisses drastiques. Ce que je qualifiais ce matin de saignées a été rappelé en chiffres par le ministre devant notre commission : disparition d'un régiment sur deux de l'armée de terre ; fermeture de onze bases aériennes ; réduction de 135 à 85 du nombre de bâtiments de combat. Le budget soumis à notre examen pour avis est donc une étape essentielle. Pour la huitième année consécutive, le budget de la défense augmente ; il aura doublé en 2030, à l'issue de l'application de la LPM 2024 – 2030.

Pour nos armées, la nation consent un effort financier inédit, qui doit être particulièrement salué dans le contexte budgétaire que nous connaissons. Chaque euro doit être optimisé. Le respect de la trajectoire de la LPM 2024 – 2030 permettra à la France de poursuivre la préparation et la transformation de son armée, et de tenir son rang ainsi que ses engagements dans un contexte de durcissement de la conflictualité.

Ces crédits contribueront à financer les priorités retenues. Une attention particulière sera portée à la modernisation de notre dissuasion nucléaire. Dans son rapport, notre collègue François Cormier-Bouligeon salue l'investissement massif prévu par le projet de finances pour 2025 en faveur de notre dissuasion. L'année 2025 sera notamment celle du lancement de la réalisation du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de troisième génération (SNLE 3G), et du renouvellement des missiles de nos composantes océanique – M51 – et aéroportée – ASN4G.

Ce budget garantit également d'autres investissements, qui participent au renforcement de notre autonomie stratégique, notamment dans les domaines de l'espace, des fonds marins, du cyber, du renseignement, de la sphère informationnelle et de l'innovation, afin de donner à nos armées les capacités de renseignement, d'analyse et d'action dans les champs hybrides, matériel et immatériel.

Le budget 2025 profitera directement à nos militaires, dans leur quotidien. Des moyens seront mis en œuvre pour parfaire l'équipement du combattant, la préparation opérationnelle et les conditions d'entraînement, pour renforcer le plan d'accompagnement des familles et d'amélioration des conditions de vie des militaires, dit plan « famille », et pour améliorer la politique salariale. Outre répondre aux besoins essentiels de nos armées, ce budget permettra de soutenir notre tissu économique et d'ancrer progressivement notre industrie de défense dans une logique d'économie de guerre.

Concernant la mission *Anciens combattants, mémoire et lien avec la Nation*, le projet de loi de finances prévoit un budget stable, ce dont nous nous réjouissons. L'enveloppe du programme 169 *Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant, mémoire et liens avec la Nation* permettra notamment de financer l'ouverture d'une nouvelle maison Athos, à Colmar. S'agissant de la transmission de la mémoire, l'enveloppe concrétisera notamment un engagement fort contre l'antisémitisme au profit du Mémorial de la Shoah. Quant à la gendarmerie, son budget est porté à 6,9 milliards, ce qui permettra notamment de créer quatre-vingts brigades et sept escadrons de gendarmerie mobile.

Ce budget est à la hauteur des enjeux et des menaces. Il s'agit d'un effort colossal, que la nation consent dans un contexte budgétaire resserré, pour assurer la défense de ce que nous sommes : une nation libre. Notre groupe votera les crédits des missions.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Dans le contexte d'austérité massive et de matraquage social qu'incarne le budget 2025, la mission *Défense* fait figure d'exception. De là à dire qu'elle a été sanctuarisée et que la marche de 3,3 milliards prévue par la LPM 2024 – 2030 est pleinement respectée, il y a un pas que je ne franchirai pas.

Le groupe La France insoumise est obligé de faire part de ses réserves pour trois raisons : l'insincérité, l'insoutenabilité et – pour la rime – la naïveté.

L'insincérité tient au fait que figurent au budget des armées des dépenses qui ne devraient pas y figurer. Le ministre a eu beau nous dire que l'exécution de la loi finances pour 2024 n'est pas achevée et qu'il ne désespère pas d'éviter des annulations de crédits ou l'imputation de dépenses exceptionnelles à son ministère, nous n'en croyons rien. Il est évident que les dépenses plus ou moins imprévues engagées dans le soutien à l'Ukraine, dans l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP) et dans le déploiement d'effectifs en Nouvelle-Calédonie/Kanaky auront un impact sur l'exécution du budget 2024 et engendreront des reports de charges. Ainsi, même si la somme allouée semble facialement conforme à la LPM 2024 – 2030, il faudra payer plus avec la même somme. La baisse effective est donc incontestable.

Au demeurant, le ministre en a convenu à demi-mot lorsqu'il a affirmé que, avec le projet de budget 2025, la « programmation physique » ne sera pas affectée. Cette idée de programmation physique, dont l'usage n'est guère courant, nous fait comprendre sans peine qu'il existe au sein du ministère une programmation non physique qui, elle, sera affectée. On devine ce qu'elle désigne. C'est principalement la préparation opérationnelle qui fera les frais de cette insincérité, ce qui n'est pas acceptable.

En matière d'insincérité, un autre point noir persiste, alors même qu'il a été signalé par le rapporteur pour avis Bastien Lachaud : le flou entourant les définitions respectives des missions extérieures (Missops) et des Opex, qui non seulement permet de contourner le Parlement, mais a des conséquences financières que le rapporteur pour avis a eu le loisir de présenter ce matin.

Le deuxième sujet de préoccupation est la soutenabilité de la trajectoire que dessine ce projet de budget. Même si l'on peut se féliciter qu'il confirme le lancement de programmes à effet majeur (PEM) structurants pour nos armées et pour notre base industrielle et technologique de défense (BITD), parmi lesquels le porte-avions de nouvelle génération (PANG) est peut-être le plus important, il n'en demeure pas moins que nous voyons s'élever un véritable mur des restes à payer après 2027, qui a de quoi nous inquiéter. Il est logique que le décalage entre autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) s'accroisse notablement en cette deuxième année d'application de la LPM 2024 – 2030. Nous sommes au début d'un cycle, j'en conviens.

Il n'en reste pas moins que l'explosion des crédits à ouvrir après 2027 obérera toute marge de manœuvre pour le prochain Président de la République – si tant est que nous devons attendre cette date pour en élire un –, ce qui soulève des interrogations du point de vue démocratique. On m'objectera qu'il s'agit de la contrepartie de l'idée même de programmation. Quoi qu'il en soit, la trajectoire des crédits à ouvrir année après année est inquiétante. Les dépenses qui devront être engagées après 2027 pour honorer des AE ouvertes dès à présent sont vertigineuses ; elles risquent fort d'empêcher tout nouvel investissement.

J'en viens à la naïveté, qui caractérise sans discontinuer les choix du Gouvernement en matière de coopération. Le choix d'écarter Atos du marché du supercalculateur qui équipera l'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense (Amiad) est présenté comme technique. Il demeure incompréhensible, surtout si l'on prétend sauver cette entreprise.

Quant à l'obstination du Gouvernement à poursuivre les programmes franco-allemands Scaf et MGCS, nous donnons l'alerte depuis plusieurs années sur l'absence totale de fiabilité du partenaire allemand. Au fil des ans, les faits – hélas ! – nous donnent raison.

Ce mois-ci, nous avons successivement appris que l'Allemagne s'engage avec le Royaume-Uni pour le développement d'un drone de combat, dont on voit mal comment il n'aurait pas vocation à s'intégrer au Scaf, et, plus inquiétant, que Rheinmetall, qui est déjà le passager clandestin du MGCS, s'engage dans un projet de char avec l'Italien Leonardo. La démonstration que j'ai faite à plusieurs reprises est plus que jamais pertinente : tandis que le MGCS devient l'unique option de Nexter, il devient parfaitement rentable et avantageux pour les Allemands d'en partir au dernier moment : ils seront alors sans concurrent européen sur le marché et nous n'aurons plus qu'à acheter allemand, au nom de la préférence européenne que nous promouvons par ailleurs.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas approuver ce budget.

Mme Anna Pic (Soc). Dans un contexte d'austérité budgétaire généralisée, la mission *Défense* du projet de loi de finances pour 2025 est l'une des seules à être préservée. Ses crédits augmentent de 3,3 milliards pour atteindre 50,5 milliards, comme prévu par la LPM 2024 – 2030. Compte tenu des besoins de nos armées, nous nous en réjouissons.

Si cette augmentation correspond à l'euro près aux engagements que nous avons votés, diverses raisons incitent à croire que, par-delà les aspects budgétaires, nous ne serons pas en mesure d'appliquer les dispositions adoptées il y a un an et demi, et à remettre en cause la sincérité des éléments qui nous sont présentés.

Le déploiement significatif de militaires dans le cadre des JOP sera vraisemblablement pris en charge dans sa totalité par le ministère des armées. Il s'agit de dépenses déjà engagées dont le ministère ne pourra s'exonérer. Par effet de substitution, certains programmes – lesquels ? – en pâtiront.

Le même raisonnement peut s'appliquer au financement des Opex, dont les provisions étaient insuffisantes, d'autant que le flou subsiste concernant leur qualification et leur intégration dans le budget dédié. Il en va de même s'agissant du soutien à l'Ukraine, qui n'est pas au niveau attendu, en plus d'être particulièrement flou, comme l'a rappelé Thierry Sothier lors de l'audition du chef d'état-major des armées (Cema), qu'il a interrogé sur les crédits alloués à la FEP.

En outre, le financement de la mobilisation de nos armées en soutien aux forces ukrainiennes ne doit pas être intégré – la LPM 2024 – 2030 l’indique clairement – à la trajectoire budgétaire que nous avons adoptée. Par ailleurs, comme le rappelle Isabelle Santiago dans son rapport sur avis sur le budget des forces terrestres au sein du programme *Préparation et emploi des forces*, de fortes inquiétudes subsistent sur la fin de l’exercice budgétaire en cours, au point de compromettre la capacité de ces forces à atteindre les objectifs fixés par la LPM 2024 – 2030, notamment sur les gels et surgels survenus en cours d’année.

Nous défendrons plusieurs amendements illustrant nos diverses interrogations sur le projet de budget 2025. L’un d’eux visera à abonder à hauteur de 200 millions le fonds de soutien à l’Ukraine, dont l’adoption permettrait à la France de se conformer aux engagements pris, dans les cadres national et bilatéral, avec le gouvernement ukrainien. Compte tenu de la rapidité de l’évolution du contexte géopolitique et géostratégique et des menaces qui en découlent pour la France et l’Europe, nous donnerons l’alerte sur la nécessité, pour le ministère des armées, de mettre l’accent sur le renseignement et sur la recherche stratégique, en vue d’anticiper les menaces.

Si l’annonce du ministre Lecornu relative au lancement du PANG est la bienvenue du point de vue du respect du calendrier, nous appelons l’attention de l’Assemblée nationale sur les conséquences qui en résulteront sur le financement des autres équipements de la Marine nationale, qui ne sont pas moins nécessaires. Dans un contexte de multiplication de l’emploi des forces maritimes, les crédits prévus par le projet de loi de finances pour 2025 risquent fort d’être insuffisants.

Par ailleurs, plusieurs de nos amendements viseront à la remise d’un rapport, pour évaluer notamment la poursuite du plan « famille 2 », la mise en œuvre du dispositif d’économie de guerre et l’équilibre entre rémunération indiciaire et rémunération indemnitaire, dont nous débattons chaque année.

Dans le cadre de l’examen de la mission *Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation*, nous présenterons deux amendements portant sur des mesures que nous avons défendues l’an dernier, en espérant que le nouveau gouvernement fera davantage preuve d’esprit d’ouverture que le précédent. Il s’agit d’accorder une réparation, aussi légitime que dérisoire du point de vue strictement financier, aux membres rapatriés des forces supplétives de statut civil de droit commun de la guerre d’Algérie. Cette demande de réparation ayant été explicitement reconnue par le rapport annexé de la LPM 2024 – 2030, il est plus que temps de confirmer le financement correspondant, soit 92 290 euros. L’Assemblée nationale doit rendre justice aux vingt-deux derniers survivants avant qu’il ne soit trop tard.

La situation budgétaire de la France et les dépenses contraintes précédemment évoquées obligeront le ministère à faire des sacrifices. Au groupe Socialistes et apparentés, nous sommes ouverts à l’idée de prendre position sur les choix opérés par l’exécutif ; encore faudrait-il que nous soyons en mesure de les apprécier pleinement. Aussi aimerions-nous savoir où sont les coupes cachées avant

de nous prononcer. En fonction du sort qui sera réservé à nos amendements et des réponses que nous attendons, notre groupe se prononcera favorablement ou s'abstiendra lors du vote des crédits des trois missions.

Mme Valérie Bazin-Malgras (DR). Notre commission est privilégiée : deux des trois budgets que nous examinons – la mission *Défense* et le programme *Gendarmerie nationale* – sont en augmentation. En cette période difficile pour nos finances publiques, il convient de le rappeler.

Le groupe Droite républicaine votera les crédits de la mission *Défense*, en prenant acte du respect intégral de la LPM 2024 – 2030. La tentation a été grande de faire participer la défense à l'effort budgétaire important que notre pays doit consentir, mais les crédits annoncés sont bel et bien là, et la cible d'augmentation nette des effectifs prévue par la LPM 2024 – 2030 est maintenue. Dès le mois de juillet, lors de la présentation de notre pacte législatif, notre groupe a classé le respect de la LPM 2024 – 2030 parmi ses lignes rouges.

Toutefois, comme nous l'avons rappelé à M. le ministre lors de son audition, plusieurs points appellent notre vigilance. Le premier est le gel des crédits, qui prendra dans les mois à venir une importance majeure : il s'agira d'éviter que Bercy prenne ce qu'il n'a pu obtenir lors de la présentation du budget. Plusieurs de nos rapporteurs pour avis se sont exprimés ce matin sur ce point.

Le deuxième est le financement des Opex et des opérations intérieures (Opint), qui est en baisse par rapport à la programmation, pour les raisons objectives que nous connaissons tenant à la situation en Afrique saharo-sahélienne. Toutefois, la hausse de la conflictualité, largement décrite par les chefs d'état-major devant notre commission depuis plusieurs années, exclut que nous baissions la garde – les tensions graves au Proche-Orient nous le rappellent chaque jour.

Quant à l'amplification des Opint, elle est aussi source d'inquiétude. Si celles menées dans le cadre des JOP étaient prévues et connues, les événements dramatiques survenus en Nouvelle-Calédonie ne manquent pas de nous inquiéter s'agissant de leurs répercussions budgétaires. S'agissant de l'aide, essentielle, à l'Ukraine, nous sommes attachés à son financement interministériel.

Nous nous opposerons aux amendements visant à remettre en cause l'équilibre, que nous savons fragile, de la LPM 2024 – 2030. Battons-nous ensemble, comme nous l'avons fait lors de son examen, pour nous assurer qu'elle est exécutée à l'euro près !

Concernant la mission *Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation*, nous partageons certaines craintes exprimées par notre rapporteur pour avis, mais nous comptons particulièrement sur la ténacité de notre nouveau ministre délégué pour faire avancer les questions qui nous tiennent à cœur, telles que la revalorisation de la retraite des combattants. Nous n'oublions pas ce que nous leur devons.

Nous prenons acte de la décision de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) sur l'indemnisation des harkis. Nous regrettons qu'il ait fallu une décision de justice pour qu'ils obtiennent gain de cause – ultime symbole de cette douloureuse question ! Concernant la jeunesse, nous soutenons la volonté du Gouvernement de revoir en profondeur la journée défense et citoyenneté (JDC), qui ne répond plus à sa vocation première.

Dans un contexte budgétaire difficile et contraint, le budget *Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation* permet de maintenir les droits, d'avancer sur de nombreux sujets et d'instaurer une juste indemnisation de nos compatriotes harkis. Notre groupe votera ses crédits.

Au sein de la mission *Sécurités*, les crédits du programme *Gendarmerie nationale* augmentent de plus de 500 millions. Nous saluons cet effort. Cependant, son schéma d'emploi nul fait peser des menaces sérieuses sur l'exécution des engagements de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur (Lopmi) en matière de création de brigades. Le déploiement de nouvelles brigades en est un engagement essentiel. Nos concitoyens l'attendent. Quant à la montée en puissance de la réserve, pilier essentiel de la gendarmerie, elle suscite aussi des inquiétudes justifiées. En raison de ces interrogations légitimes et en attendant le sort fait à nos amendements ainsi que les réponses du Gouvernement, le groupe Droite républicaine s'abstiendra sur les crédits du programme *Gendarmerie nationale*.

M. Damien Girard (EcoS). Ce budget est utile et globalement adapté à notre armée et à l'environnement stratégique. L'augmentation du montant des crédits des quatre programmes de la mission *Défense* est nécessaire pour respecter le cadre fixé par la LPM 2024 – 2030 et accompagner l'adaptation de notre armée aux tensions géopolitiques, au retour de la haute intensité sur notre continent et aux conséquences du péril écologique.

Le renforcement des moyens concourant aux exigences d'une dissuasion nucléaire robuste et crédible ainsi que la poursuite de la modernisation des équipements sont vitaux pour notre sécurité et pour celle de l'Europe. Les efforts en matière de remise à niveau des infrastructures, de maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels et d'investissement des nouveaux champs de conflictualité, au premier rang desquels les fonds marins, sont réels et contribuent à notre préparation.

Toutefois, ce budget n'est pas à la hauteur des ambitions que nourrit la France et des responsabilités qu'elle assume. Le domaine maritime en témoigne. Notre marine a dû recourir à un bricolage provisoire pour maintenir l'activité de quinze frégates de premier rang en attendant la livraison des frégates de défense et d'intervention (FDI). Cette rupture capacitaire démontre que l'objectif de quinze frégates de premier rang est insuffisant pour assumer les responsabilités de la deuxième zone économique exclusive (ZEE) du monde et la protection de nos nombreux territoires dits d'outre-mer.

À titre comparatif, l'Italie vise seize frégates de premier rang, alors que sa zone d'intérêt maritime est plus réduite. Le retour au format qui prévalait avant la publication du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, soit dix-huit frégates de premier rang, est un minimum.

Certes, les navires de second rang sont plus nombreux. Ils sont capables d'assurer certaines missions. Néanmoins, ils demeurent complémentaires des frégates de premier rang et ne disposent pas des mêmes capacités face aux enjeux de haute intensité caractérisant la nouvelle donne géopolitique. Évacuation des ressortissants français des pays en tension ; lutte contre les trafics illicites, notamment dans l'océan Indien et dans les Caraïbes ; protection de notre ZEE, notamment dans l'océan Pacifique ; soutien à la liberté de navigation ; mise en œuvre de la dissuasion ; participation aux exercices, notamment dans le cadre de l'Otan : notre marine est partout et tout le temps. Elle doit être dotée correctement pour assurer sa mission.

Plus généralement, la stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique doit s'appuyer une réalité capacitaire, notamment maritime, sous peine d'être une ambition de feuille de papier. Notre marine aurait pu être mieux dotée, à un coût réduit, sans les décalages et les réductions de séries ayant affecté certains programmes, notamment celui des frégates multimissions (Fremm).

Les ressources humaines du ministère des armées demeurent en tension, qu'il s'agisse de l'accompagnement des conjoints, de la revalorisation salariale ou de l'amélioration de la condition des militaires. Les marges de progression sont réelles. L'effort ne doit pas être relâché. Le taux de rotation élevé du personnel, provoqué par une insuffisante fidélisation, engendre concrètement des coûts supplémentaires de recrutement et de formation.

À cet égard, la réserve opérationnelle est un outil précieux, dont la montée en puissance doit continuer à être accompagnée. La sanctuarisation des moyens qui lui sont attribués est nécessaire. Pourtant, le rapport pour avis sur le programme *Gendarmerie nationale* indique que le projet de loi de finances pour 2025 remet directement en cause les engagements de la Lopmi sur la montée en puissance des réserves de la gendarmerie. La réserve doit être soutenue dans son ensemble, de façon constante et programmée. L'Assemblée nationale doit y être attentive.

Le groupe Écologiste et social votera ce budget, dont les imperfections ne font pas oublier l'essentiel : une adaptation budgétaire réelle de notre armée à un contexte international plus que dégradé. J'émetts toutefois une réserve sur son orientation générale. Ni la LPM 2024 – 2030 ni le projet de loi de finances pour 2025 n'effectuent de véritable priorisation stratégique de nos forces armées. Enjeu méditerranéen, positionnement face à la Russie, stratégie de la France dans l'Indo-Pacifique, préservation de notre capacité à entrer en premier sur un théâtre d'Opex, maintien de l'effectivité de notre dissuasion : vous conviendrez que l'augmentation du budget, bien réelle, est insuffisante compte tenu de ces multiples objectifs, dont je pourrais ajouter qu'ils sont très ambitieux à l'aune de notre situation budgétaire.

Une priorisation des enjeux donnant à notre flanc sud-est l'importance qu'il mérite permettrait de rationaliser les dépenses prévues par la LPM 2024 – 2030. La construction d'une sécurité européenne prise en main par les Européens est un enjeu de long terme, au sein duquel la France doit être capable d'humilité dans son rapport à ses partenaires et d'ambition dans sa contribution à la défense collective de notre continent.

Mme Josy Poueyto (Dem). En votant la LPM 2024 – 2030, nous nous sommes fixé l'objectif de transformer nos armées. Après des années de sous-investissement, face à un environnement stratégique chaque année plus dégradé, il était temps de renforcer et de moderniser notre modèle d'armée. Je salue le travail de notre ministre des armées, Sébastien Lecornu, qui a engagé cette réforme d'ampleur et continue de veiller à son déploiement.

Avec un budget de 50,5 milliards, soit une hausse de 3,3 %, les crédits de la mission *Défense* sont ambitieux. Ils respectent la trajectoire votée par le Parlement, ce dont dépend sa crédibilité. Nous avons choisi de privilégier la cohérence et l'efficacité à la masse. L'entraînement et l'équipement de nos militaires sont donc particulièrement importants. En 2025, 10 milliards seront investis dans les équipements et leur MCO, et près de 8 milliards seront consacrés à la préparation et à l'emploi des forces. Nous n'ignorons pas la nécessité de nous adapter aux nouvelles menaces et d'anticiper des sauts technologiques pour avoir une guerre d'avance plutôt qu'une guerre de retard. L'innovation sera l'une des priorités pour 2025, ce dont nous nous réjouissons.

Le cyber, le renseignement, les drones et l'intelligence artificielle sont des domaines stratégiques pour nos trois armées. Ils deviennent indispensables pour les guerres de demain. Nous saluons ce budget, qui alloue plus de 1 milliard à l'innovation, 300 millions au cyber et 450 millions aux drones. Un effort supplémentaire de 100 millions par rapport aux 200 millions prévus par la LPM 2024 – 2030 pour l'intelligence artificielle doit nous permettre d'acquérir un supercalculateur pour nos armées dès l'année prochaine.

Cette transformation de nos armées vise à renforcer notre autonomie stratégique et à maintenir la France au rang des grandes puissances. En augmentant de 8 % le budget de la dissuasion, nous pouvons engager la modernisation de ses deux composantes et la construction du PANG, assurant notre posture de nation-cadre auprès de nos alliés comme de nos adversaires.

De tels objectifs sont hors d'atteinte si nous ne disposons pas des ressources nécessaires. Nous nous félicitons de la montée en puissance de nos armées, nourrie par la poursuite de l'effort en faveur de la réserve opérationnelle, qui bénéficiera de la création de 700 équivalents temps plein (ETP) et de plus de 27 000 recrutements. Ces emplois seront les bienvenus dans le renseignement, le cyber et l'intelligence artificielle, secteurs d'avenir pour nos armées.

Deux autres éléments s'avèrent cruciaux pour nos militaires et leurs familles : l'amélioration de leurs conditions de vie en emprise et la reconnaissance de leur engagement au service de la nation. Notre groupe a toujours été particulièrement attentif à l'accompagnement des familles de nos militaires, qui subissent elles aussi les contraintes de cet engagement. Nous saluons le déploiement du plan Fidélisation 360, qui vise à améliorer le quotidien des militaires dans les emprises.

En 2025, ces mesures permettront la rénovation du parc immobilier de nos armées, qui se trouve parfois dans un état de vétusté avancée. J'appelle l'attention de la commission sur les casernes de gendarmerie dont la rénovation est attendue de longue date par nos gendarmes, comme l'a rappelé Valérie Bazin-Malgras ce matin. Nous sommes également très attachés au plan « famille 2 », qui sera doté de 51 millions pour augmenter l'offre de garde de jeunes enfants, construire des crèches et étendre la prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile.

Notre reconnaissance pour le sacrifice de nos militaires doit être sans faille, notamment lorsqu'ils sont blessés ou deviennent anciens combattants. Nous espérons que la promesse de construction de nouvelles maisons Athos en 2025 sera suivie d'effets, tant ces structures sont importantes pour la guérison.

Le groupe Les Démocrates salue l'effort budgétaire consenti dans le projet de loi de finances pour nos armées. Les crédits de la mission *Défense*, de la mission *Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation* et du programme *Gendarmerie nationale* traduisent notre volonté de poursuivre la transformation de nos armées, de soutenir au mieux nos soldats ainsi que leurs familles et d'honorer la mémoire de ceux qui se sont battus pour la France. Notre groupe votera ces crédits.

Mme Lise Magnier (HOR). Le groupe Horizons & indépendants soutient les efforts nécessaires consacrés à la réduction des dépenses publiques et au redressement des comptes publics. Il ne nous semble pas moins nécessaire de préserver les trajectoires des lois de programmation dans les domaines régaliens, pour nos armées, pour nos policiers, pour nos gendarmes, pour notre sécurité civile et pour notre justice.

S'agissant de la mission *Défense*, notre groupe salue l'augmentation continue du budget alloué à nos armées. Notre pays évolue dans un monde dangereux, caractérisé par des rivalités entre puissances et des menaces hybrides émanant d'acteurs étatiques et non étatiques – un monde dans lequel nos intérêts doivent être protégés. Nous saluons le choix de préserver et de confirmer les engagements pris dans le cadre de la LPM 2024 – 2030.

Il faut toutefois bien constater que, depuis son adoption, l'environnement stratégique de la France est en constante évolution. En 2023, la guerre en Ukraine entrait dans sa deuxième année et les Ukrainiens pouvaient encore compter sur l'engagement résolu de l'Europe et des États-Unis. La perspective d'une victoire

électorale de Donald Trump bouleverse la donne. Par ailleurs, les tensions au Proche-Orient n'avaient pas atteint les sommets actuels. Le dispositif militaire français en Afrique entamait tout juste sa transformation, qu'il a fallu accélérer au lendemain du coup d'état au Niger. Le tournant de l'intelligence artificielle, qui n'était pas complètement intégré dans les efforts prioritaires identifiés par la LPM 2024 – 2030, est désormais bien pris en compte, comme le montre l'excellent rapport d'Anne Le Hénanff.

Le groupe Horizons & indépendants soutient les quatre inflexions stratégiques du budget des armées : le nouvel effort prioritaire sur l'intelligence artificielle ; la fidélisation de nos soldats ; le rééquilibrage stratégique en Afrique et sur le flanc est de l'Europe ; l'accélération de l'effort d'acquisition de munitions. Il veillera à préserver ce qu'il considère comme des fondamentaux : la dissuasion nucléaire comme pilier de notre souveraineté ; la place de la France dans l'Alliance atlantique et son action pour la défense européenne ; l'action du ministère des armées en faveur de la qualité de vie de nos soldats et de leurs familles. Notre groupe votera les crédits de la mission *Défense*.

S'agissant de la mission *Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation*, notre groupe salue la relative stabilité des crédits qui lui sont alloués. Ce budget consacre le maintien des efforts pour nos blessés, pour les harkis et leurs familles en tenant compte de la décision de la CEDH du 4 avril 2024, et pour la reconnaissance envers le monde combattant dans toute sa diversité. Le montant de 1,8 milliard permettra aussi, après une année riche en commémorations de la Libération, d'envisager une fête nationale d'ampleur pour les 80 ans de la victoire du 8 mai 1945.

Le lien armées-jeunesse bénéficie d'une attention particulière : les crédits qui y sont consacrés augmentent de plus de 50 %. Nous appelons de nos vœux la transformation de la JDC et souhaitons qu'elle devienne enfin une journée d'intérêt national pour les jeunes citoyens. Nous voterons les crédits de la mission.

Concernant le programme *Gendarmerie nationale*, nous saluons l'augmentation générale allouée au budget de la mission *Sécurité*. Il est indispensable que l'effort budgétaire pour la création de 239 brigades de gendarmerie se poursuive. Si quatre-vingts brigades ont été créées, le maillage territorial doit s'intensifier. La gendarmerie est présente sur 95 % du territoire national et assure la protection de plus de la moitié de nos concitoyens. Nos gendarmes méritent toute notre attention et, surtout, les moyens d'exercer leurs missions. Si l'ordre dans les comptes est une priorité pour le groupe Horizons & indépendants, il ne doit pas être obtenu au détriment de l'ordre dans la rue, indispensable à notre cohésion sociale. Notre groupe votera les crédits de la gendarmerie nationale.

M. David Habib (LIOT). Le budget de la mission *Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation* est stable. Il aurait été judicieux de consacrer son évolution à la revalorisation du point d'indice de la PMI. Notre groupe signale à

l'attention l'insuffisante reconnaissance de celles et ceux qui ont combattu pour notre pays et méritent notre respect ainsi que notre accompagnement.

S'agissant de la gendarmerie nationale, j'ai été satisfait, comme d'autres ici, de la décision prise dans le cadre de la Lopmi de créer 239 brigades d'ici 2027. Depuis ma première élection en 2002, quatre gendarmeries ont été fermées dans ma circonscription. Grâce à la Lopmi, nous avons enregistré, pour la première fois, la création d'une brigade mobile, qui fait particulièrement bien son travail. Un engagement est pris pour 2025 ; toutefois, la question des effectifs obère la capacité à créer des brigades de gendarmerie. Déshabiller Pierre pour habiller Paul n'est pas une stratégie de maillage territorial. Ce questionnement devra obtenir réponse de la part du Gouvernement au cours de l'exercice budgétaire.

Concernant les 50 milliards inscrits au budget la mission *Défense*, nous saluons le respect de la LPM 2024 – 2030. Nous avons trois sujets de préoccupation. Le premier est le financement des Opex, qui suppose une solidarité des autres ministères. Nous avons conscience qu'elle a des limites. Le deuxième est la capacité à consommer les crédits d'armement – 20 milliards de commandes pour nous faire entrer dans l'économie de guerre –, qui suppose que les 200 000 salariés des quelque 4 000 industries concernées soient informés et formés, en capacité d'être recrutés, et connaissent suffisamment à l'avance les demandes du ministère des armées. Le troisième est l'application du plan « famille 2 », qui se heurte à la question de la mobilité. Face à tout cela, nous appelons à un effort de déconcentrations des pouvoirs, tout en étant conscient qu'elle n'est pas, en Macronie, la préoccupation première. Le local est capable d'apporter des réponses là où l'échelon national est ankylosé.

Ne pas voter ce budget serait étrange – j'en ai voté de moins bons. Nous le voterons avec les réserves que je viens d'énumérer.

M. Édouard Bénard (GDR). De 2017 à 2024, les crédits de la mission *Défense* ont augmenté de 46 %. Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit une nouvelle augmentation de 3,3 milliards, qui en porterait le budget à 50,5 milliards, soit une hausse de 7,5 %, au moment même où le Gouvernement entend tailler dans grand nombre de dépenses publiques. Cette hausse s'inscrit dans le cadre plus général de la LPM 2024 – 2030, à laquelle ce budget est conforme.

Les députés du groupe de la Gauche démocrate et républicaine ont voté contre la LPM 2024 – 2030. Ils ne sont pas opposés aux investissements matériels permettant de renouveler et moderniser l'équipement de nos forces armées en tant que tels, mais considèrent que certains axes d'investissement retenus par la LPM 2024 – 2030 et leur déclinaison dans le projet de loi de finances pour 2025 intriguent du point de vue des évolutions technologiques et de la réalité de leur caractère opérationnel.

L'année 2025 sera celle du lancement officiel du PANG, grâce à un budget de 224 millions. Nous avons eu l'occasion de formuler nos réserves sur le chantier

d'un nouveau porte-avions nucléaire. Nous nous interrogeons toujours sur sa pertinence et sur son coût, s'agissant d'un outil particulièrement coûteux à l'intérêt stratégique limité. Lorsque la France s'est engagée contre l'État islamique, 80 % des frappes aériennes ont été effectuées au départ de la Jordanie, contre 20 % depuis le *Charles de Gaulle*. Par ailleurs, l'emploi d'un porte-avions ne dispense pas de l'autorisation de survoler l'espace aérien d'États tiers pour mener à bien les missions confiées aux avions embarqués, comme d'ailleurs celles des avions de l'armée de l'air et de l'espace (AAE), ce qui limite l'intérêt du PANG.

Certains experts militaires affirment que notre pays doit augmenter le nombre de *Fremm*, pour assurer des missions diverses plus importantes et quotidiennes telles que la surveillance maritime, l'écologie marine et la lutte contre les trafics. Notre pays n'a pas les capacités financières nécessaires pour mener de front ces deux chantiers. Il ne peut en choisir un qu'au détriment de l'autre.

Les moyens significatifs consacrés à la dissuasion nucléaire, notamment sa composante sous-marine qui bénéficiera de 752 millions en 2025 pour financer les SNLE 3G, dans le cadre d'une enveloppe globale de 5,8 milliards, ne nous intriguent pas moins. Le retour d'expérience (Retex) du conflit russo-ukrainien démontre les limites de la dissuasion.

Concernant la seule dissuasion nucléaire sous-marine, son intérêt stratégique tient à la mobilité des sous-marins et à la difficulté, pour la partie adverse, de les localiser. Le progrès continu de l'intelligence artificielle allié au réseau de surveillance satellitaire et aux dispositifs de surveillance sous-marine tels que les réseaux de balises dérivantes, les radars et les sonars haute fréquence, pourraient remettre en question, dans un avenir proche, le caractère furtif des SNLE, qui fait tout leur intérêt stratégique.

Ainsi, le budget consacré à la dissuasion nucléaire, appelé à monter en charge dans le cadre des engagements pris dans le cadre de la LPM 2024 – 2030, cannibalise des moyens qui pourraient être plus judicieusement employés à l'équipement et à l'entraînement de nos forces armées conventionnelles pour assurer la sécurité du territoire. Alors même que l'objectif de 185 Rafale à l'horizon 2030 est considéré comme le minimum nécessaire par l'état-major de l'AAE, le budget consacré à la dissuasion nucléaire en 2025 permettrait à lui seul d'en acquérir soixante. Or ces chasseurs peuvent, avec l'appui d'avions ravitailleurs, être projetés en quarante-huit heures partout sur le territoire français, sans avoir besoin d'un groupe aéronaval (GAN).

S'agissant de la partie recettes du budget, l'ampleur des commandes d'équipements et de services du ministère des armées auprès d'entreprises à capitaux français nous autorise à nous interroger sur le niveau de retour de recettes dans le budget de l'État. À titre d'exemple, la décision du groupe industriel KNDS – réunissant dans une holding le français Nexter, issu de la privatisation de GIAT Industries privatisé, et l'armurier allemand Krauss-Maffei Wegmann – d'implanter son siège aux Pays-Bas pour des raisons d'optimisation fiscale intrigue, d'autant

que son capital est détenu à 50 % par l'État français. Ce sont autant de rentrées fiscales manquantes à l'heure où nous cherchons des recettes supplémentaires, pouvant notamment servir à abonder le budget de la mission *Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation*, en particulier pour revaloriser plus substantiellement la valeur du point d'indice de la PMI, qui sert au calcul de la PMI et de l'allocation de reconnaissance du combattant.

À défaut d'une réécriture profonde des orientations de la mission *Défense* du projet de loi de finances élaboré par le Gouvernement, en cohérence avec notre vote sur la LPM 2024 – 2030, les députés de la Gauche démocrate et républicaine n'approuveront pas les crédits.

M. Matthieu Bloch (UDR). Au nom du groupe UDR, je rends hommage aux femmes et aux hommes engagés – militaires, gendarmes et réservistes – qui protègent nos compatriotes au quotidien, parfois au péril de leur vie. Ils font partie de ceux pour lesquels l'engagement, la patrie et le sacrifice ont un sens. Nous leur devons reconnaissance.

Notre position est claire : seule une grande ambition en matière de défense permettra à la France d'assurer son indépendance. Face à la résurgence des foyers de tension dans le monde, notamment à l'est de notre continent, au Proche-Orient et dans le Caucase, où l'Azerbaïdjan multiplie les agressions contre le peuple arménien, la France n'a plus le choix. Elle doit se maintenir parmi les grandes puissances dans le concert des nations, à l'heure où cette place lui est plus que jamais contestée.

Concernant la mission *Défense*, nous reconnaissons la nette augmentation des efforts pour l'équipement de nos forces, à hauteur de près de 6 milliards pour notre dissuasion et de 1,9 milliard pour nos Rafale, et pour la mise en marche du PANG, que nous soutenons.

Toutefois, nul ici n'est naïf : cette hausse de crédits ne pourra être que d'apparence, en raison du gel de crédits par Bercy sur l'exercice 2024, de l'ordre de 2,6 milliards. Les quelque 570 millions prévus pour les Opex ne permettront pas, comme chaque année, d'assumer les surcoûts induits par le déploiement de nos soldats. J'ai une pensée particulière pour ceux mobilisés au Proche-Orient, en Méditerranée et dans le cadre des opérations Aigle en Roumanie et Lynx en Estonie. Si la France doit se maintenir comme grande puissance militaire, il faudra envisager une plus grande ambition financière sur ce point.

Par ailleurs, l'objectif de relocalisation de notre production d'équipements militaires est évoqué sans être concrétisé. Ce budget aurait dû être l'occasion d'engagements forts. Nous devons assurer le maintien de la France parmi les fleurons industriels de l'armement. Nous sommes aux prémices de potentielles dépendances industrielles à l'échelon européen, sans objectif militaire et géopolitique commun, et nous ne savons pas de quoi demain sera fait. Au groupe UDR, nous souhaitons que les missions régaliennes de l'État soient exercées

d'abord au service du peuple français. Dans ces circonstances et compte tenu des crédits proposés, il s'abstiendra sur la mission *Défense*.

Concernant la mission *Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation*, nous faisons le vœu d'une revalorisation forte du point d'indice de la PMI pour permettre aux invalides de procéder aux soins de kinésithérapie ou de rééducation fonctionnelle dont ils ont besoin, et surtout d'obtenir des prothèses et divers équipements partiellement remboursés par la sécurité sociale. Nous nous opposons à la baisse de l'allocation de reconnaissance du combattant alors même que le Gouvernement prévoit 14 millions supplémentaires pour le lien armées-jeunesse, avec des objectifs bien minces de refonte de la JDC. Il est invraisemblable que le Gouvernement fasse le choix de faire des économies sur nos héros de guerre. Le groupe UDR votera contre les crédits de cette mission.

Enfin, la hausse envisagée des crédits de la mission *Sécurités* ne nous semble pas à la hauteur des enjeux. D'abord, les crédits de 173 millions consacrés à l'exercice des missions militaires sont relativement faibles. Ensuite, les signaux rouges sont nombreux en matière de maintien de l'ordre public dans notre pays. Lundi dernier encore, le ministre de l'intérieur a rappelé le niveau très élevé de la menace terroriste, en demandant une plus grande sécurisation des lieux de culte chrétiens pour la Toussaint. Il y a quelques jours, le Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie a décidé de prolonger le couvre-feu dans l'archipel jusqu'au 4 novembre. Quel message ce budget enverra-t-il à nos gendarmes ? Des mesures fortes s'imposent, au premier rang desquelles une véritable revalorisation des conditions de vie et d'exercice opérationnel de nos gendarmes. Le groupe UDR votera contre les crédits de la mission *Sécurités* présentés par le Gouvernement.

M. le président Jean-Michel Jacques. Merci à tous les orateurs de groupe. Nous allons passer maintenant à l'examen des amendements déposés devant notre commission avant de voter sur les crédits des trois missions dont nous sommes saisis.

*

* *

*La commission en vient à l'examen, pour avis, des crédits de la mission
« Défense »*

M. le président Jean-Michel Jacques. La commission a été saisie de 108 amendements, dont onze ont été retirés avant discussion et onze déclarés irrecevables – cinq au titre de l'article 40 de la Constitution, trois au titre de

l'article 41 de la Constitution et trois faute de s'inscrire dans le champ de la saisine de la commission.

Article 42 et État B : Crédits du budget général

Amendement II-DN109 de M. Frédéric Boccaletti

M. Frédéric Boccaletti (RN). Cet amendement d'appel vise à favoriser le bon développement du bataillon de renseignement de réserve spécialisé (B2RS), ayant vocation à offrir une capacité nouvelle de recherche en sources ouvertes. Installé à Strasbourg, il a vocation à créer d'autres compagnies au sein d'autres villes universitaires. Il s'agit d'alerter le Gouvernement sur son manque de visibilité au sein de la programmation. Le budget provisionné ne garantit pas le bon développement de ce bataillon.

Mme Anne Le Hénanff, rapporteure pour avis. Avis défavorable. Les crédits du B2RS sont rattachés à l'armée de Terre et non aux deux services de renseignement – la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD) – du programme 144. La direction du renseignement militaire (DRM) relève, quant à elle, du programme 178. Le ciblage des crédits tel qu'il apparaît dans le dispositif de l'amendement n'est donc pas correct. Par ailleurs, la brigade de renseignement a été dissoute en 2016 au profit de la brigade de renseignement et cyber-électronique (BRCE). Avis défavorable.

Mme Isabelle Santiago, rapporteure pour avis. Je m'étonne que l'amendement cible uniquement la BRCE, créée le 1^{er} août 2024, et non tous les réservistes de l'armée de Terre. Avis défavorable.

M. Frédéric Boccaletti (RN). Les services de l'Assemblée ont validé l'amendement.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN100 de M. Frédéric Boccaletti

Mme Isabelle Santiago, rapporteure pour avis. Avis défavorable.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN102 de M. Frédéric Boccaletti

M. Romain Tonussi (RN). Cet amendement vise à soutenir et à pérenniser nos compétences en matière de cartographie. Sans les géographes militaires du 28^{ème} groupe géographique de l'armée de terre, qui travaillent à l'abri des regards, il aurait été difficile de protéger les JOP. À l'heure du système d'information du combat Scorpion (SICS) et de Google Maps, il faut préserver la capacité à imprimer des cartes de manière autonome, car nos réseaux demeurent vulnérables.

Sur des théâtres d'opérations complexes, où les brouillages sont de plus en plus fréquents, cette compétence est primordiale et infaillible, à condition d'être régulièrement mise à jour. La carte sur papier a un bel avenir. Le présent amendement vise à pérenniser cette compétence et à lui permettre d'évoluer.

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. La déroute des armées françaises en 1870 relevait de la méconnaissance de la cartographie. Heureusement, nous avons progressé depuis lors. Il est indispensable de maintenir les efforts dans ce domaine, notamment si nos armées sont amenées à combattre dans des conditions dégradées, où les solutions numériques disparaissent.

J'émetts toutefois un avis défavorable à votre amendement, pour deux raisons. La cartographie ne relève pas uniquement de l'armée de terre. La marine et l'AAE ont également besoin de services de cartographie compétents. L'amendement aurait davantage sa place dans une action dédiée à la formation interarmées, pour que les armées puissent toutes bénéficier d'un soutien dans le domaine cartographique. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN49 de Mme Caroline Colombier

Mme Caroline Colombier (RN). Cet amendement vise à acquérir un lot de chars Leclerc Évolution. Ce char, présenté lors du salon de l'armement Eurosatory en juin 2024, est un char de génération intermédiaire offrant une véritable solution pour établir une transition opérationnelle et technologique entre le Leclerc, actuellement en service, et le char du futur du projet MGCS. Cela permettrait de lancer son exportation, à l'heure où les nouveaux modèles de chars allemands sont exportés en Europe. Nous préconisons l'achat de six chars, pour un coût unitaire estimé à 8 millions.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Nous sommes un certain nombre à soutenir l'évolution du char Leclerc, notamment pour que les industriels français soient en capacité de proposer des solutions innovantes telles que le projet de canon Ascalon développé par KNDS France, mais plutôt dans le cadre du MGCS.

Il est inutile d'abonder le programme 146 pour l'acquisition du Leclerc Évolution, qui n'est pas un produit fini que nous pourrions commander et acquérir sur étagère dès 2025, mais un prototype. J'ignore d'ailleurs comment vous avez pu chiffrer le coût de son acquisition. Par ailleurs, en cas d'échec de la coopération sur le MGCS, les études nationales et les acquis obtenus par les acteurs de la BITD sur les briques technologiques que nous avons financées serviront à financer une solution alternative. Demande de retrait ou avis défavorable.

Mme Isabelle Santiago, rapporteure pour avis. La qualité du démonstrateur Leclerc Evolution de KNDS est indéniable. Toutefois, nos auditions ont permis de mieux cerner les besoins militaires de l'armée de terre. Les forces terrestres ne souhaitent pas d'un char Leclerc amélioré. L'enjeu consiste à ne pas rater la marche du changement de génération en consacrant des ressources à un modèle intermédiaire. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN20 de M. Laurent Jacobelli

M. Laurent Jacobelli (RN). Il y a douze ans, on nous promettait le char du futur en collaboration avec l'Allemagne : le MGCS. Nous n'en sommes qu'à l'étape des études préalables. Il faut bien constater que ce projet a du mal à avancer, en raison d'intérêts contraires – du côté allemand – et de projets alternatifs – en Allemagne et en Italie. Cela donne l'impression que nos programmes sont stérilisés pour permettre à nos concurrents de développer les leurs. Le présent amendement vise à réattribuer les crédits alloués au MGCS à l'étude et à la fabrication d'un char alternatif français.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Je m'inscris en faux contre vos propos. Le projet MGCS progresse. Il y a quelques mois, les états-majors des armées française et allemande ont formulé l'expression commune de leurs besoins, et un accord a été cosigné par les ministres Lecornu et Pistorius.

Je prends note de votre remise en cause idéologique des partenariats européens. Notre vision est différente de la vôtre, d'autant que nous devons faire des efforts pour faire travailler ensemble nos BITD nationales à l'échelle européenne. Je salue moi aussi l'excellent travail de KNDS France, mais je ne puis émettre un avis favorable à l'amendement.

Par ailleurs, j'aimerais vous poser la question suivante : sur quelle base le char intermédiaire que vous appelez de vos vœux doit-il reposer ? Sur un châssis de Leopard ? Sur un châssis à faible contenu allemand – pour l'exportation dont parlait notre collègue Colombier, par exemple dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, un tel châssis n'est pas envisageable ? Avec quel niveau

d'automatisation ? Ces questions ne sont pas tranchées dans votre proposition. Demande de retrait ou avis défavorable.

Mme Isabelle Santiago, rapporteure pour avis. Même avis. Nous devons faire confiance aux utilisateurs. Nous sommes députés de la nation. Tout le monde, au sein des armées, notamment le chef d'état-major de l'armée de terre (Cemat), que nous avons auditionné, dit que la solution que vous proposez ne correspond pas à leur souhait. Faisons confiance au Cemat pour choisir le système qui correspondra le mieux aux besoins de nos armées. Les deux états-majors se sont parlé ; les ministres ont signé des documents. Avis défavorable.

Mme Natalia Pouzyreff (EPR). Le MGCS n'est pas uniquement un char. Il s'agit d'un système incluant des drones terrestres et s'inscrivant dans une dimension de combat collaboratif. Tout cela justifie sa production en collaboration.

Par ailleurs, les chars Leclerc ayant été modernisés, les utilisateurs considèrent que les enjeux sont désormais la logistique et le maintien MCO. Nous y sommes très attachés. Nos chars doivent être opérationnels.

M. Laurent Jacobelli (RN). Je vous remercie, monsieur Cormier-Bouligeon, de me prêter le talent de pouvoir répondre en deux minutes à une question que le couple franco-allemand n'a pas réussi à élucider en douze ans. Nos homologues allemands nous ont clairement indiqué – lors d'une réunion à laquelle j'étais et certains d'entre vous aussi – développer le char Leopard pour faire concurrence à la France, le MGCS étant le cadet de leurs soucis. Soyons un peu réalistes et pragmatiques !

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN65 de M. Emmanuel Fernandes

M. Emmanuel Fernandes (LFI-NFP). Sur les théâtres d'opération à haute intensité, les drones de combat, notamment antichar, sont arrivés, sans faire disparaître les dispositifs antichars standards sol-sol ou sol-air. La maîtrise de ces dispositifs ainsi que de ceux qui les empêchent d'opérer est décisive. C'est pourquoi il importe d'élaborer des dispositifs passifs – tels que des parapluies – et actifs capables de protéger les chars Leclerc des éléments antichar.

La vulnérabilité liée à l'absence de dispositifs tactiques de protection contre ces attaques est plus que significative. En l'absence de réponse matérielle adaptée, elle est susceptible d'entraîner une incapacité opérationnelle de nos unités blindées. Devant les atermoiements du ministère et afin de lever les doutes qui subsistent sur la volonté réelle de financer de tels dispositifs, nous appelons l'attention du Gouvernement et de la représentation nationale sur ce sujet.

Mme Isabelle Santiago, rapporteure pour avis. Je partage votre analyse. Le Retex ukrainien met en lumière la grande fragilité des chars, notamment face à la menace des drones. Deux programmes – Prometeus (Protection multi effets terrestre unifiée) et Pronoia (protection novatrice orientable intégrée d'autoprotection) – sont menés par la direction générale de l'armement (DGA). Ils étudient la pertinence de l'intégration de systèmes de protection active, travaillant respectivement sur une solution *hard kill* et *soft kill*. L'amendement est satisfait. Demande de retrait ou avis défavorable.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Cet amendement d'appel permet de rappeler que le calendrier n'est pas tenu, alors même que la question de la protection des chars Leclerc a déjà été soulevée. Le rôle de la représentation nationale est de manifester sa volonté ferme et claire qu'il le soit. Nous ne sommes pas là uniquement pour tenir le crachoir du Gouvernement.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN73 de M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP)

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Nous souhaitons acter, par cet amendement d'appel, notre volonté de voir émerger un projet de char intermédiaire entre le projet MGCS et le char Leclerc. Si le premier n'aboutit pas, nous n'avons pas – contrairement à l'espérance exprimée par notre collègue Cormier-Bouligeon – de plan B.

Il est faux de dire que les briques technologiques en cours de développement dans le cadre de la recherche sur le MGCS suffiraient à construire un char. Les compétences générales auront été perdues. L'industriel en est parfaitement conscient et sans doute prêt à en témoigner devant la représentation nationale.

Nous devons, en toute logique et en toute responsabilité, nous assurer de la conservation de nos savoir-faire et mettre à niveau un char nous permettant de procéder à la transition. Les Allemands immobilisent le capital de Nexter dans cette recherche. S'ils s'en retirent, ils auront un produit sur étagère, et nous nos yeux pour pleurer.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Sur ce segment, je ne crois pas à une solution entièrement souveraine. Nous investissons dans le développement de briques technologiques qui nous seront utiles le moment venu, dans le MGCS ou dans un programme alternatif. Nous sommes tous en alerte sur ce sujet. Le présent amendement d'appel est plus raisonnable que le précédent.

Faisons confiance à nos industriels – la France est responsable ou coresponsable de six des huit piliers, dont la « fonction feu », qui me semble être la plus importante – et à la coopération franco-allemande. Si M. Trump est élu le 5 novembre et réduit le soutien américain à l'Otan, les BITD nationales auront

intérêt à coopérer pour assurer la défense du continent. Demande de retrait ou avis défavorable.

Mme Isabelle Santiago, rapporteure pour avis. Il faut allouer les moyens nécessaires à la pérennisation et à la modernisation du char Leclerc pour prolonger son utilisation jusqu'en 2040, voire en 2045. À titre personnel, je m'abstiendrai. Notre groupe est favorable à la coopération à long terme et souhaite que le projet MGCS, entamé il y a un certain temps, avance. Il n'en nourrit pas moins des réserves sur cette coopération, dont il souhaite qu'elle aille à son terme et s'ouvre à d'autres partenaires.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Ces réponses sont de nature à nous inquiéter. C'est précisément pour avoir trop fait confiance que nous nous sommes retrouvés à plusieurs reprises le bec dans l'eau, comme ce fut le cas récemment pour le projet de système de patrouille maritime MAWS. Les Allemands ne sont pas des partenaires fiables dans le domaine de l'armement, ce que je regrette.

Par ailleurs, en estimant que la France n'est pas capable de développer un programme intermédiaire, M. Cormier-Bouligeon admet que la France a eu tort de faire confiance lorsque KMW et Nexter ont fusionné pour créer KNDS. De notre côté, nous avons raison de nous opposer à une telle perte de souveraineté. C'est ce à quoi nous engage le rapporteur ; nous nous y refusons.

M. Sylvain Maillard (EPR). Monsieur Saintoul, vous refusez ce que tous les partenaires et les deux ministres ont signé. Vous négligez l'avis des armées et proposez une solution dégradée. Certes, la création d'un nouveau système de défense exige d'inventer des briques technologiques, donc de prendre des risques, de se donner le temps et d'agir dans le cadre d'une coopération européenne susceptible d'être élargie à d'autres partenaires. Des briques technologiques nous manquent pour le construire. Nous avons besoin de l'apport des autres. La volonté politique est là, la volonté industrielle aussi – tel n'a pas toujours été le cas. Donnons-nous les moyens et accompagnons la volonté des ministres ! Nous verrons ce qui se passe dans les années à venir. Tout semble aligné pour que le projet fonctionne.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN116 de Mme Anna Pic

Mme Isabelle Santiago, rapporteure pour avis. Si l'on tient compte de la commande de 200 missiles Aster, du lancement du PANG et de la multiplication de l'emploi des forces navales, la hausse des crédits alloués aux forces navales, certes importante, doit excéder la marche prévue par la LPM 2024 – 2030.

M. Yannick Chenevard, rapporteur pour avis. Les crédits alloués aux munitions connaissent une hausse très importante de 16 % en AE et de 23 % en CP.

Je mets en garde contre la tentation de prendre sur le budget du PANG pour abonder celui des munitions. Lorsque nous avons commencé à réfléchir au remplacement des porte-avions *Foch* et *Clemenceau*, nous avons construit le *Charles-de-Gaulle* puis renoncé en 2013, sur décision du président Hollande, à construire son bâtiment-frère. Or les porte-avions, pour citer Jacques Chirac, sont comme les gendarmes, ils vont par deux.

Considérant que les crédits alloués aux munitions sont en forte hausse et qu'il ne faut surtout pas toucher au PANG, dont j'ai rappelé l'importance ce matin, je suggère le retrait de l'amendement et émetts à défaut un avis défavorable.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je suis surpris que le rapporteur pour avis reprenne à son compte les propos du président Chirac selon lesquels les porte-avions vont par deux, alors même que la LPM 2024 – 2030 n'en prévoit qu'un.

Je profite de l'évocation de projets navals pour rappeler à notre collègue Maillard que la dernière fois que nous nous sommes fiés à une volonté politique fermement exprimée par nos partenaires, nous l'avons amèrement regretté : c'était l'affaire Aukus. Plusieurs contrats de construction de sous-marins nous sont passés sous le nez faute de partenaires fiables. C'est ce qui risque de se passer avec l'Allemagne. Dans les deux cas, les volontés ne sont pas alignées.

Par ailleurs, le rôle des chefs d'état-major est de trouver des accords sous l'injonction des politiques. Ils seront capables de définir des spécifications souveraines et la BITD française, si on le lui demande, s'en sortira.

L'amendement est retiré.

Amendement II-DN95 de Mme Stéphanie Galzy

Mme Stéphanie Galzy (RN). Cet amendement vise à appeler l'attention du Gouvernement sur la capacité de nos armées à surveiller efficacement notre ZEE, qui représente une richesse inestimable pour notre nation sur les plans économique et environnemental. Les enjeux sont multiples, de la protection de nos ressources à la lutte contre les activités illégales, de la préservation de notre environnement maritime à l'affirmation de notre souveraineté. Nos armées disposent-elles des équipements adéquats, des ressources humaines suffisantes et des technologies de pointe nécessaires pour mener à bien les missions complexes qu'exigent leur surveillance et leur protection ? Nous demandons au Gouvernement de prendre des mesures concrètes pour renforcer nos capacités de surveillance maritime.

M. Yannick Chenevard, rapporteur pour avis. Le renouvellement des flottes de patrouilleurs outre-mer (POM), de bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM) et de frégates de surveillance (FS), ainsi que des connexions satellitaires et des drones, est en cours, par plots. Le mouvement de renforcement

de la sécurisation et de la surveillance de notre ZEE est et d'ores et déjà initié et assumé. Avis défavorable.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN70 de Mme Murielle Lepvraud

Mme Murielle Lepvraud (LFI-NFP). Un amendement similaire à celui-ci avait fait l'objet d'un avis favorable de notre commission lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2024. L'usage du 49-3 par le gouvernement Borne a empêché son examen en séance publique.

Nous appelons une nouvelle fois l'attention du Gouvernement sur le statut des sous-marinières engagés dans la dissuasion nucléaire. Alors même qu'ils sont engagés en permanence pour maintenir notre posture stratégique, ils ne bénéficieront jamais du statut d'ancien combattant. Les opérations dans lesquelles ils sont engagés n'ont pas la qualification d'Opex et ils ne satisfont pas aux autres critères d'obtention de la carte du combattant.

Notre amendement est plus ambitieux que l'amendement II-DN1 du président Jacques, et financé. Nous espérons qu'il sera lui aussi adopté à l'unanimité, pour qu'il soit débattu dans l'hémicycle et pour que notre appel soit concrétisé.

M. Yannick Chenevard, rapporteur pour avis. Le rapport prévu par l'amendement II-DN1 nous permettra d'être éclairés sur ce point. Nous sommes tous d'accord pour dire que la situation faite à nos sous-marinières naviguant à bord des SNLE a quelque chose d'inique. Ils doivent bénéficier des mêmes avantages que les autres militaires. Avis défavorable.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN48 de M. Frédéric Boccaletti

M. Frédéric Boccaletti (RN). Par cet amendement d'appel, le groupe Rassemblement national appelle l'attention du Gouvernement sur le statut des sous-marinières œuvrant à notre dissuasion. Engagés en permanence pour maintenir notre posture stratégique, pilier de notre sécurité et de notre défense nationale, ils ne bénéficieront jamais du statut d'ancien combattant, en raison notamment de la qualification de leur mission, qui n'est pas considérée comme une Opex. Il faut leur accorder la reconnaissance qu'ils méritent.

M. Yannick Chenevard, rapporteur pour avis. M. Boccaletti et moi-même nous retrouvons souvent dans les associations d'anciens marins de la région

de Toulon. Je souscris pleinement à ses propos mais attendons le rapport, nous verrons ensuite quelle direction suivre.

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Notre collègue Chenevard nous a proposé par deux fois d'attendre le rapport prévu à l'amendement II-DN1. Or nous ne sommes pas certains que le budget de la défense sera examiné en séance publique, de sorte que ce rapport ne sera peut-être pas même demandé.

Par ailleurs, ce n'est pas parce que le Gouvernement est sommé par la représentation nationale de lui remettre un rapport, ni même parce qu'il s'engage à le faire, qu'il le fait. Je rappelle que nous attendons toujours le rapport sur le retour de la France dans le commandement intégré de l'Otan, qui nous avait été promis pour le printemps et qui est toujours dans les limbes, peut-être parce que son contenu ne fait pas plaisir au ministre.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN25 de M. Alexandre Dufosset

M. Alexandre Dufosset (RN). Il vise à augmenter les moyens de la lutte anti-sous-marine (ASM), dont l'exercice Squale a rappelé en juin dernier qu'elle est cruciale, notamment dans le cadre d'une guerre de haute intensité. Nous proposons d'amplifier la tendance en cours, en augmentant de 10 millions les crédits qui lui sont alloués, ce qui permettra à nos armées de disposer des équipements les plus pointus dans ce domaine.

M. Yannick Chenevard, rapporteur pour avis. Le triangle opérationnel Atlantique 2 – frégates – sous-marins nucléaires d'attaque (SNA), complété par le NH90, est le meilleur au monde pour la chasse aux sous-marins, à tel point que les Américains nous demandent de pister ceux qui entrent en Méditerranée. Par ailleurs, la lutte ASM bénéficiera de l'augmentation des crédits alloués à la marine – à hauteur de 14 % en AE, soit 3,7 milliards, et de 11 % en CP, soit 3,5 milliards. L'amendement n'apporte donc aucun élément significatif en matière de lutte ASM.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN142 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Il vise à appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité de modifier le statut des officiers mariniers commissionnés employés sur des postes de baleiniers en Polynésie française pour leur permettre de continuer à servir après dix-sept ans de service. Ils sont les seuls à savoir accoster sur certains archipels en passant au-dessus de la barrière de corail qui les entourent. Leur formation est longue, dans la mesure où chaque atoll est

unique et n'a qu'un seul chemin d'accès. Il est donc indispensable de leur permettre de continuer à servir après leurs dix-sept ans de service. Leur demande est aussi celle des forces armées en Polynésie française (FAPF).

M. Yannick Chenevard, rapporteur pour avis. Il s'agit d'une situation, que nous avons déjà déplorée l'an dernier. Avis favorable.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN138 de M. Frank Giletti, rapporteur pour avis

M. Frank Giletti, rapporteur pour avis. L'Alphajet, qui équipe la Patrouille de France, arrivera en fin de vie vers 2032-2033. L'amendement vise à créer un programme permettant de lui donner un successeur.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Je ne doute pas que la Patrouille de France disposera, en tout état de cause, d'un successeur de l'Alpha Jet. Faut-il acquérir un système sur étagère, en développer un en coopération avec nos partenaires espagnol et britannique ou développer un nouvel avion de façon autonome ? Cette dernière option aurait nécessairement un coût significatif, bien supérieur aux 50 millions prévus par l'amendement. Dans l'attente d'une décision à ce sujet, inscrire des crédits dès 2025 semble prématuré. Demande de retrait ou avis défavorable.

M. Frank Giletti, rapporteur pour avis. Il est plus que temps, compte tenu de la durée des programmes de ce type, de prévoir un successeur à l'Alpha Jet. Un avion sur étagère, je n'en vois pas. Une coopération de plus, il aurait fallu y penser il y a dix ans. Il est urgent, si nous voulons que la Patrouille de France continue à exister et à faire rêver les Français, de se pencher sur un tel programme. Un budget de 50 millions est un bon début.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN66 de M. Aurélien Saintoul

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Il concerne également le successeur de l'Alpha Jet. Nous l'avions déposé l'an dernier. Le ministère des armées nous avait répondu que la solution consiste à développer ou à acquérir un avion modulaire répondant à la fois aux besoins de la Patrouille de France, à la fonction RED AIR et à l'avion de complément à l'aune du Scaf et de son vecteur habité, l'avion de chasse de sixième génération (NGF). Cette réponse très floue n'est pas rassurante. Il n'est pas envisageable que la Patrouille de France évolue sur des appareils qui ne seraient pas français à 100 %. C'est pourquoi nous souhaitons créer une dotation matérielle pour la Patrouille de France.

M. Frank Giletti, rapporteur pour avis. Je suis plongé dans un abîme de perplexité. Cet amendement est quasi identique à l'amendement II-DN138, que vous avez rejeté. Quelle est votre logique de vote ?

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN64 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il vise à créer une ligne budgétaire pour garantir l'internalisation de la fonction RED AIR. Nous n'avons pas eu d'éclairage à ce sujet l'an dernier, faute d'examen du budget en séance publique. Cette fonction, liée à la souveraineté nationale, ne peut être ni déléguée ni confiée à des prestataires privés, *a fortiori* s'ils sont étrangers.

M. Frank Giletti, rapporteur pour avis. Comme je l'ai rappelé ce matin, il me semble nécessaire de réinternaliser la fonction RED AIR, qui n'existe plus au sein de l'AAE en raison du format de nos armées. Cette mission doit être confiée uniquement à des entreprises françaises, à l'exclusion d'entreprises étrangères qui s'établiraient quelque temps en France pour répondre à l'appel d'offres. Toutefois, l'amendement II-DN138 me semble préférable à celui-ci. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN37 de M. Frank Giletti, rapporteur pour avis

M. Frank Giletti, rapporteur pour avis. Chacun connaît la position de notre groupe sur le programme Scaf et sur ses attermolements. Le dernier en date est le rapprochement entre Berlin et Londres en novembre 2023, matérialisé par la signature de l'accord *Trinity House Agreement* prévoyant l'élaboration d'un drone de combat susceptible de concurrencer le Scaf.

Dans son ouvrage *Vers la guerre ?*, le ministre Lecornu lui-même émet des doutes sur la réussite du programme. Le Scaf, c'est le MGCS en pire. Nous souhaitons un programme souverain, financé par la réattribution des fonds du Scaf au développement – enfin ! – d'un avion par des sociétés françaises.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Nos collègues du Rassemblement national ont de la suite dans les idées : ils ne veulent aucune coopération franco-allemande, ce qui serait presque une bonne nouvelle les concernant.

Sur le fond, je suis moins inquiet que vous sur le calendrier du Scaf. Nous disposons, dans l'attente du Scaf, d'une solution transitoire très ambitieuse : le

Rafale standard F5. Un lancement de la phase 2 du Scaf en 2026 ne portera pas préjudice à l'AAE.

Par ailleurs, vous avez parfaitement raison de rappeler la nécessité de préserver nos intérêts nationaux, notamment dans le domaine de la dissuasion nucléaire. Or cette exigence est pleinement intégrée : dans le cadre de la phase 1B, la France aura consacré plus de 700 millions d'euros à des travaux purement nationaux.

Enfin, l'entrée dans la phase 2, qui sera déterminante, doit dépendre d'engagements de nos partenaires sur la préservation de nos intérêts industriels et de notre liberté d'exportation. Si ces conditions sont réunies, le développement en coopération, qui permet de diviser les coûts par trois, doit être privilégié pour aboutir à un démonstrateur. Avis défavorable.

Mme Sabine Thillaye (Dem). Il faut, entre partenaires, faire preuve d'un minimum de respect et de confiance mutuels. Si chacun passe son temps à se plaindre de l'autre, il est impossible d'aboutir. À trop parler des projets qui patinent, on en oublie ceux qui marchent. J'appelle l'attention sur la coopération entre les motoristes MTU Aero Engines et Safran, qui marche particulièrement bien. Si elle est efficace, c'est parce que les objectifs ont été bien définis au préalable, dès 2018, et la propriété intellectuelle bien délimitée. À condition de dialoguer et de définir clairement les priorités ainsi que la méthode dès le début, les coopérations aboutissent. Si l'on s'inscrit dans un esprit de concurrence de part et d'autre et non de confiance, rien ne peut aboutir.

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Je remercie M. Cormier-Bouligeon d'avoir signalé l'importance du standard F5 et de la dronisation du Rafale. Nous défendons cette idée depuis de nombreuses années, notamment en rappelant l'importance du programme Neuron. Nous aurions pu voter cet amendement, malheureusement l'alternative au Scaf proposée n'est pas la bonne.

Nous devons avancer et procéder à un saut technologique. Tel est le sens de l'amendement II-DN76, qui vise à remplacer le Scaf par le développement d'un avion spatial qui est à l'étude chez certains de nos industriels et qui permettrait à la France, dans les décennies à venir, d'être à la pointe de la technologie et de maîtriser une technologie de rupture indispensable, à laquelle il faut consacrer autant de ressources que possible.

Mme Natalia Pouzyreff (EPR). Monsieur Giletti, le drone de combat prévu par l'accord germano-britannique récemment signé est à l'Eurofighter ce que le projet de drone issu du programme Neuron serait au Rafale standard F5.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN130 de M. Frank Giletti, rapporteur pour avis

M. Frank Giletti, rapporteur pour avis. Cet amendement d'appel vise à alerter la représentation nationale sur le besoin en MCO qui se fera sentir l'an prochain en raison de la cession aux forces armées ukrainiennes de Mirages 2000-5, cession qui provoquera nécessairement un report d'activités sur les avions Rafale et sur les avions Mirage-2000D.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN135 de M. Frank Giletti, rapporteur pour avis

M. Frank Giletti, rapporteur pour avis. Cet amendement vise à augmenter les crédits relatifs aux infrastructures opérationnelles de l'armée de l'air et de l'espace. Ce budget est en diminution dans le projet de loi de finances pour 2025. Pour ne citer qu'elles, les pistes aéronautiques sont pourtant un outil de combat à part entière. Cette baisse de crédits empêchera de parer à la vétusté croissante des infrastructures opérationnelles de l'armée de l'air et de l'espace.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN76 de M. Aurélien Saintoul

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. La coopération sur le Scaf est un vrai sujet. Il est impensable que la France se lie les mains dans une telle coopération compte tenu du résultat des autres coopérations avec l'Allemagne, d'autant que le partenaire allemand vient de signer un accord avec le Royaume-Uni pour un projet quasi concurrent du Scaf.

Il est nécessaire de penser dès à présent le saut technologique dont nous avons besoin, non en produisant un F-35 amélioré, comme pourrait l'être le NGF, mais en opérant un saut technologique, notamment en travaillant à l'avion spatial qui, en se déplaçant à haute altitude, serait quasi indétectable et quasi intouchable par les moyens de défense actuels, et pourrait tout à la fois frapper au sol et dans l'espace. Ce modèle d'avion est en développement chez nos industriels. Les Américains et les Chinois y travaillent également. Ne pas investir massivement dans un tel modèle d'avion spatial serait criminel pour notre défense.

Mme Anne Le Hénanff, rapporteure pour avis. L'avion spatial fait déjà partie des axes d'innovation du ministère au titre des études technico-opérationnelles, comme le prévoit la LPM 2024-2030. Par ailleurs, le programme Scaf poursuit son développement, notamment grâce aux crédits dédiés aux études amont dans le programme 144. Avis défavorable.

M. Frank Giletti, rapporteur pour avis. Comme je l'indique dans mon rapport et comme je l'ai expliqué ce matin, le standard F5 et son drone

d'accompagnement pourraient faire le lien avec le NGF et avec la rupture technologique évoquée par M. Lachaud, à laquelle nous croyons aussi. Cela démontre que les arguments opposés à mon amendement II-DN37 étaient tout à fait fallacieux. Je regrette une fois encore le sectarisme et l'idéologie dont font preuve nos collègues du groupe La France insoumise.

M. Bastien Lachaud (LFI-NFP). Monsieur Giletti, je ne comprends pas pourquoi vous dites cela. Nous n'avons absolument pas supprimé les crédits alloués au standard F5 du Rafale, bien au contraire. Nous le soutenons depuis longtemps. Nous savons très bien qu'il standard peut être le chaînon manquant qui nous sépare du NGF. Nous ne voyons pas l'intérêt de plaider en faveur d'un Scaf français alors même que nous disposons du Rafale standard F5, dont le budget est indispensable pour avancer vers la rupture technologique de l'avion spatial. Il ne s'agit pas de sectarisme, mais de logique.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN131 de M. Frank Giletti, rapporteur pour avis

M. Frank Giletti, rapporteur pour avis. J'ai eu ce matin l'occasion de regretter l'abandon, dans la LPM 2024 – 2030, du lancement du satellite Syracuse 4C, qui figurait dans la précédente LPM. Cela crée un trou capacitaire dans nos télécommunications spatiales. Le présent amendement vise à rétablir les crédits pour le lancement du troisième satellite Syracuse 4C, qui pourrait être aussi une bouée de sauvetage pour les entreprises du spatial français – Thales Alenia Space et Airbus Space and Defense –, qui connaissent des difficultés.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Tel Henri Salvador, M. Giletti aimerait tant voir Syracuse ! L'ancien chef d'état-major de l'armée de l'air et de l'espace, le général Mille, a dit devant cette commission : « *Nous avons, à une époque, imaginé d'énormes satellites en orbite géostationnaire. Mais les constellations qui évoluent en orbite basse ont aussi des avantages. Les deux sont complémentaires pour assurer l'efficacité et la redondance dont les armées ont besoin. Mettre tous nos objets sur l'orbite géostationnaire serait à mon sens dangereux.* »

Par ailleurs, la LPM 2024 – 2030 prévoit le lancement de Syracuse V, ce qui assure la continuité sur ce segment. Enfin, comme vous le rappelez vous-même dans votre exposé sommaire, le montant exigé par le lancement d'un troisième satellite est significatif. Si nous avons 800 millions à allouer, il y a d'autres priorités pour s'adapter à l'évolution de la menace. Avis défavorable.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN136 de M. Frank Giletti, rapporteur pour avis

M. Frank Giletti, rapporteur pour avis. Loin de moi l'idée d'opposer les capacités satellitaires en orbite basse et en orbite haute, dont j'ai rappelé ce matin qu'elles sont complémentaires. Le lancement du Syracuse 4C aurait permis de surveiller la zone indo-pacifique, qui n'est pas couverte par nos satellites souverains de télécommunications spatiales. Le présent amendement vise à rappeler la nécessité de lancer au plus vite les premières études relatives à Syracuse V, certes prévu par la LPM 2024 – 2030, mais dont nous n'avons pas le calendrier.

Suivant l'avis du rapporteur pour avis, la commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN79 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud (LFI-NFP). Nous avons mis en garde, lors de l'examen de la LPM 2024 – 2030, contre l'erreur qu'est la suppression du Syracuse 4C au profit d'une hypothétique constellation européenne Iris², qui soulève une question de souveraineté, un projet européen ne pouvant garantir la souveraineté française. Nous constatons à présent que le projet Iris² est à la peine, en raison de la crise du secteur des satellites en Europe et de la façon dont la Commission européenne gère les programmes spatiaux. Le risque de trou capacitaire est réel. Il n'est pas envisageable que les armées françaises ne bénéficient plus de moyens de communication clairement sécurisés.

Suivant l'avis du rapporteur pour avis, la commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN28 de M. Julien Limongi

M. Julien Limongi (RN). Le rapport annexé de la LPM 2024 – 2030 recense les ruptures capacitaires potentielles – elles sont nombreuses – susceptible de provoquer un trou capacitaire pour de nombreuses technologies. Tel est le cas s'agissant des satellites. Le présent amendement porte sur les satellites en général, en orbite haute et en orbite basse. Il vise à renforcer les moyens alloués à leur développement technologique.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Nous avons abordé la question en évoquant le satellite Syracuse V. Par ailleurs, nous sommes favorables à la constellation Iris². Avis défavorable.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN12 de Mme Florence Goulet

Mme Florence Goulet (RN). Les tensions internationales s'étendent. L'espace est devenu un champ de confrontation. Sa militarisation s'intensifie. Nos infrastructures spatiales, peu visibles, sont indispensables à la défense nationale, aux communications et à l'économie. Elles sont directement menacées par des satellites espions ou armés.

La France a pris des initiatives en la matière. Toutefois, les moyens actuels sont insuffisants pour garantir la mise en œuvre rapide et efficace des programmes. L'amendement prévoit d'accroître les financements pour assurer une protection optimale de nos infrastructures spatiales et préserver notre souveraineté dans ce nouvel espace de confrontation.

Contre l'avis du rapporteur pour avis, la commission rejette l'amendement.

Amendements II-DN134, II-DN139, II-DN133 et II-DN137 de M. Frank Giletti, rapporteur pour avis

M. Frank Giletti, rapporteur pour avis. L'amendement II-DN134 alloue des moyens supplémentaires à l'acquisition d'un radar de veille spatiale Graves. Les capacités spatiales sont indispensables à la compréhension des situations. Il s'agit de moderniser notre système de détection de l'espace.

L'amendement II-DN139 vise à augmenter les moyens alloués à l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera) pour accélérer le développement du radar Graves et permettre à la France de maintenir son rang parmi les puissances mondiales.

L'amendement II-DN133 vise à faire respecter l'effectif théorique initial du commandement de l'espace (CDE), installé à Toulouse. Le respect de la stratégie spatiale de défense (SSD) se joue aussi à hauteur d'homme. Le CDE emploie actuellement 320 militaires, dont environ 85 % appartiennent à l'AAE. Un effectif de 470 personnes est prévu à l'horizon 2030, alors qu'il était initialement prévu un effectif de 500 militaires dès 2025.

L'amendement II-DN137 porte sur le drone volant à moyenne altitude et longue endurance (MALE) européen. J'ai interrogé ici même le ministre Sébastien Lecornu sur les atterrissages de ce programme. Il a reconnu l'existence de retards et indiqué qu'il faudra s'interroger sur la pertinence d'un drone MALE européen en 2032. Cet amendement d'appel met en lumière un drone auquel il faut donner sa chance, l'Aarok, mis au point par Turgis & Gaillard. Il peut être un très bon complément à l'hypothétique drone MALE européen.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. La demande formulée par l'amendement II-DN134 nous semble prématurée. Le radar Graves-NG, qui succédera au radar Graves, est en développement. Attendons son aboutissement avant de commander un second radar Graves. Avis défavorable.

S'agissant de l'amendement II-DN137, il va de soi que nous devons être attentifs au segment des drones. Mini-drones, munitions téléopérées, drones tactiques, drones aériens de la marine, drones MALE : nous devons faire porter l'effort sur tout le spectre. S'agissant plus du drone Aarok, le ministre des armées lui-même a jugé le projet intéressant. Le « patch drones et robots » de la LPM 2024 – 2030, doté de 5 milliards d'euros de besoins programmés, permet d'intégrer ce type d'objet dans la programmation.

S'il n'y a pas de crédits dédiés à ce drone dans le projet de loi de finances pour 2025, ce n'est pas par manque d'intérêt, mais parce qu'il est trop tôt. Ce drone a commencé ses essais au sol en avril 2024. Ne mettons pas la charrue avant les bœufs. Avis défavorable sur le 137.

Mme Anne Le Hénanff, rapporteure pour avis. L'Onera bénéficie de subventions à hauteur de 129 millions d'euros pour charge de service public et pour charge d'investissement. Par ailleurs, en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial (Epic), il bénéficie d'un soutien important par le biais de marchés avec le ministère des Armées et des Anciens combattants. En tant qu'établissement dont les activités sont duales, il bénéficie également des marchés du domaine civil. Je doute donc qu'une hausse de ses crédits de 1 million ait un impact significatif, sinon sur les crédits du programme 146 que l'amendement prévoit d'amputer. Avis défavorable.

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Nous examinons de multiples amendements d'appel à 1 euro. Les amendements d'appel devraient être réservés à l'examen du budget en séance publique, où le ministre est présent et peut répondre. Demande de retrait ou avis défavorable sur l'amendement II-DN133.

La commission rejette successivement les amendements II-DN134, II-DN139 et II-DN133.

Elle adopte l'amendement II-DN137.

Amendement II-DN47 de Mme Caroline Colombier

Mme Caroline Colombier (RN). Il vise à l'acquisition d'une solution souveraine en matière de drones. Le drone Aarok a été félicité par le CEMAEE, qui est favorable à son expérimentation. Il s'agit de doter nos forces armées d'un outil souverain de surveillance et de renseignement.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Avis défavorable. Je fais observer que cet amendement prévoit un budget de 40 millions.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN61 de M. Christophe Marion

M. Christophe Marion (EPR). Cet amendement, que je retire, ne prévoit pas 40 millions pour acquérir un drone qui n'existe pas encore, mais 10 millions pour le finaliser.

L'amendement est retiré.

Contre l'avis du rapporteur pour avis, la commission adopte l'amendement II-DN23 de M. Alexandre Dufosset.

Amendement II-DN108 de M. Frédéric Boccaletti

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. S'agissant d'un amendement d'appel, j'invite son auteur à le déposer en séance publique, le Gouvernement n'étant pas représenté en commission. Sur le fond, il est redondant avec l'amendement II-DN147, que j'ai déposé en tant que rapporteur pour avis du programme *Soutien et logistique interarmées*, visant à abonder les crédits du service de santé des armées (SSA) et que j'invite la commission à adopter. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN78 de M. Aurélien Saintoul

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Il s'agit de mettre en lumière les lacunes budgétaires de la pharmacie centrale des armées (PCA) et les actions de recherche du SSA, malmenés par des années de politique d'austérité. Il s'inscrit dans la continuité des observations de mon rapport pour avis. Une action ambitieuse est nécessaire pour renforcer le SSA et sa capacité de répondre à des engagements de haute intensité et de longue durée. Avis favorable.

La commission rejette l'amendement.

Contre l'avis du rapporteur pour avis, elle adopte l'amendement II-DN6 de M. Frank Giletti.

Amendement II-DN5 de M. Frank Giletti, rapporteur pour avis

M. Frank Giletti, rapporteur pour avis. La SSD a un sens si nous sommes en mesure d’agir dans l’espace, ce qui constitue une véritable rupture. Compte tenu des retards du programme d’yeux en orbite pour un démonstrateur agile (Yoda), confirmés par le projet annuel de performances (PAP), l’amendement vise à obtenir un calendrier de sa mise en œuvre.

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Notre collègue n’a pas défendu le bon amendement. S’agissant de l’amendement II-DN5, j’en suggère le retrait au profit de l’amendement II-DN147, que j’ai déposé en tant que rapporteur pour avis et que je vous invite à adopter, et émets à défaut un avis défavorable.

La commission adopte l’amendement.

Amendement II-DN26 de M. Alexandre Dufosset

Mme Nadine Lechon (RN). Il vise à augmenter les effectifs du SSA. En l’état actuel de ce dernier, notre pays, comme l’indiquent les rapports publiés par la Cour des comptes en juin 2023 et par le Sénat en septembre 2023, notre pays ne pourrait soigner de façon adéquate les blessés d’un conflit de haute intensité. Il convient d’accélérer et de faciliter le recrutement de personnel, notamment par des mesures d’incitation de nature financière telle que des primes, des prêts d’acquisition immobilière et des aides à la mobilité familiale.

Le présent amendement prévoit d’abonder de 10 millions en AE et en CP les crédits du titre II (T2) de la sous-action 58.06 *Fonction santé* de l’action 58 *Logistique et soutien interarmées – Personnel travaillant pour le programme Préparation et emploi des forces du programme 212 Soutien de la politique de défense*. Afin de respecter l’impératif de recevabilité financière, il prévoit de minorer du même montant les crédits en AE et en CP de l’action 8 *Relations internationales et diplomatie de défense* du programme 144.

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Les ressources humaines du SSA sont un véritable sujet. Le SSA a énormément de difficultés à recruter et à fidéliser. Malheureusement, j’émets un avis défavorable. Un abondement immédiat de 10 millions ne me semble pas résoudre le problème.

Il faut une dizaine d’années pour former des médecins. Augmenter les crédits du T2 de 10 millions n’est pas forcément la meilleure des solutions. Il faut les augmenter dans la durée et accompagner cette augmentation par celle des budgets alloués à l’entretien des infrastructures et aux capacités de formation, compte tenu de la longueur des parcours d’études. Il est indispensable de travailler sur le capacitaire. Je vous invite à voter l’amendement II-DN147, qui vise à améliorer les capacités du SSA.

La commission adopte l’amendement.

Amendement II-DN147 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Il vise à abonder les crédits dédiés au SSA afin de soutenir le renforcement de ses capacités de rôle 2 et 3 – chirurgie initiale et de sauvetage ; traitement hospitalier sur le théâtre – pour préparer les opérations des conflits de haute intensité.

L'amendement vise aussi à répondre au Retex de l'opération de secours aux populations civiles victimes des opérations militaires israéliennes dans la bande de Gaza. Cette mission a démontré la complexité, pour le SSA, qu'induit le traitement de nombreuses victimes de combats de haute intensité.

Nous proposons de renforcer les moyens du SSA, à hauteur de 20 millions, afin de soutenir une démarche d'acquisition des matériels nécessaires à la mise en œuvre de capacités de soutien médical de rôle 2 et 3 pour des engagements de haute intensité et de longue durée.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN43 de Mme Caroline Colombier

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Les bras m'en tombent. Vous votez contre un amendement à 20 millions mais vous défendez un amendement à 18 millions. J'avoue ne pas comprendre. Un crédit de 18 millions est insuffisant pour atteindre l'objectif fixé par l'amendement. Avis défavorable.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN141 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Il vise à rappeler au Gouvernement la nécessité de renforcer les moyens civils relatifs aux évacuations sanitaires (Evasan) dans les départements et régions d'outre-mer (Drom) afin de limiter la pression induite par les Evasan sur les personnels, matériels et vecteurs des forces de souveraineté. Dans les collectivités d'outre-mer, les autorités civiles doivent se réappropriier pleinement la compétence Evasan, qui leur revient en droit, afin d'obérer le moins possible les capacités opérationnelles des armées.

Votre rapporteur a constaté en Polynésie française que les réquisitions et les demandes de concours fréquentes des forces de souveraineté dans le cadre des Évasan peuvent entraîner une sursollicitation des forces, des soutiens et des matériels. Si le rythme anormalement élevé des Evasan réalisé par les forces armées

dans le Pacifique en lieu et place des autorités civiles a légèrement diminué depuis la crise de la covid-19, il se maintenait à un niveau supérieur à celui d'avant-covid lors de mon déplacement, en juin 2023.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN29 de M. Julien Limongi

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Le « patch munitions » de la LPM 2024 – 2030 est doté de 16 milliards. L'effort est réel.

S'agissant de cet amendement relatif à la filière des munitions de petit calibre, je rappelle que nous développons un partenariat avec nos amis belges. Les ministres ont signé une lettre d'intention. Les discussions sont en cours avec l'industriel FN Herstal. Cette collaboration répondra à votre légitime préoccupation. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission adopte l'amendement.

Contre l'avis du rapporteur pour avis, elle adopte l'amendement II-DN15 de Mme Florence Goulet.

Amendements II-DN54, II-DN56, II-DN59 et II-DN58 de M. Thierry Tesson

M. Thierry Tesson (RN). Il s'agit d'alerter sur la nécessaire montée en puissance des réserves de missiles air-air. La LPM 2024-2030 prévoit le renouvellement du missile d'interception, de combat et d'autodéfense (Mica) par le Mica NG. D'après le PAP 2024, un premier lot devrait être livré à l'AAE d'ici 2026 et aucune nouvelle commande n'est prévue avant. Les stocks sont insuffisants. En cas d'engagement aérien majeur, nos forces aériennes seraient rapidement à court de munitions, donc en difficulté pour mener à bien leur mission. Afin de permettre à l'AAE et à notre aéronautique navale d'être en mesure de continuer à jouer leur rôle de protection du territoire et de respect des engagements pris auprès de nos alliés, des commandes sont nécessaires.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Il importe de remettre à niveau nos stocks de missiles, qu'il s'agisse des Mica, des Aster, des systèmes de croisière conventionnels autonomes à longue portée (Scalp) ou des autres. Des crédits de 16 milliards y sont consacrés sur la période 2024-2030, dont près de 2 milliards pour l'année 2025. Les missiles Mica ne sont pas oubliés : le projet de loi de finances pour 2025 prévoit près de 150 millions en AE et 200 millions en CP. Un lot de missiles Mica remotorisés sera livré à l'AAE en 2025,

avant que ne soit livré le Mica NG. Je profite de l'occasion pour saluer MBDA, ses dirigeants et ses collaborateurs, notamment ceux du site de Bourges. Avis défavorable.

*La commission **adopte** successivement les amendements.*

*Contre l'avis du rapporteur pour avis, elle **adopte** l'amendement II-DN44 de M. Emeric Salmon.*

*Contre l'avis du rapporteur pour avis, elle **adopte** successivement les amendements II-DN101 de M. Frédéric Boccaletti et II-DN45 de M. Emeric Salmon.*

*Suivant l'avis du rapporteur pour avis, elle **rejette** l'amendement II-DN111 de M. Sébastien Saint-Pasteur.*

Amendement II-DN115 de Mme Anna Pic

Mme Anne Le Hénanff, rapporteure pour avis. Le programme 144 ne comprend que deux services de renseignement, la DGSE et la DRSD. La direction du renseignement militaire (DRM) relève, quant à elle, du programme 178. Par ailleurs, la DGSE et la DRSD sont satisfaites de leurs budgets respectifs, qui sont conformes à la LPM 2024 – 2030. Avis défavorable.

*La commission **rejette** l'amendement.*

*L'amendement II-DN67 de M. Aurélien Saintoul est **retiré**.*

Amendement II-DN75 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il vise à financer la création d'une filière industrielle de munitions de petit calibre. Son montant – 500 millions – est bien plus élevé que ceux des amendements de nos collègues du Rassemblement national et plus conforme à l'objectif visé. Il s'agit, depuis plusieurs années, d'un marronnier de notre commission. Notre collègue Chassaigne, notamment, a souvent plaidé pour la renationalisation d'une filière de munitions de petit calibre. Donnons-lui acte qu'il avait raison.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Cela sent bon les années 1980 ! Les industriels n’y sont pour rien. Ce qui compte, ce sont les commandes de l’État. Créer un pôle public de l’armement ne changera rien à l’affaire. Avis défavorable.

La commission rejette l’amendement.

Amendement II-DN77 de M. Aurélien Saintoul

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il vise à la nationalisation d’Atos. Depuis des mois, on nous explique qu’Atos doit être sauvée, mais le projet de sauvetage est pour le moins nébuleux. Nous avons décidé de prendre le taureau par les cornes.

On nous explique que, pour reprendre une entreprise dont le passif est de 5 milliards, il faut déboursier 700 millions pour acquérir des activités dites stratégiques mais très mal définies – lesquelles ne le sont pas ? Or un rapide calcul basé sur la valeur des actions donne le chiffre de 70 millions. Ce montant est plus cohérent que celui de 700 millions, s’agissant d’une entreprise plombée par une dette de 5 milliards. Je ne vois aucune raison de faire un cadeau particulier aux actionnaires. L’État a absolument besoin de nationaliser Atos. Le montant de 70 millions est tout à fait raisonnable pour une entreprise de souveraineté dont il faut absolument préserver les compétences sans se plomber en rachetant pour 5 milliards de dette.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Des années 1980, nous passons à 1917 ! C’est retour vers le futur ! Vous décidez de rayer d’un trait de plume une dette pourtant bien réelle de 5 milliards. Avis défavorable.

Mme Cyrielle Chatelain (EcoS). Je soutiens l’amendement, qui me semble répondre à des besoins de souveraineté. La nécessité de conserver un outil de production et de souveraineté en matière de données et de supercalculateurs n’a pas de date. 1917 ou une autre, peu importe ! Nous avons besoin d’Atos, qui est exposé au risque d’une vente à la découpe, non selon la valeur stratégique des activités, mais selon leur rentabilité. Nous ne pouvons pas nous permettre qu’une part d’Atos soit vendue au motif qu’elle est rentable et de laisser le reste se dévitaliser.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Je n’ai pas voulu dramatiser l’enjeu, croyant que nous sommes tous sensibles à la gravité du sujet. La désinvolture du rapporteur pour avis me laisse pantois. Il ne s’agit pas de faire une petite blague et de se demander s’il s’agit d’une solution datant de 1917. Il s’agit de répondre à un enjeu parfaitement contemporain lié à la mondialisation, notamment à la mondialisation financière.

S'il vous semble pertinent de laisser vendre à la découpe une entreprise qui développe une filiale telle que Worldgrid, qui développe des systèmes de contrôle-commande pour centrales nucléaires, et si vous vous sentez à l'aise avec une telle perte de souveraineté dans ce domaine, alors même qu'il s'agit d'une entreprise de rentes garantissant la survivabilité financière d'Atos, vous avez le droit de penser que je suis ringard. Je n'en pense pas moins que vendre Worldgrid n'est pas une bonne idée.

Si vous pensez que nous pouvons nous passer d'un champion national en matière de supercalculateurs et d'intelligence artificielle, c'est votre droit. Je crois, moi, à l'avenir d'un champion intégré. Racheter une entreprise ayant 5 milliards de dettes ne signifie pas les effacer d'un trait de plume, mais se donner les moyens d'un projet industriel sérieux et crédible à l'avenir, et non de se contenter de la vendre à la découpe en s'obligeant à l'avenir à conclure des contrats exclusivement avec HP.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN151 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Cet amendement de sincérisation du budget porte sur un sujet que j'ai longuement abordé ce matin. Dès lors que le Gouvernement décide de créer la catégorie de Missops, de leur allouer un budget important – plusieurs centaines de millions chaque année – et de le prélever sur divers BOP des armées sans assurer la traçabilité et la visibilité de son coût réel pour le ministère, donc de ce qui doit être déduit de la planification de la LPM 2024 – 2030, il nous semble important à tout le moins de sincériser ce budget en créant une ligne budgétaire où inscrire les surcoûts des Missops.

Mme Isabelle Santiago, rapporteure pour avis. Je souscris à ce constat. Il faut clarifier le statut des Missops, dont relèvent les opérations Aigle et Lynx, et mieux identifier les surcoûts associés, dont l'impact budgétaire pour l'armée de terre est significatif. Avis favorable.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN51 de M. Daniel Grenon

M. Daniel Grenon (NI). Plusieurs experts alertent sur l'insuffisance de la provision de 800 millions destinée à financer les coûts assumés par les armées dans le cadre des Opex. Ces opérations, notamment les déploiements en Estonie dans le cadre de la mission Lynx et en Roumanie dans le cadre de la mission Aigle, en coopération avec les autres puissances de l'Otan, représentent un coût financier sous-estimé. Le seul coût de cette dernière a été estimé à 700 millions en 2022 par

le Sénat, à l'occasion de l'examen du projet de loi de finances pour 2023. Compte tenu de l'insuffisance des provisions, le présent amendement d'appel vise à interroger le Gouvernement sur le manque de moyens alloués à l'armée pour les Opex.

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. L'amendement vise à abonder la provision des Opex-Missins afin de faire face au surcoût éventuel des missions menées sur le flanc est de l'Europe. Or ces opérations ne relèvent pas des Opex aux yeux du Gouvernement, qui les qualifie de Missins, ce qui est l'un des aspects du problème.

Ce faisant, l'amendement ajoute de la confusion à une situation déjà illisible, d'autant que son montant est sous-dimensionné par rapport au montant effectif des surcoûts des Missins. Surtout, il ne résout pas le problème majeur du traitement des Missins et des Opex : le refus répété du Gouvernement de se soumettre à l'obligation découlant de l'article 35 de la Constitution qui prévoit l'autorisation des interventions des forces armées à l'étranger par le Parlement et son information à leur sujet. Je regrette que vous n'ayez pas voté l'amendement II-DN151, qui permettait de régler la question que vous soulevez. Avis défavorable.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN146 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Il vise à abonder les crédits dédiés au financement des opérations prioritaires et rapidement envisageables par le service d'infrastructure de la défense (SID) afin d'améliorer les conditions de vie et de travail de nos forces armées. En 2022, le lancement de l'opération « Poignées de porte », dotée de 40 millions, avait permis de cibler la réalisation de 1 200 opérations de moyenne ou de faible envergure pré-identifiées, permettant de résoudre concrètement des irritants chroniques des militaires.

Les auditions de votre rapporteur pour avis portant sur les soutiens et sur la logistique interarmées révèlent des besoins persistants. Je suggère donc un abondement des crédits dédiés à la politique immobilière afin de relancer l'ambition issue de la première opération « Poignées de porte » et contribuer à l'amélioration de la condition militaire.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN33 de Mme Michèle Martinez

Mme Michèle Martinez (RN). Il vise à appeler l'attention sur la situation tendue rencontrée par les militaires, les civils de la défense et leurs familles pour se

loger. Le logement joue un rôle indéniable pour attirer et retenir les effectifs. Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit des moyens certes en hausse, mais loin d'être suffisants, tant nous partons de loin en matière de logement. Pour construire plus et plus vite, j'espère obtenir un avis favorable.

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. L'amendement prévoit un abondement de 30 millions pour la politique de logement du ministère des armées. Il est évident qu'il faut traiter la situation du logement au sein de ce ministère. C'est une question de justice.

Toutefois, les travaux de votre rapporteur pour avis ont permis de mettre en lumière les capacités contraintes du SID, qui a des problèmes de recrutement majeurs. Il ne paraît pas envisageable que ce service puisse absorber la maîtrise d'ouvrage équivalente à un abondement de 30 millions sur une seule année. J'invite plutôt à ouvrir une réflexion sur la transformation à long terme des capacités du SID, qui me paraît préférable, couplée à une juste augmentation des crédits dont il a la responsabilité. Je défendrai l'amendement II-DN148 à cet effet et invite la commission à l'adopter.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-46 de M. Emeric Salmon

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Compte tenu des besoins identifiés par mon travail, il me semble que l'amendement II-DN68 de M. Bex est mieux dimensionné par rapport aux besoins. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN68 de M. Christophe Bex

M. Christophe Bex (LFI-NFP). En vue de la revalorisation du patrimoine, nous proposons un redéploiement de crédits réaliste et réalisable de 8 millions.

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Quitte à voter des crédits que le SID risque de ne pas pouvoir dépenser, je suis favorable au vote de crédits supplémentaires de 8 millions, en espérant que le SID me donne tort et parvienne à les dépenser.

La commission rejette l'amendement.

Amendements II-DN148 et II-DN153 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Le II-DN148 est un amendement d'appel portant sur la politique du logement mise en œuvre par la direction des territoires, de l'immobilier et de l'environnement (DTIE).

Les dispositions appliquées pour le paiement des charges du logement prévoient une retenue pour le logement et l'ameublement, dont le taux correspond à 10 % de la rémunération des militaires soumise à retenue pour pension. Le taux de la retenue pour un fonctionnaire civil du ministère des armées muté dans un territoire d'outre-mer est fixé à 15 % du salaire soumis à retenue. L'amendement vise à aligner le taux de la retenue pour charge de logement des personnels civils du ministère des armées dans les outre-mer sur le taux de retenue appliquée au personnel militaire.

L'amendement II-DN153 traite du logement des militaires affectés à l'étranger. J'ai évoqué ce matin les problèmes qu'ils rencontrent. L'indemnité de résidence à l'étranger (IRE) est nettement insuffisante pour répondre aux besoins de nos militaires dans de très nombreux pays. En Corée du Sud par exemple, un militaire louant un appartement doit d'abord verser de 50 % à 90 % de la valeur du bien, ce qui est impossible, notamment pour les sous-officiers. Il est donc indispensable de revoir la politique du logement pour nos militaires affectés à l'étranger.

La commission adopte successivement les amendements.

Amendement II-DN60 de M. Thierry Tesson

M. Thierry Tesson (RN). Cet amendement d'appel vise à alerter sur la nécessaire rénovation des infrastructures sportives du ministère des armées, dont j'ai pris la mesure lors d'un déplacement dans le régiment cantonné à Douai, ville qui m'est chère. L'absence d'un plan de rénovation de ces infrastructures pose problème s'agissant de la préparation des soldats et de leurs conditions de vie, lesquelles jouent un rôle majeur pour fidéliser nos troupes. L'amendement prévoit d'accorder un budget à la rénovation des infrastructures sportives du ministère.

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Il s'agit certes d'un amendement d'appel, compte tenu de l'insuffisance du budget de 1 million proposé. Je vous invite à le retirer et à le défendre en séance publique pour que le ministre puisse vous répondre et émette à défaut un avis défavorable.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN71 de M. Abdelkader Lahmar

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il s'agit d'un amendement qui nous tient particulièrement à cœur et que notre groupe défend depuis plusieurs années. Notre collègue Lachaud a été rapporteur de la mission d'information sur l'évaluation des dispositifs de lutte contre les discriminations au sein des forces armées. Quelques années après la publication de son rapport, le « Me too » des armées a confirmé la nécessité, pour les militaires, de disposer d'un recours au sein de l'Assemblée nationale pour faire valoir leurs droits.

Le présent amendement vise à financer la création d'un comité parlementaire chargé suivi du respect des droits des militaires. On objectera qu'une telle instance ferait doublon celles qui sont chargées de la condition des personnels. En réalité, elle offrirait aux militaires une possibilité supplémentaire de faire valoir leurs droits dans des situations à laquelle ils ne voient pas toujours d'issue. Au demeurant, l'usage démontre que les militaires écrivent régulièrement à des parlementaires faute de trouver une issue. Il s'agit de garantir le respect des droits des militaires.

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Avis favorable. J'ai formulé une telle préconisation dans mon rapport de 2019.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN145 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Il vise à renforcer l'engagement du ministère des armées en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap en l'inscrivant dans une politique plus large de diversité sociale et de lutte contre toutes les formes d'inégalités. Le ministère des armées est le deuxième employeur public en France. Il a donc une capacité d'entraînement et une responsabilité l'obligeant à l'exemplarité dans la promotion de l'inclusion professionnelle et dans la lutte contre les discriminations. Pourtant, le taux d'emploi des personnes handicapées dans l'armée est encore trop bas par rapport à la moyenne nationale. L'objectif annoncé lors du lancement du plan « handicap » d'un taux de 6 % de personnels en situation de handicap en 2024 n'a pas été atteint. C'est pourquoi je propose une augmentation significative du budget dédié.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN149 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Il s'inscrit dans le cadre du « Me too » des armées et de la publication de mon rapport d'information en 2019.

Les chiffres sont terrifiants. La mission d'enquête sur les violences sexuelles et sexistes (VSS) donne des chiffres terrifiants de dizaines de viols, de centaines d'agressions sexuelles et surtout d'un tiers des femmes militaires victimes de VSS. Il est donc urgent de réagir. Le ministre a commis deux circulaires. Toutefois, les effectifs de la cellule Thémis sont encore trop faibles pour répondre à l'afflux des demandes pour entendre la parole des victimes qui se libère. C'est pourquoi je propose d'en augmenter leur budget pour permettre de procéder à des recrutements.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN144 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. La rémunération indiciaire des sous-officiers supérieurs devait augmenter au 1^{er} octobre. Tel n'a pas été le cas. Le ministère annonce une augmentation au 1^{er} décembre. Cela représente deux mois de solde augmentée perdus pour les militaires. Il importe, pour fidéliser nos armées, que les militaires aient confiance dans l'engagement et dans la parole donnée par le ministre. C'est pourquoi je propose d'augmenter la ligne budgétaire afférente, afin de compenser ces deux mois et de faire en sorte que la hausse de la revalorisation indiciaire soit datée du 1^{er} octobre et non du 1^{er} décembre.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN38 de M. Julien Limongi

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Le problème que me pose cet amendement est qu'il propose une revalorisation limitée aux seuls officiers et sous-officiers de l'armée de terre. Il ne me semble en aucun cas justifié d'exclure de mesures de revalorisation les personnels de l'armée de l'AAE, de la marine et des services interarmées. Les efforts doivent concerner les forces dans leur ensemble, qui concourent toutes à l'exercice des missions des armées et partagent les mêmes défis de fidélisation et d'attractivité. Je suggère le retrait de l'amendement en vue de le rédiger autrement et le présenter en séance publique, et émets à défaut un avis défavorable.

L'amendement est retiré.

Amendement II-DN150 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Les militaires affectés à l'étranger bénéficient d'une prime, l'IRE. Leurs grades correspondent à des catégories de fonctionnaires civils. Les sous-officiers sont traités au niveau de leur

prime comme des fonctionnaires de catégorie C. Or les postes qu'ils occupent justifient leur rattachement à la catégorie B.

Il s'agit d'une perte de revenu chiffrée à 1,9 million pour les sous-officiers affectés à l'étranger. Il en résulte des difficultés pour se loger, mais aussi des failles de sécurité. J'ai évoqué ce matin le cas d'un sous-officier obligé de faire du baby-sitting le soir pour financer son logement, ce qui est scandaleux. Un militaire qui n'a pas les moyens de survivre est une proie facile pour les services de renseignement étrangers. Je propose d'abonder de 1,9 million la ligne de crédits afférente.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN152 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Il s'agit d'une autre bizarrerie de la situation des militaires français à l'étranger. Les militaires dont le conjoint ne travaille pas perçoivent le supplément familial de solde à l'étranger (SUFE), dont la particularité est d'être versé même si le conjoint travaille pour une rémunération inférieure à un certain montant.

Le SUFE est calculé sur la base de l'indice brut majoré 300, qui a été retenu à une période où l'indice minimum de la fonction publique était 262. Autrement dit, un conjoint de militaire travaillant à l'étranger au niveau du Smic ferait perdre à son conjoint le bénéfice du SUFE. Ne pas en revoir l'indice prive des dizaines de militaires d'un revenu complémentaire indispensable.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN143 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Je l'ai déposé l'an dernier, mais il n'a pas été examiné en séance publique, le 49-3 ayant coupé court à nos débats. Il vise à améliorer le statut des personnels civils de recrutement local de Polynésie, dont le statut très particulier est une manière, pour l'État français, de reconnaître sa dette due aux essais nucléaires dans le Pacifique. Ce statut, certes protecteur, fige certains personnels dans un même poste ou dans une même catégorie. L'idée est d'y inclure des postes de catégorie A. Il s'agit d'une mesure de justice sociale à destination des personnels civils de recrutement local de Polynésie.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN36 de M. Thierry Tesson

Mme Anne Le Hénanff, rapporteure pour avis. Dans le domaine spatial, le budget des études amont prévoit 70 millions d’euros en AE et en CP. Celui alloué à la dissuasion est d’environ 202 millions d’euros. Le montant de 1 million d’euros est en quelque sorte un montant d’appel. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission adopte l’amendement.

Amendement II-DN57 de M. Thierry Tesson

Mme Anne Le Hénanff, rapporteure pour avis. La direction générale de l’armement (DGA) a notifié le 5 mars 2024 des accords-cadres auprès de cinq sociétés en vue d’identifier les solutions permettant le développement d’ordinateurs quantiques universels. Cela représente un investissement de 500 millions dans le cadre de France 2030. Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission adopte l’amendement.

Amendement II-DN24 de M. Alexandre Dufosset

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Le montant de 10 millions est cosmétique par rapport aux montants d’ores et déjà engagés dans le domaine du quantique. Outre le programme PROQCIMA, le ministère participe au programme ADEQUADE, financé par le Fonds européen de la défense (FEDef) et coordonné par Thales. Par ailleurs, la gravimétrie quantique est d’ores et déjà une réalité grâce au programme de capacité hydro-océanographique future (CHOF). Demande de retrait ou avis défavorable.

La commission adopte l’amendement.

Amendement II-DN39 de M. Laurent Jacobelli

M. Laurent Jacobelli (RN). Il offre l’occasion de régler deux problèmes. Le premier problème s’appelle l’Agence européenne de défense (AED), qui est clairement un organisme qui ne sert pas à grand-chose et bat en brèche la souveraineté des États en matière de défense, qui est pourtant la seule concevable. Nous proposons de prendre l’argent de ce budget – 8,7 millions – pour régler un second problème, celui du MCO, souvent décrit comme un problème ou un point de vigilance par les rapporteurs pour avis. Retrouver notre souveraineté nationale, aider nos armées à s’entraîner et à rester opérationnelles : cet amendement deux-en-un est fort de sens.

Contre l'avis de la rapporteure pour avis Anne Le Hénanff, la commission adopte l'amendement.

Contre l'avis de la rapporteure pour avis Anne Le Hénanff, la commission adopte l'amendement II-DN22 de Mme Florence Goulet.

Amendement II-DN103 de M. Boris Vallaud

Mme Isabelle Santiago, rapporteure pour avis. Il vise à accompagner le développement d'une stratégie complémentaire au transfert d'armes en abondant de 200 millions l'aide à l'Ukraine, qui est un engagement que nous soutenons, mais qui ne doit pas peser sur le budget des armées.

Afin de ne pas amputer les budgets sur lesquels l'amendement est gagé, ses auteurs comptent sur l'application de l'article 4 de la LPM 2024 – 2030 prévoyant que l'aide à l'Ukraine ne pèse pas sur le budget des armées.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Nous partageons l'ambition de Mme Santiago : nous avons soutenu la création du fonds spécial de soutien à l'Ukraine à hauteur de 100 millions en 2022, ainsi que son abondement à hauteur de 200 millions en 2023 puis en 2024. Je crois comprendre que le Gouvernement cherche à modifier son mode de financement, notamment en utilisant les intérêts des actifs russes gelés en Europe. Nous préférons faire payer les milliardaires russes proches de M. Poutine que les contribuables français. Je suis favorable à l'objectif mais émet un avis défavorable à l'amendement.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN72 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Il s'agit de faire respecter une promesse ministérielle. L'an dernier, nous avons demandé au ministre d'indiquer dans les bleus budgétaires le montant exact de la contribution française à l'Otan, dans la mesure où elle est amenée à exploser pour atteindre près de 1 milliard à la fin de la décennie. Cette information figure dans les bleus budgétaires, nous a répondu en substance le ministre. Contraint de constater qu'elle n'y figure pas, il nous a concédé le point et s'est engagé à faire en sorte qu'elle y figure.

Non seulement elle n'y figure toujours pas, mais les questions posées en tant que rapporteur pour avis pour obtenir le montant précis du budget alloué à l'Otan sont restées sans réponse. Nous proposons donc de créer une ligne budgétaire

Contributions internationales – Otan afin que le Parlement puisse contrôler l'action du Gouvernement et vérifier le montant réel de cette contribution.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN74 de Mme Murielle Lepvraud

Mme Murielle Lepvraud (LFI-NFP). Le projet de loi de finances pour 2024 comporte une stratégie climat-défense visant à adapter nos armées aux bouleversements induits par les changements climatiques. Ce document se contente de mentionner la nécessité d'adapter les capacités politiques et les doctrines, et d'anticiper les exigences et les contraintes normatives. Le changement climatique est de plus en plus structurant pour toutes les activités humaines. Les armées n'y échapperont pas.

Nous nous interrogeons notamment sur la pérennité du moteur thermique alors même que l'Union européenne prévoit d'en interdire la vente à partir de 2035. Une exemption pour les moyens militaires terrestres est imaginable pour des raisons d'efficacité opérationnelle. Toutefois, dès lors que les principaux constructeurs ne produiront plus de véhicules thermiques, aucun n'acceptera de continuer à en produire pour les micro-marchés des besoins militaires. Nous serons obligés d'évoluer. Mieux vaut anticiper que subir. C'est la raison pour laquelle nous proposons la création d'un programme intitulé *Préparer l'après-pétrole*.

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. La lutte contre le changement climatique et la transition énergétique des activités humaines constituent un objectif civilisationnel. Les auditions de notre commission ont rappelé combien le changement climatique et la raréfaction des ressources naturelles agissent comme un amplificateur des risques géostratégiques. Le ministère des armées a enfin pris conscience du problème. Le général Burkhard nous a enfin donné raison. Mme Lepvraud et plusieurs d'entre nous alertent de longue date à ce sujet. Il est nécessaire de tenir compte des enjeux de transformation des forces et des moyens de nos armées dans un monde post-pétrole. Le présent amendement vise à engager cette réflexion. Il est utile et nécessaire. Avis favorable.

La commission rejette l'amendement.

Après l'article 59 :

Amendement II-DN83 de M. Arnaud Saint-Martin

M. Arnaud Saint-Martin (LFI-NFP). Cet amendement ne coûte pas cher. Il invite le Gouvernement à nous remettre un rapport pour avancer dans la connaissance et la compréhension de deux problèmes majeurs. Le premier est la gestion des débris spatiaux dans un contexte d'inflation et de prolifération des capacités orbitales et la réponse à apporter à cette question devenue critique. Le second est la météo spatiale, dont l'importance croît avec le trafic orbital. L'enjeu est d'objectiver l'existant et son devenir à brève échéance pour anticiper les évolutions susceptibles d'affecter le trafic des satellites, notamment des satellites militaires, et d'amorcer une réelle programmation cadre dans le domaine spatial.

M. Frank Giletti, rapporteur pour avis. L'accroissement de la densification spatiale en orbite basse crée de nombreux risques. On estime à près de 40 000 le nombre d'objets de plus de 10 centimètres et à un peu moins d'un million le nombre d'objets de plus d'un centimètre. Sans sectarisme et pour faire avancer la connaissance et le bien de l'humanité, j'émetts un avis favorable.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN132 de M. Frank Giletti, rapporteur pour avis

M. Frank Giletti, rapporteur pour avis. Il vise à réaliser notre capacité d'action dans l'espace, qui sera la véritable rupture de la stratégie spatiale de défense.

M. François Cormier-Bouligeon rapporteur pour avis. À l'amendement Yoda défavorable le rapporteur du programme 146 est. Vous avez consacré la partie thématique de votre rapport au domaine spatial. Vous avez donc auditionné toute la filière du spatial militaire. Votre rapport comporte toutes les informations utiles. Avis défavorable.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN80 de M. Aurélien Saintoul

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il s'agit d'obtenir du Gouvernement un rapport sur sa stratégie de surveillance maritime. Année après année, nous empilons les mesures et créons des programmes dans tous les domaines maritimes possibles. Nous manquons d'une vision d'ensemble de la protection de la souveraineté du territoire maritime. Il est tout à fait illusoire de considérer que la France exerce pleinement sa souveraineté sur l'ensemble de son territoire maritime. Nous ne pouvons pas nous résoudre à cet abandon. Nous demandons au Gouvernement de

détailler une stratégie globale articulant les moyens engagés. Un tel document existe mais ne propose aucune vision ni aucun but clair.

Contre l'avis du rapporteur pour avis Yannick Chenevard, la commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN82 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Il s'agit d'obtenir du Gouvernement des éléments précis sur l'impact des reports de commandes sur le coût des programmes et sur la capacité des armées à remplir les contrats opérationnels. La marche affichée de 3,3 milliards est faciale, dès lors qu'elle intègre des dépenses imprévues. Il y a donc report de charges. De même, si le financement interministériel du surcoût du BOP Opex n'est pas activé, cela augmentera encore les reports de charges.

Même si tout se déroule comme prévu d'ici 2030, le mur des AE sera supérieur à 150 milliards d'euros, soit près de trois fois le budget de la défense. Cela soulève deux questions : le budget est-il soutenable ? Quid de l'enjeu démocratique ? Le prochain Président de la République, qui sera élu au plus tard en 2027, sera pieds et poings liés par des engagements excédant largement la logique de planification. Il est indispensable de faire la clarté sur les surcoûts et sur les reports de charges.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Je pourrais me contenter de mentionner les rapports prévus aux articles 9 et 10 de la LPM 2024 – 2030 ainsi que les nombreux rapports de la Cour des comptes. M. Lachaud soulève la question de l'ampleur des AE. Les programmes de défense sont lourds et de longue durée. Nous sommes obligés de recourir aux AE pour les financer, même si elle rigidifie les budgets. Des objets tels que le PANG et le standard F5 du Rafale doivent faire l'objet d'une prévision.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN86 de M. Aurélien Saintoul

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il vise à obtenir du Gouvernement un rapport faisant état du bilan global et des sommes perçues par l'État français au titre des redevances sur les exportations d'armement de la part des industriels et de leurs sous-traitants. Lorsque nous exportons des armements, les entreprises versent une redevance à l'État, qui est la contrepartie des subventions versées et du soutien à l'export.

Sur ce sujet, l'opacité règne depuis de nombreuses années. Le montant de ces redevances n'est pas communiqué à la représentation nationale. Nous ne sommes pas certains que le Gouvernement fasse le nécessaire pour obtenir les montants dus. Il s'agit de faire la lumière sur ce qui a pu se passer au cours des dernières années. Au demeurant, la Cour des comptes a appelé notre attention sur le sujet sans parvenir à donner un chiffre exact.

Mme Anne Le Hénanff, rapporteure pour avis. Sans préjudice du fond, l'indicateur de performance que vous souhaitez créer n'a pas sa place dans le programme 144. Il en existe un permettant de mesurer le délai de traitement des dossiers d'exportation de matériels de guerre mais uniquement du point de vue de la direction générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS). L'indicateur proposé devrait figurer dans le programme 129 *Coordination du travail gouvernemental*, qui comprend notamment les crédits du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN). Demande de retrait ou avis défavorable.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il ne s'agit pas de créer un indicateur mais d'obtenir un rapport permettant de faire le point sur ce qui a pu se passer au cours des dix dernières années en matière de redevances. Ont-elles été versées ou non ? Pourquoi ? Ces questions sont légitimes. Aucun document ne permet de le savoir, alors même que le doute est fort s'agissant de la possibilité que les entreprises se soient affranchies de cette obligation.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN87 de M. Aurélien Saintoul

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Il s'agit d'obtenir un rapport sur l'importation de matériels de guerre et de biens et technologies à double usage, qui serait le pendant du rapport annuel sur les exportations de ces matériels. Il est indispensable que la représentation nationale soit éclairée sur les volumes de biens à double usage et de matériels de guerre que la France importe. Cet exercice de transparence est nécessaire et indispensable pour savoir de qui nous pourrions dépendre dans les prochaines années, notamment en cas de conflit. Chacun connaît les réglementations américaines de contrôle des exportations en matière de défense (ITAR&EAR), qui ont fait couler beaucoup d'encre ces dernières années et nous ont incités à désarmer les matériels de guerre. Cette réflexion devrait être appliquée à tous les États.

M. François Cormier-Bouligeon, rapporteur pour avis. Avis défavorable. L'annexe 11 du rapport sur les exportations d'armement recense d'ores et déjà les matériels importés en application du traité sur le commerce des armes (TCA), qui prévoit que les États parties sont tenus d'établir un rapport annuel sur leurs exportations et leurs importations d'armement.

La commission rejette l'amendement.

Amendements II-DN118 de Mme Anna Pic et II-DN97 de Mme Isabelle Santiago ensemble

Mme Isabelle Santiago, rapporteure pour avis. Le II-DN118 prévoit un rapport sur les modalités de financement des Opex de la France.

Le II-DN97 porte sur le plan « famille 2 ». Un rapport précisant l'état d'avancement de sa mise en œuvre est nécessaire, compte tenu du taux d'inflation, des diverses mobilisations des personnels, des difficultés de réinsertion de certains d'entre eux et des accompagnements mis en œuvre, s'agissant notamment des soins et de la scolarisation des enfants.

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. L'amendement II-DN118 fait clairement écho à l'enjeu de traitement budgétaire et de qualification juridique des engagements à l'étranger des forces armées. J'ai soulevé la question à de très nombreuses reprises. Le refus répété du Gouvernement de se soumettre à l'obligation découlant de l'article 35 de la Constitution d'information et de contrôle du Parlement a abouti à une situation illisible, ubuesque et contraire aux dispositions de la LPM 2024 – 2030.

Ma conviction est qu'il faut considérer toutes les missions opérationnelles à l'étranger comme entrant dans le champ de l'article 35 de la Constitution, dont le respect doit conditionner tout financement interministériel. Le ministre a reconnu un enjeu de lisibilité. Toutefois, il me semble nécessaire d'attendre la réponse à la question juridique avant d'en tirer les enseignements pour le traitement budgétaire. Sagesse.

S'agissant de l'amendement II-DN97, les travaux de votre rapporteur pour avis ont permis d'identifier les retombées du plan « famille », en écho à la mission d'information sur le plan « famille » dont Mme Santiago était co-rapporteur. J'ai aussi analysé les développements en cours du plan « famille 2 », identifié certaines de ses lacunes et rappelé que certaines actions annoncées ou prévues restent à mettre en œuvre.

Cet amendement permettra utilement de renforcer le suivi par le Parlement de ces politiques fondamentales pour l'amélioration de la condition militaire et la réussite des efforts de fidélisation et de s'assurer que les engagements pris dans la LPM 2024 – 2030 sont réellement suivis d'effets concrets. Avis favorable.

La commission adopte successivement les amendements.

Amendement II-DN117 de Mme Anna Pic

Mme Isabelle Santiago, rapporteure pour avis. Nous souhaitons obtenir un rapport sur l'adaptation de la politique de rémunération des militaires évaluant l'action du Gouvernement en faveur d'un meilleur équilibre entre rémunération indiciaire et rémunération indemnitaire, formulant des recommandations, et évaluant leur coût financier et leurs implications budgétaires en vue du prochain projet de loi de finances et des mesures.

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Comme l'indique mon rapport pour avis, la nouvelle politique de rémunération des militaires (NPRM) n'a pas été à la hauteur des attentes, en raison d'effets négatifs que votre rapporteur pour avis a déjà évoqués à plusieurs reprises, notamment la fiscalisation de l'indemnité de garnison et les conditions de gestion et de versement de l'indemnité de sujétion d'absence opérationnelle (ISAO).

Toutefois, la présente demande de rapport sur les effets de la NPRM et sur les équilibres de la rémunération des militaires ne me paraît pas idéalement positionnée. À court terme, les effets pervers de la NPRM sont déjà bien identifiés et gagneraient à être résolus au plus vite. À moyen terme, la LPM 2024 – 2030 prévoit une clause de revoyure en 2026 et le Parlement sera récipiendaire d'un rapport sur le sujet. Je préconise plutôt une mission d'information dans le courant de l'année 2025 visant à analyser les effets de la fiscalisation. Sagesse.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN122 de M. Frédéric Boccaletti

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. J'ai déjà eu l'occasion de souligner que la fiscalisation de l'indemnité de garnison soulève une grande difficulté. Elle devrait, à partir de l'exercice fiscal 2025, effacer une partie significative des bénéfices de la NPRM en raison de la hausse consécutive de l'impôt sur le revenu et de la perte de bénéfice des prestations sociales. Ses effets restent toutefois difficiles à chiffrer.

Il me paraît donc plus adapté de prévoir la remise d'un rapport identifiant les effets de la fiscalisation de l'indemnité de garnison plutôt que ceux de sa défiscalisation. En dépit de mes demandes répétées, le ministère a été incapable de chiffrer les effets de la fiscalisation a priori. Nous le ferons a posteriori. Je pense qu'il n'est pas moins incapable, à moins qu'il s'agisse de mauvaise volonté, de nous donner des éléments sur la défiscalisation de l'indemnité de garnison. Soit le ministère n'en a pas les capacités, soit il ment ouvertement à la représentation nationale depuis trois ans. Sagesse.

La commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN107 de M. Sébastien Saint-Pasteur

Mme Isabelle Santiago, rapporteur pour avis. Il vise à obtenir un rapport sur les coûts engendrés par les développements de technologies et les matériels innovants liés aux nouveaux espaces de conflictualité. Ce rapport pourrait différencier les trois espaces que sont le spatial, les fonds marins et le cyber. Ce dernier nécessite le développement de technologies innovantes spécifiques pour que la France assure sa supériorité dans ce domaine, où se mêlent puissances militaires et acteurs majeurs de l'économie. Ce rapport pourrait contribuer à la formulation d'une stratégie opérationnelle pour que la France ait l'ascendant militaire dans le cyberspace et puisse investir les domaines émergents liés à l'intelligence artificielle.

Mme Anne Le Hénanff, rapporteure pour avis. Je souscris à la nécessité de disposer d'informations sur les coûts engendrés par l'émergence de nouveaux espaces de conflictualité. Il y a des informations à ce sujet dans les annexes budgétaires de la mission *Défense*, certes partielles et parfois peu claires. J'ai indiqué cet axe d'amélioration dans mon rapport pour avis.

Nous disposons toutefois d'éléments dans le rapport transmis aux parlementaires en vertu de l'article 10 de la LPM 2024 – 2030 relatif à son exécution. Je suis favorable à la clarification de la répartition du budget total dédié, au titre de l'innovation de défense ainsi que des programmes d'armement, aux nouveaux espaces de conflictualité et à d'autres domaines transverses tels que l'intelligence artificielle. Je suggère le retrait de l'amendement pour en retravailler la rédaction et le présenter, avec mon soutien, en séance publique.

La commission rejette l'amendement.

Amendement II-DN85 de M. Aurélien Saintoul

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Nous sommes très préoccupés par le risque de privatisation des fonctions régaliennes liées au ministère de la défense. C'est pourquoi nous demandons que le Gouvernement remette au Parlement un rapport dressant un bilan de l'éventuel recours aux entreprises de services de sécurité et de défense (ESSD).

S'agissant des matériels importés, l'annexe 11 du rapport sur les exportations d'armement est tout sauf exhaustive. Elle précise exclusivement les imports de matériel déjà constitués, et absolument rien sur les composants qui nous intéressent.

Suivant l'avis du rapporteur pour avis, la commission adopte l'amendement.

Amendement II-DN140 de M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis

M. Bastien Lachaud, rapporteur pour avis. Il s'agit d'obtenir un rapport sur la scolarisation des enfants des militaires français à l'étranger, qui bénéficient à cette fin d'une prime, la majoration familiale à l'étranger (MFE). Elle permet de prendre en charge à l'euro près les frais de scolarité dans les établissements français de référence du pays. Malheureusement, elle ne tient compte ni des frais de transport, ni des frais de demi-pension, ni des frais d'uniforme, parfois inabornables avec un traitement de militaire, comme c'est le cas au lycée Rochambeau à Washington.

Un tel rapport permettrait de vérifier qu'il n'y a pas de solution plus efficace que la MFE pour résoudre ce problème, qui se pose particulièrement dans les pays anglo-saxons et scandinaves. Ainsi, les militaires ayant une famille sont de fait exclus des affectations à la délégation française à l'ONU, en raison du coût de la vie sur place.

Mme Isabelle Santiago (SOC). Cette question a été abordée lors de la présentation du plan « familles » en 2021. Les militaires de pays étrangers, par exemple les Américains en poste à Naples pour l'Otan, perçoivent des primes permettant de financer leur vie de famille. Les nôtres travaillent souvent avec des militaires étrangers. Ce problème dure depuis des années et doit être réglé.

La commission adopte l'amendement.

M. le président Jean-Michel Jacques. Nous en venons aux explications de vote.

M. Laurent Jacobelli (RN). Nous étions partis pour ne pas voter le budget de la mission *Défense*. Il intègre désormais d'importantes dispositions proposées par le Rassemblement national, notamment la fin des subventions à l'AED ainsi que la prise en compte de demandes capacitaires, de la santé, du logement et du salaire de nos militaires, de la situation des harkis et de la tension sur le point d'indice de la PMI. Nous y sommes donc favorables.

M. Yannick Chenevard (EPR). Nous étions partis pour voter ce budget. Un rapide calcul indique que nous avons augmenté de 800 millions un budget déjà considérable. Nous ne le voterons pas.

Mme Lise Magnier (HOR). Nous étions partis pour voter les crédits de la mission *Défense*. Nous avons amputé de 100 millions nos capacités de commandes de matériel, dont nos forces ont besoin. Nous avons amputé de 60 millions le financement de l'opération Sentinelle, au détriment de la sécurité du territoire national. À force de petits bougés, nous sommes parvenus à un budget qui prévoit 800 millions de bougés dans la trajectoire de la LPM 2024 – 2030. Pour nous, c'est inquiétant. Nous avons abondé de 300 millions les crédits du SSA, qui n'aura absolument pas les moyens concrets de les dépenser. La maquette budgétaire a

fortement dévié de la trajectoire prévue par la LPM 2024 – 2030. Nous nous abstiendrons sur le vote de ces crédits.

Mme Isabelle Santiago (SOC). Nous nous abstiendrons sur le vote des crédits, dans l'attente du débat en séance publique. Auparavant, nous souhaitons obtenir des réponses au sujet des mesures budgétaires de l'année 2024 impactant le budget qui nous est proposé. Nous tenons à la sécurisation des budgets de nos armées.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Nous avons remporté des victoires lors de l'examen de ce budget. Notre propos liminaire était très clair : nous ne ratifions pas l'idée selon laquelle la marche de 3,3 milliards est respectée. Les dépenses imprévues et les dépassements de crédits, dans le cadre des Opex, de l'aide à l'Ukraine, des JOP, de l'intervention en Nouvelle-Calédonie/Kanaky et des MissOps effacent ce montant. Des crédits de 800 millions ne permettent pas de compenser la perte que représentent ces dépenses indues.

Par ailleurs, la trajectoire budgétaire globale présente, à l'horizon 2027 et surtout 2030, un mur de restes à payer. Les gains que nous avons remportés au cours de cet examen ne permettent pas de l'éviter. Nous voterons contre ce budget.

Nous espérons avoir l'occasion de plaider en séance publique en faveur de la nationalisation d'Atos, qui est notre principale victoire mais qui n'est qu'un pas.

M. Michel Gonord (DR). Nous aurions voté le budget, mais déformé par des modifications de 800 millions, nous ne le voterons pas.

*La commission émet un avis favorable à l'adoption des crédits de la mission Défense **modifiés**.*

ANNEXE 1 :

TRAVAUX DE LA RAPPORTEURE POUR AVIS

(Par ordre chronologique)

1. Auditions

- **Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense – M. l'ingénieur principal de l'armement Bertrand Rondepierre**, directeur, et **M. le contrôleur général des armées Olivier Pernaudet**, sous-directeur « anticipation » ;
- **Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique – Mme Sandrine Mazetier**, directrice générale déléguée à l'appui aux politiques publiques, et **Mme Frédérique Segond**, directrice de la mission « défense et sécurité » ;
- **Safran A.I. – M. François Bourrier-Soifer**, directeur général adjoint, **M. Marc Antoine**, directeur des affaires publiques, et **Mme Clémence Lambert**, collaboratrice ;
- **Groupement des industries de construction et activités navales – M. Jean-Marie Dumon**, délégué général adjoint ;
- **Groupement des industries françaises de défense et de sécurité terrestres et aéroterrestres – M. Jean-Marc Duquesne**, délégué général, **M. Marc Antoine**, directeur affaires publiques de Safran.AI, **M. Arnault Ioualalen**, PDG de Numalis, et **Mme Léa Benassem--Durieux**, directrice des affaires publiques ;
- **Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales – M. Frédéric Parisot**, délégué général, et **M. Jérôme Jean**, directeur des affaires publiques ;
- **XXII – M. William Eldin**, directeur général, et **M. François Mattens**, directeur des affaires publiques ;

- **Ministère des Armées et des Anciens combattants – Mme Alice Rufo**, directrice générale des relations internationales et de la stratégie ;
- **Agence de l'innovation de défense – M. l'ingénieur général de l'armement Patrick Aufort**, directeur, **M. l'ingénieur en chef de l'armement David Foricher**, chef du pôle « financement et acquisition », et **Mme Maud Pichard**, responsable des relations institutionnelles et des partenariats ;
- **Direction du renseignement militaire – Représentant ;**
- **État-major des armées – M. le colonel Pierre Bazot**, chef du bureau des projets et opérations d'armement numériques ;
- **Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie – M. Guillaume Avrin**, coordonnateur national pour l'intelligence artificielle.

2. Déplacements

- **École Polytechnique – Palaiseau**
 - Audition de **Mme Laura Chaubard**, directrice générale et présidente par intérim ;
- **Direction générale de la sécurité extérieure – Paris**
 - Audition de **représentants du Service ;**
- **Direction du renseignement et de la sécurité de la défense – Malakoff**
 - Audition de **représentants du Service.**

3. Contributions écrites

- **Groupement interministériel de contrôle ;**
- **Comité Richelieu.**

ANNEXE 2 :

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX ACRONYMES

AD : attaché de défense

AE : autorisation d'engagement

AED : agence européenne de défense

AID : agence de l'innovation de défense

AMIAD : agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense

ASGARD : architecture souveraine de génération d'intelligence artificielle pour la recherche et la défense

ASTRID : accompagnement spécifique des travaux de recherches et d'innovation défense

BITD : base industrielle et technologique de défense

BMP : besoin militaire prévisible

BOP : budget opérationnel de programme

C2I : contre-ingérence informationnelle

CERT [ED] : *Computer Emergency Response Team* [Entreprises de défense]

CIC : contre-ingérence cyber

CIE : contre-ingérence économique

CIF : contre-ingérence des forces

CNHD : centre national des habilitations de défense

CP : crédit de paiement

CVFS : commission de vérification des fonds spéciaux

DGA : direction générale de l'armement

DGRIS : direction générale des relations internationales et de la stratégie

DGSE : direction générale de la sécurité extérieure

DPR : délégation parlementaire au renseignement

DRM : direction du renseignement militaire

DRSD : direction du renseignement et de la sécurité de la défense

EMA : état-major des armées

ENF : empreinte numérique finalisée

ENSTA : école nationale supérieure de techniques avancées

EOTO : étude opérationnelle et technico-opérationnelle

EPS : études prospectives et stratégiques

ETI : entreprises de taille intermédiaire

FAD : forces armées djiboutiennes

FFDj : forces françaises stationnées à Djibouti

FID : Fonds Innovation Défense

IA : intelligence artificielle

IHEDN : institut des hautes études de défense nationale

IRSEM : institut de recherche stratégique de l'École militaire

ISAE-Supaéro : institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace

ISL : institut franco-allemand de recherches de Saint-Louis

LFI : loi de finances initiale

LOLF : loi organique relative aux lois de finances

MCO : maintien en condition opérationnelle

MdD : mission de défense

ONERA : office national d'études et de recherches aérospatiales

PAD : Personnalités d'avenir – Défense

PES : Pacte Enseignement Supérieur

PLF : projet de loi de finances

PME : petites et moyennes entreprises

PMG7 : partenariat mondial du G7 pour la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive

RAPID : régime d'appui à l'innovation duale

SIRCID : système d'information de renseignement de contre-ingérence de défense

TCMD : traité de coopération militaire et de défense